



REPUBLIQUE DU BENIN
MINISTRE DU CADRE DE VIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
DIRECTION GENERALE DES EAUX, FORETS ET CHASSE



TEL. : (229) 21-33-06-62 FAX : 21-33-21-92/21-33-04-21
BP. 393 COTONOU (Rép. du BENIN) E-mail: «dgef_c_mcvdd@cadredevie.bj»

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2018

Avril 2019

Liste des acronymes (sigles et abréviations)

AaGR	: Activités alternatives Génératrices de Revenus
APA	: Accès et le Partage des Avantages
AS	: Alibori Supérieur
BAD	: Banque Africaine de Développement
BN	: Budget National
CA	: Conseil d'Administration
CARDER	: Centre d'Actions Régionales pour le Développement Rural
CENAGREF	: Centre National de Gestion des Réserves de Faune
CENATEL	: Centre National de Télédétection et de suivi écologique
CERF	: Centre d'Etudes, de Recherche et de Formation Forestières
CITES	: Convention sur le commerce International des Espèces de faune et de flore Sauvages menacées d'extinction
CNR	: Campagne Nationale de Reboisement
CoForMO	Communauté Forestière du Moyen-Ouémé
CTAF	: Cellule Technique d'Aménagement Forestier
CVA	: Conducteur de Véhicule d'Administratif
DAO	: Dossier d'Appel d'Offres
DCPRN	: Direction de la Conservation et de la Promotion des Ressources Naturelles
DGAFRN	: Directeur Général Adjoint des Forêts et des Ressources Naturelles
DGEFC	: Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse
DGFRN	: Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles
DOFP	: Direction de l'Organisation et de la Formation du Personnel
DPCEFC	: Direction des Politiques, du Contrôle de L'Exploitation Forestière et du Contentieux
DPEMF	: Direction du Personnel, de l'Equipement, du Matériel et des Finances
DPNP	: Direction du Parc National de la Pendjari
DPNW	: Direction du Parc National du W
DPSE	: Direction de la Programmation et du Suivi-Evaluation
DRAF	: Direction du Reboisement et de l'Aménagement des Forêts
DRU	Division des Relations avec les Usagers
DSIME	: La Direction des Services de l'Intendance, du Matériel et de l'Equipement Etude d'Impact Environnemental et Social
EIES	: Etudes d'Impact Environnemental et Social
FAD	: Fonds Africain de Développement
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FC	: Forêt Classée
FNDF	: Fonds National pour le Développement Forestier
FS	: Forêt Sacrée
FSOA	: Fondation des Savanes Ouest –Africaines
GCES	: Gestion Conservatoire des Eaux et des Sols
GEF	: Global Environment Facility
GPS	: Global Positioning System

IDA	: International Développement Association
IEC	: Information, Education et Communication
IF	: Inspection Forestière
IGSF	: Inspection Générale des Services Forestiers
JNA	: Journée Nationale de l'Arbre
MCVDD	: Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable
MTN	: Mobile Telephone Networks
OCB	: Organisation Communautaire de Base
OIEFC	: Officier Ingénieur des Eaux, Forêts et Chasse
OITEFC	: Officier Ingénieur des Travaux des Eaux, Forêts et Chasse
ONAB	: Office Nationale du Bois
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OSFACO	: Observatoire Spatiale des Forêts d'Afrique Centrale et de l'Ouest
OSN	: Ouémé Supérieur, N'Dali
PAG	: Plan d'Aménagement et de Gestion
PAGAP	: Projet d'Appui à la Gestion des Aires Protégées
PAGEFCOM	: Projet d'Appui à la Gestion des Forêts Communales
PAGS	: Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifiée
PAP	: Plan d'Aménagement Participatif
PAPF	: Plan d'Aménagement Participatif de Forêt
PAPDFGC	: Projet d'Appui à la Préservation et au Développement des Forêts Galeries et production d'une Cartographie de base numérique
PARCSF	: Projet d'Appui au Renforcement des Capacités du Secteur Forestier
PEFC	: Programme Eaux, Forêts et Chasse
PF	: Poste Forestier
PFNL	: Produits Forestiers Non Ligneux
PGFTR	: Programme de Gestion des Forêts et des Terroirs Riverains
PIB	: Produit Intérieur Brut
PIP	: Programme d'Investissements Publics
PNGDRN	: Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelles
PNUD	: Programme des Nations Unis pour le Développement
PRI	: Programme de Reboisement Intensif
ProCGRN	: Programme de Conservation et de Gestion des Ressources Naturelles
PSBE-GAZ	: Projet de Substitution du Bois-Energie par le Gaz Domestique
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SAD	: Service des Archives et de la Documentation
SAFN	: Service de l'Aménagement des Forêts Naturelles
SARGP	: Service d'Appui au Reboisement et à la Gestion des Plantations
SCA	: Service du Contrôle et de l'Audit
SCEFC	: Section Communale des Eaux, Forêts et Chasse
SCPRN	: Service de la Conservation et de la Protection des Ressources Naturelles
SFC	: Service des Finances et de la Comptabilité

SGB	: Société Générale des Banques
SGCDP	: Service de la Gestion des Carrières, de la Discipline et des Positions
SGEFC	: Secrétariat Général des Eaux, Forêts et Chasse
SIG	: Système d'Information Géographique
SLMIT	: Service de la Logistique, du Matériel, des Infrastructures et de la Transmission
SOBEBRA	: Société Béninoise de Brasserie
SOCAEF	: Sous-officier Contrôleur Adjoint des Eaux Forêts
SOCEF	: Sous-officier Contrôleur des Eaux Forêts
SOGF	: Sous-officier Garde Forestier
SP	: Secrétariat Particulier
SPC	: Service de la Presse et de la Communication
SPE	: Service des Procédures et des Enquêtes
SPEAC	: Service des Politiques, Etudes et du suivi des Accords et Conventions
SPEMF	: Service du Personnel, de l'Équipement, du Matériel et des Finances
SPEMRB	: Service de la Promotion des Énergies et des Marchés Ruraux de Bois
SPFNL-AGR	: Service de la Promotion des Produits Forestiers Non Ligneux et des Activités Génératrices de Revenus
SPM	: Service de la Passation des Marchés
SPSE	: Service de la Planification et du Suivi-Evaluation
SRAF	: Service du Reboisement et de l'Aménagement des Forêts
SRCC	: Service de la Règlementation, du Contrôle et du Contentieux
SRF	: Service des Recrutements et de la Formation
SRUIEC	: Service des Relations avec les Usagers et de l'Information-Education-Communication
SSAS	: Service de la Santé et des Affaires Sociales
SSS	: Service de la Synthèse et des Statistiques
TAOP	: Technicien d'Appui aux Organisations Paysannes
TDR	: Termes de Référence
TR	: Trois Rivières
TTK	: Tchaourou, Toui-Kilibo
UE	: Union Européenne
UICN	: Union Internationale pour la Conservation de la Nature

Liste des tableaux

Tableau 1: Occupation du sol et couverture forestière du Bénin-----	4
Tableau 2 : Récapitulatif des forêts du domaine classé du Bénin -----	12
Tableau 3 : Synthèse des principaux évènements marquants de la DGEFC au cours de 2018 -----	19
Tableau 4 : Production de plants en 2018 -----	21
Tableau 5 : Principales essences forestières produites au cours de la CNR 2018 -----	22
Tableau 6 : Point des plants mis en terre au cours de la 34 ^{ème} JNA -----	25
Tableau 7 : Point des plants mis en terre au cours de la CNR 2018-----	25
Tableau 8 : Point de l'évaluation de la CNR 2018 -----	27
Tableau 9 : Plantations réalisées et entretenues dans les forêts classées en 2018 -----	29
Tableau 10 : Taxes et redevances recouvrées au niveau des MRB en 2018 -----	31
Tableau 11 : Point des contributions au fonds d'aménagement des forêts dotées de PAP ----	32
Tableau 12 : Point des agréments délivrés -----	34
Tableau 13 : Répartition des usagers par type d'agréments détenus -----	35
Tableau 14 : Bilan de l'exploitation autorisée de bois d'œuvre par essence-----	36
Tableau 15 : Bilan de l'exploitation du bois de service -----	37
Tableau 16 : Bilan de l'exploitation du bois de feu-----	38
Tableau 17 : Bilan de l'exploitation de charbon de bois-----	39
Tableau 18 : Récapitulatif des données d'exploitation forestière -----	41
Tableau 19 : Bilan des superficies brûlées en feu tardif en 2018 -----	43
Tableau 20 : Bilan de l'exécution du plan de tir dans les zones cynégétiques-----	44
Tableau 21 : Quotas accordées au Bénin en 2018 et taux d'exportation des espèces CITES -	45
Tableau 22 : Pays destinataires des spécimens exportés du Bénin en 2018 -----	46
Tableau 23 : Volumes de bois exporté par essence forestière -----	47
Tableau 24 : Volumes et types de produits forestiers exportés par essence -----	47
Tableau 25 : Recettes forestières sur l'exportation du bois -----	48

<i>Tableau 26 : Volumes de bois importé par pays de provenance et département d'entrée</i>	49
<i>Tableau 27 : Point des infractions enregistrées et recettes réalisées</i>	51
<i>Tableau 28 : Récapitulatif des recettes forestières de la DGEFC au titre de 2018</i>	53
<i>Tableau 29 : Bilan de l'exécution physique et financière au 31 décembre 2018 des structures et projets du PEFC</i>	57
<i>Tableau 30 : Point d'exécution physique des structures du PEFC au titre de 2018</i>	60
<i>Tableau 31 : Point d'exécution physique et technique des projets du PEFC au titre de 2018</i>	63
<i>Tableau 32 : Bilan du suivi de la mise en œuvre des accords et conventions au titre de 2018</i>	66

Liste des figures

<i>Figure 1: Carte des occupations et utilisations des terres au Bénin</i>	5
<i>Figure 2 : Point du personnel forestier par corps et par sexe au titre de 2018</i>	9
<i>Figure 3 : Point du personnel forestier dans les différentes structures de l'Administration forestière en 2018</i>	9
<i>Figure 4 : Localisation des principales forêts du domaine classé du Bénin</i>	17
<i>Figure 5 : Superficies reboisées par département au titre de la CNR 2018</i>	26
<i>Figure 6 : Volumes comparés exploités de bois de feu 2017 et 2018</i>	39
<i>Figure 7 : Volumes comparés de charbon de bois exploité par IF en 2017 et 2018</i>	40
<i>Figure 8 : Contribution de chaque type de recette à la recette globale de 2018</i>	54
<i>Figure 9 : Statistiques comparatives des recettes forestières des IFs et DGEFC entre 2017 et 2018</i>	54

Table des matières

Liste des acronymes (sigles et abréviations)	ii
Liste des tableaux	v
Liste des figures	vi
Table des matières	vii
Résumé	viii
Bilan des principaux indicateurs de résultats	x
Introduction	1
I. GENERALITES	2
1.1. Aperçu des caractéristiques physiques du Bénin	2
1.1.1. Localisation et découpage administratif	2
1.1.2. Climat	2
1.1.3. Sols et ressources en eaux	3
1.1.4. Végétation	3
1.2. Présentation de la DGEFC	6
1.2.1. Mission, Organisation et fonctionnement	6
1.2.2. Etat du personnel	9
1.2.3. Infrastructures et matériels de travail	10
1.3. Potentiel forestier du Bénin	11
1.4. Contribution du secteur forestier au développement économique du Bénin	18
II. BILAN DES ACTIVITES DE LA DGEFC	19
2.1. Principaux évènements marquants de la DGEFC en 2018	19
2.2. Bilan de la campagne de reboisement 2018	20
2.2.1. Point de la production de plants forestiers	20
2.2.2. Point de la 34ème Journée Nationale de l'Arbre (JNA 2018)	24
2.2.3. Point de la Campagne Nationale de Reboisement 2018	25
2.2.4. Evaluation de la Campagne Nationale de Reboisement (CNR) 2018	26
2.3. Aménagement et gestion des forêts	27
2.3.1. Le reboisement dans les forêts classées dotées de PAPF	28
2.3.2. L'exploitation des produits forestiers	30
2.3.3. Gestion des MRB	30
2.3.4. Les mesures de surveillance et de protection des forêts	31
2.3.5. Collecte des contributions au fonds d'aménagement	32
2.3.6. La mise en œuvre des mesures d'accompagnement (AaGR)	33
2.4. Bilan de l'exploitation forestière.	34
2.4.1. Usagers de bois : Point des agréments	34
2.4.2. Point de l'exploitation forestière	35
2.5. Gestion et bilan des feux de végétation.	42
2.6. Gestion de la faune	44
2.7. Exportation et importation de bois d'œuvre	47
2.7.1. Exportations du bois d'œuvre	47
2.7.2. Importation du bois d'œuvre	48
2.8. Contentieux forestiers	49
2.9. Bilan des recettes forestières.	52

III. BILAN DU SUIVI DES ACTIVITES DES PROJETS/ PROGRAMMES, CENTRES /OFFICES DU SECTEUR FORESTIER	55
3.1- Bilan de l'exécution physique et financière des structures et projets de l'Administration forestière au titre de l'exercice 2018.	55
3.2. Réalisations physiques des structures techniques	60
3.3. Réalisations physiques des projets du PEFC	62
IV- SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACCORDS ET CONVENTIONS	65
Conclusion et recommandations	72

ANNEXES

Résumé

Les résultats qui sont consignés dans le présent rapport découlent de l'exécution des missions régaliennes de la Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse (DGEFC) et de la mise en œuvre du Plan de Travail Annuel (PTA) de la DGEFC au titre de l'année 2018. A cela s'ajoute le point du suivi des activités des autres structures de l'Administration forestière et de la mise en œuvre des accords et conventions internationaux relevant du sous-secteur forestier.

La Campagne Nationale de Reboisement 2018 affiche un total de 6 497 984 plants mis en terre sur une superficie de 5 546,7 ha et 387 911 mètres linéaires avec un taux de survie des plants estimé à 69,3 %.

Du suivi de l'exploitation et le commerce des produits forestiers, on retiendra que : 616 agréments (cartes professionnelles) ont été accordés à 346 usagers du bois ; le volume de bois d'œuvre dont l'exploitation a été autorisée s'élève à 158074,5 m³ dont 3007,7 m³ concernent l'exploitation des essences autochtones ; il est enregistré l'exploitation de 1454031 pieds de bois de service ; le volume de bois de feu exploité et enregistré est de 126586 stères tandis que celui du charbon de bois est de 1824120 sacs dits de «50 kg » ; un volume total de 102167,1 m³ de bois, constitué essentiellement de *Tectona grandis*, a été exporté ; 1841 infractions sont enregistrées au cours de l'année au niveau des Inspections Forestières et de la DGEFC pour un montant total de transaction recouvré de 593 830 221 F CFA. Le bilan total des recettes forestières enregistrées au titre de 2018 indique un montant total de 2 433 883 727 FCFA contre 3 356 060 004 CFA pour l'année 2017, soit une diminution de 27,5%. Cette tendance baissière des recettes forestières est imputable aux nouvelles mesures prises dans le sous-secteur forestier notamment l'interdiction de l'exportation sous forme brute ou sommairement transformée des bois de forêts naturelles.

Outre les autres structures de l'Administration forestière, la DGEFC a été appuyée au cours de l'année 2018 par six (06) projets et programmes dans le cadre du Programme Eaux, Forêts et Chasse (PEFC). La part du Budget National (PIP) allouée à l'ensemble du PEFC au titre de l'exercice 2018 s'élève à 6 952 950 000 FCFA. Globalement l'Administration forestière a réalisé l'exécution physique de ses activités planifiées à 77,31% contre un taux d'exécution financière de 80,79 %.

Bilan des principaux indicateurs de résultats

N°	Volet	INDICATEURS	Valeur réalisée en 2015	Valeur réalisée en 2016	Valeur réalisée en 2017	Valeur réalisée en 2018	Observations
1	Appui institutionnel et renforcement de capacités	Nombre de fonctionnaires des eaux, forêts et chasse en activité	602	592	588	582	
2		Nombre de véhicules (04 roues) en état de fonctionnement à la DGEFC	28	29	25	49	Véhicules de la DGEFC y compris les unités déconcentrées
		Nombre de véhicules (02 roues) en état de fonctionnement à la DGEFC	-	-	111	195	
3		Nombre de sièges de SCEFC dotés d'un bâtiment administratif construit	39	39	39	39	39 sur 77 SCEFC.
4	Reboisement et aménagement forestier	Nombre d'outils d'aménagement (Plans d'aménagement et Plan simple de gestion) de forêts naturelles élaborés et validés	41	41	41	41	* 35 PAP de FC * 06 PSG dans le domaine protégé
5		Nombre total de plants produits	13 272 482 plants	9 752 275 plants	14 028 280 plants	16 711 349 Plants	
6		Nombre de plants mis en terre et superficie reboisée	10 936 013 plants sur 9834 ha et 798 552 ml	5 408 346 plants sur 3983 ha et 583 689 ml	5 635 907 plants sur 4 651 ha et 459 207 ml	6 497 984 plants sur 5546,7 ha et 387911,5 ml	
7		Taux de survie moyen des plants mis en terre au cours de l'année n-1	74,2 %	84,6%	77%	69,3 %	
8		Montant total de collecte des contributions au fonds d'aménagement dans les forêts	-	255 148 474 FCFA	108 192 700 FCFA	129 359 750 FCFA	Résultat de l'évaluation en 2016 des contributions cumulées sur les 03

		dotées de PAP					dernières années au niveau de 07 forêts
9		Superficie de forêts brûlée en feu tardif	336 548 ha	363 848 ha	341 731 ha	486 514 ha	
10	Exploitation, commerce, exportation et importation de produits forestiers	Nombre d'usagers du bois agréés	322	322	444	346	
11		Volume de bois d'œuvre d'essences de forêts naturelles exploité	10 623,04 m ³	5 484,91 m ³	1 850,45 m ³	3 007,7 m ³	
12		Volume de bois d'œuvre exploité dans les plantations	27 033,1 m ³	36 476,09 m ³	120 222,5 m ³	155066,8 m ³	Essentielleme nt du teck
13		Nombre de pieds de bois de services exploités dans les plantations	159 157 pieds	251 656 pieds	857 139 pieds	1 454 031 pieds	Essentielleme nt du teck
14		Volume de bois de feu exploité	10 145 stères	64 356 stères	43 117 stères	126 586 stères	
15		Volume du charbon de bois exploités	1 325 958 sacs de «50 kg » (soit 49060,4 Tonnes métriques)	448 136 sacs de « 50 kg » (soit 16581,0 Tonnes métriques)	2 124 429 sacs de « 50 kg » (soit 78603,7 Tonnes métriques)	1 824 120 sacs de « 50 kg » (soit 67492 Tonnes métriques)	
16		Volume de bois d'œuvre exporté m ³	83 072,18 m ³	35 137 m ³	88 373,5 m ³	102 167,1 m ³	
17		Volume de bois d'œuvre importé en m ³	-	19 568 m ³	3 138,5 m ³	80,5 m ³	
18		Nombre d'infractions forestières enregistrées	384	532	703	1841	
19	Montant total des recettes forestières	1 814 355 361 FCFA	1 217 556 586 FCFA	3 356 060 004 FCFA	2 433 883 727 FCFA		

20	Gestion de la faune	Nombre d'individus d'espèces CITES exportés	15 812 specimens	7 552 specimens	26 600 specimens	9288 specimens	
21		Taux de réalisation du quota de spécimens CITES autorisés à l'exportation	23,11%	11,04%	38,88%	26,37 %.	
22		Nombre d'individus d'espèces CITES lâchés	665 specimens	0	0	0	
23		Nombre d'animaux abattus au terme de la campagne cynégétique	152 mammifères	143 mammifères	39 mammifères	242 mammifères	
24		Taux de réalisation du plan de tir dans les zones cynégétiques	36,0 %	30,0 %	29,6 %	57 %	

Introduction

La Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse (DGEFC) est la structure nationale chargée de la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de gestion durable des ressources forestières forêts et autres ressources naturelles (sol, eau). Elle a pour mission d'assurer le développement et la gestion rationnelle des ressources naturelles (forestières, fauniques et sol, eau) sur toute l'étendue du territoire à travers la coordination des actions de toutes les structures étatiques intervenant dans le sous-secteur forestier réunies au sein du Programme Eaux, Forêts et Chasse (PEFC) du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD). Le PEFC constitue un cadre unitaire de pilotage et d'animation du sous-secteur forestier en harmonie avec tous les documents de politiques et de stratégies nationales et internationales.

La Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse (DGEFC) en tant que Chef de fil, assure la coordination du PEFC à travers l'organisation et le suivi des activités des :

- Directions Techniques centrales de la Direction Générale ;
- Inspections Forestières ;
- Centres et Offices du sous-secteur forestier ;
- Projets/programmes du sous-secteur forestier.

Ainsi, chaque année, la planification et l'exécution des activités des structures publiques opérant dans le sous-secteur forestier sont suivies par la DGEFC.

Le présent rapport qui fait la synthèse des activités mises en œuvre par l'Administration forestière au titre de l'année 2017 s'articule autour des quatre (04) grands points que sont :

- Généralités sur le sous-secteur forestier ;
- Bilan des activités de la DGEFC ;
- Bilan du suivi des activités des projets/programmes et des Centres/Offices du sous-secteur forestier ;
- Suivi de la mise en œuvre des accords et conventions.

I. GENERALITES

1.1. Aperçu des caractéristiques physiques du Bénin

1.1.1. Localisation et découpage administratif

La République du Bénin est un pays francophone de l'Afrique de l'Ouest située entre les latitudes 6°30' et 12°30' Nord et les longitudes 1° et 3°40' Est. Elle est comprise entre les Etats du Togo à l'ouest, du Nigéria à l'est, du Burkina-Faso et du Niger au nord et, s'ouvre sur l'Océan Atlantique au sud. Elle s'étend sur une superficie de 114 763 km² et est subdivisée en douze (12) départements et soixante-dix-sept (77) communes. Selon le quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH4, 2013), sa population est de 10 008 749 habitants. Cette population est estimée à 11 225 938 habitants en 2018 suivant un taux d'accroissement intercensitaire de 3,5%.

1.1.2. Climat

Le climat du Bénin est du type soudano-guinéen contrasté du Sud au Nord, avec une température moyenne annuelle de 25°C pour l'ensemble du pays. Les trois zones climatiques du Bénin sont :

- ✓ une zone guinéenne à 2 saisons de pluies qui s'étend de la côte à la latitude 7°30'N. Elle est caractérisée par une pluviométrie moyenne annuelle variant de 1 000 mm à l'ouest à 1 485 mm à l'est, vers la frontière nigériane. La distribution de la pluviométrie présente une allure bimodale qui traduit une succession de deux saisons sèches et deux saisons pluvieuses qui s'alternent : une grande saison sèche de novembre à mars, suivie d'une grande saison pluvieuse d'avril à mi-juillet ; une petite saison sèche de mi-juillet à mi-septembre et une petite saison pluvieuse de mi-septembre à octobre.
- ✓ une zone soudano-guinéenne de transition correspondant à la région médiane du Bénin et allant de la latitude 7°30'N jusqu'à la latitude de 10°30'N. Elle est caractérisée par une pluviométrie plurimodale (2 à 3 pointes) peu différenciée, et des amplitudes thermiques bien marquées.
- ✓ enfin, une zone soudanienne sèche située entre les latitudes 10°30'N et 12°N, de type semi-aride avec 787 à 1100 mm de pluie par an. Cette zone présente une distribution unimodale de la pluviométrie caractérisée par une saison pluvieuse s'étendant de mai à octobre et une saison sèche de novembre à avril.

L'évapotranspiration potentielle (ETP) dans les deux dernières zones est relativement élevée en raison des effets de l'harmattan, un vent sec qui souffle de novembre à mars sur une partie

de la période sèche. L'ETP se situe entre 1 500 et 1 800 mm par an dans l'extrême nord à partir de Kandi.

A l'échelle de l'année, les températures de l'air varient en moyenne autour de 27,2 °C, avec des maxima absolus pouvant atteindre 45°C au Nord.

1.1.3. Sols et ressources en eaux

Le Bénin a un relief peu accidenté, marqué par cinq (05) principaux ensembles géomorphologiques, à savoir : la plaine côtière sablonneuse, les plateaux sédimentaires du continental terminal, la pénéplaine cristalline, la chaîne de l'Atacora et la plaine de Gourma (Adomou ; 2005). On distingue cinq principales catégories de sols (DCN 2011) :

- les sols ferrugineux tropicaux qui couvrent plus de 80 % de la superficie totale du pays ;
- les sols ferralitiques ou terre de barre (7 à 10 %) ;
- les sols minéraux bruts, peu évolués et développés sur des matériaux durs (socle granito-gneissique, schiste, etc.) ;
- les sols hydromorphes, qui se retrouvent dans le delta de l'Ouémé, en bordure du fleuve Niger, de la Pendjari et dans les vallées du Mono et du Couffo ;
- et les vertisols ou terres noires, se trouvant généralement dans la dépression de la Lama.

Les ressources en eau du Bénin comprennent les eaux de surface et les eaux souterraines. Les ressources en eau superficielles sont réparties sur six (6) bassins versants regroupés en quatre (4) grands ensembles hydrographiques que sont : les ensembles hydrographiques du Niger, de l'Ouémé-Yéwa, de la Volta et du Mono-Couffo. Le potentiel annuel d'eau de surface du Bénin est évalué à 13 milliards 106 millions de m³.

1.1.4. Végétation

Elle est caractérisée par une diversité de formations forestières dominées à près de 52 % par des savanes arborées et savanes arbustives parcourues de forêts galeries. Ces savanes s'observent dans la partie nord et au centre du pays jusqu'à la latitude 8°N. Au Sud, on rencontre des forêts primaires fortement dégradées dans lesquelles subsistent des îlots de forêts décidues et semi décidues. Il est présenté dans le tableau 1, l'occupation du sol du territoire national par type de formations établie par l'Observatoire Spatial des Forêts de l'Afrique Centrale et de l'Ouest (OSFACO) sur la base d'images SPOT 2015.

Les formations forestières naturelles occupent environ 51% du territoire national.

Tableau 1: Occupation du sol et couverture forestière du Bénin

FORMATIONS	OCCUPATION DU SOL	Superficie (km²)	Proportion %
Formations forestières naturelles	Forêt dense	362,34	0,31
	Forêt galerie et formation ripicole	3 806,38	3,3
	Forêt claire et savane boisée	4 628,39	4,01
	Forêt et savane marécageuse	1 224,69	1,06
	Savanes arborée et arbustive	49 246,61	42,64
	Mangrove	14	0,01
Plantations	Plantation forestière	412,36	0,36
	Plantation fruitière	4 153,51	3,6
Formations non forestières	Culture et jachère sous palmier à huile	2 379,07	2,06
	Culture et jachère	46 449,80	40,22
	Plan d'eau	574,96	0,5
	Habitation	1 879,59	1,63
	Surface rocheuse ou cuirassée	219,23	0,19
	Surface sableuse (Plage)	109,87	0,1
	Sol érodé, dénudé	9,88	0,01
TOTAL		115470,68	100

Source : OSFACO - Bénin (2018)

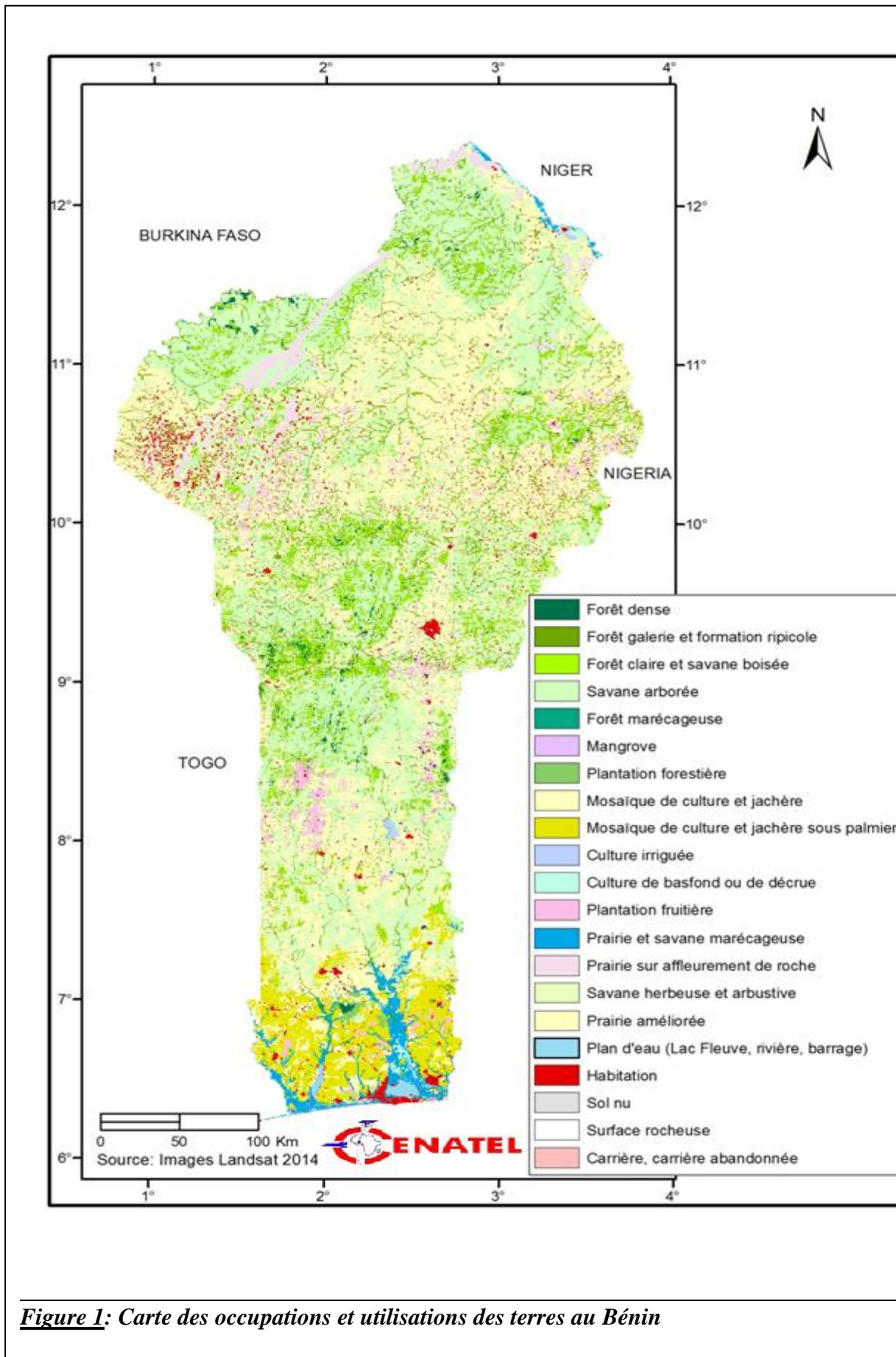


Figure 1: Carte des occupations et utilisations des terres au Bénin

1.2. Présentation de la DGEFC

1.2.1. Mission, Organisation et fonctionnement

Créée par arrêté n°2428 du Gouverneur de l'Afrique Occidentale Française (AOF) du 23 juillet 1938, la Direction des Eaux, Forêts et Chasse est devenue Direction Générale des Forêts et Ressources Naturelles (DGFRN) en 2006 par décret 2006-460 du 07 septembre 2006 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de l'Environnement et Protection de la Nature (MEPN), et Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse (DGEFC) en mars 2016 par décret 2016-154 du 17 mars 2016 portant organisation générale, Attribution et Fonctionnement des Eaux, Forêts et Chasse. Elle a pour principale mission d'assurer la protection, la production et la valorisation des ressources forestières (sol, eau, flore, faune) afin de faire du secteur forestier une source de plus-value sociale et de valeur ajoutée à l'économie nationale. Sur le plan institutionnel, la DGEFC assure la mise en œuvre de la politique forestière nationale dans le cadre tracé par le Programme des Eaux Forêts et Chasse (PEFC) qui constitue un des cinq grands programmes du Ministère en charge des forêts, le Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD). A ce titre, elle assure des missions exclusives et des missions non exclusives.

Les missions exclusives comprennent :

- l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de politiques, stratégies et programmes de développement du secteur forestier ;
- la coordination, la planification et le suivi-évaluation du secteur forestier ;
- l'élaboration et le suivi de l'application des textes législatifs et réglementaires en matière de forêts et de faune ;
- l'élaboration des plans d'aménagement des domaines classés de l'Etat ;
- la validation des plans d'aménagement et autres outils de gestion des aires protégées ;
- l'administration et le suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement des domaines classés de l'Etat ;
- l'orientation, la définition, le suivi et le contrôle des acteurs publics et privés intervenant dans la gestion des ressources naturelles de même que leurs rôles ;
- le suivi des conventions et accords internationaux et régionaux ratifiés en matière de forêts et de faune ;
- l'animation d'un cadre de concertation intersectorielle impliquant tous les intervenants du secteur forestier ;
- l'organisation et l'exécution de la police forestière ;

- l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie de financement durable du secteur forestier ;
- la perception de taxes et redevances liées aux ressources naturelles conformément aux dispositions des lois de finances et autres textes législatifs et réglementaires en vigueur ;
- l'exécution de toutes missions liées à la spécificité des Corps des personnels des Eaux, Forêts et Chasse en tant que composante des Forces de Sécurité Publique et Assimilées.

Les missions non exclusives comprennent :

- la mise en œuvre de politiques, stratégies et programmes de développement du secteur forestier ;
- la constitution, le suivi, la préservation et la restauration du domaine protégé de l'Etat ;
- la promotion des filières porteuses des produits forestiers ligneux et non ligneux ;
- l'assistance aux particuliers et aux collectivités locales pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement dans les domaines de la flore et de la faune ;
- la participation à l'exécution des travaux relatifs à la conservation et la gestion des eaux et des sols ;
- la mise en œuvre d'une stratégie de communication pour la promotion du changement de comportement en relation avec toutes les autres structures habilitées ;
- la mise en œuvre des conventions et accords internationaux ratifiés en matière de forêts et de faune ;
- la mise en œuvre de la stratégie de financement durable du secteur forestier ;
- la promotion du reboisement et l'appui-conseil aux collectivités locales et aux acteurs privés dans les domaines de la gestion durable des forêts, de la faune et des ressources naturelles.

Au niveau central, la DGEFC dispose d'un Secrétariat Général, d'une Inspection Générale des Services Forestiers (IGSF), d'un Cabinet du DGEFC et de six (06) Directions Techniques à savoir :

- ✚ La Direction des Services de l'Intendance, du Matériel et de l'Equipement (DSIME) ;
- ✚ La Direction de l'Organisation et de la Formation du Personnel (DOFP) ;
- ✚ La Direction du Reboisement et de l'Aménagement des Forêts (DRAF) ;

- ✚ La Direction de la Conservation et de la Promotion des Ressources Naturelles (DCPRN) ;

- ✚ La Direction des Politiques, du Contrôle de l'Exploitation Forestière et du Contentieux (DPCEFC) ;
- ✚ La Direction de la Programmation et du Suivi-Evaluation (DPSE).

Il convient de mentionner que la DGEFC est dotée d'une Brigade Forestière Nationale Mobile et des Brigades Spéciales, qui lui sont directement rattachées. La Brigade Forestière Nationale Mobile a un caractère ad hoc et sa composition est laissée à la discrétion du DGEFC ; elle intervient sur toute l'étendue du territoire national.

Au niveau des départements, la DGEFC est représentée par les Inspections Forestières (IFs) qui sont chargées de mettre en œuvre la politique forestière nationale sur leur territoire de compétence. Les Inspections Forestières s'appuient sur des démembrements que sont :

- ✓ les Cantonnements Forestiers, compétents sur une ou un regroupement de communes ;
- ✓ les Sections Communales des Eaux, Forêts et Chasse (SCEFC) ;
- ✓ et les Postes Forestiers (PF) qui couvrent un ou plusieurs arrondissements/villages.

En outre, dans le souci de renforcer l'efficacité de la DGEFC, des Cellules Techniques d'Aménagement des Forêts (CTAF) ont été créées pour intervenir au niveau des massifs forestiers et périmètres de reboisement dotés de Plan d'aménagement. Ces cellules sont au nombre de dix-sept (17) et sont placées sous l'autorité des Chefs d'Inspection Forestière.

(Cf Organigramme de la DGEFC en annexe 1).

Au cours de l'année 2018, l'Administration forestière a été appuyée par six (06) projets et programmes dans le cadre du PEFC. Il s'agit du :

- Programme de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains (PGFTR) ;
- Programme de Reboisement Intensif du territoire national par des mesures incitatives (PRI) ;
- Projet de Substitution du Bois-Energie par le Gaz Domestique (PSBE-GAZ) ;
- Projet d'Appui à la Préservation et au Développement des Forêts Galeries et production d'une Cartographie de base numérique (PAPDFGC) ;
- Projet d'Appui à la Gestion des Forêts Communales Phase 2 (PAGEFCOM II) ;
- Projet de Réserve de Biosphère Transfrontalière du Delta du Mono (PRBTDM)

Il faut noter que l'essentiel des activités de la DGEFC est financée par le PGFTR qui est un programme d'appui institutionnel.

1.2.2. Etat du personnel

La DGEFC dispose d'un personnel composé de fonctionnaires des Eaux, Forêts et Chasse et de fonctionnaires civils répartis au niveau central, dans les structures déconcentrées, dans les Projets/Programmes et les Centres et Offices sous tutelle. La répartition du personnel forestier par corps et par sexe est illustrée par le graphe de la figure 2 ; la figure 3 renseigne sur la répartition des fonctionnaires des eaux et forêts dans les différentes structures de l'Administration forestière au titre de l'année 2018.

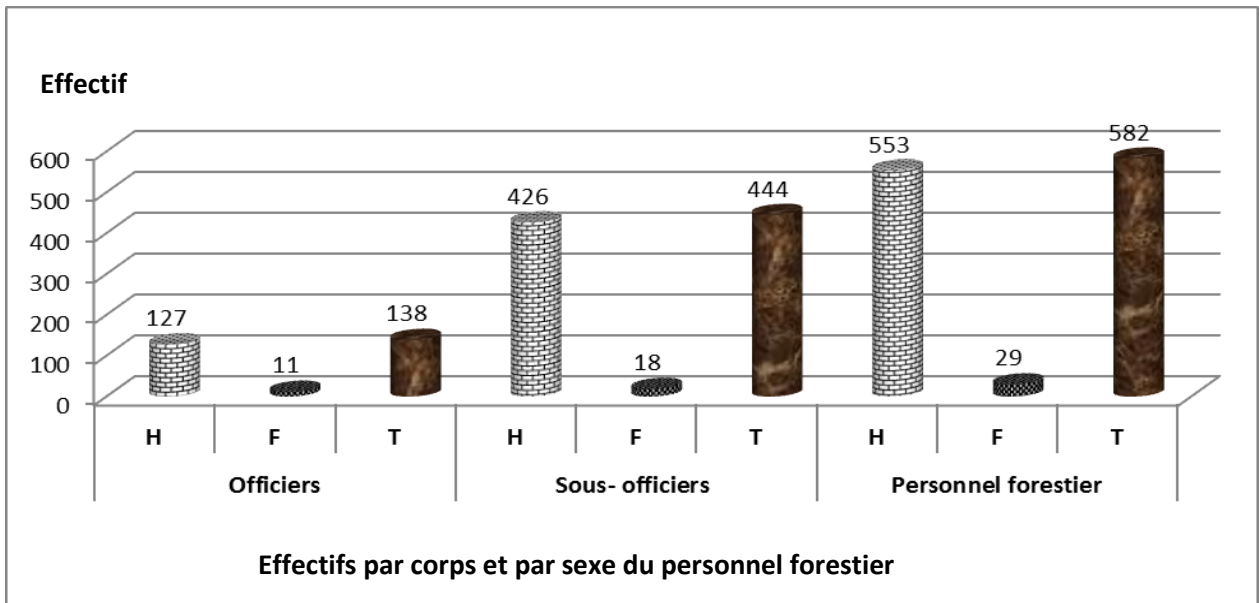


Figure 2 : Point du personnel forestier par corps et par sexe au titre de 2018

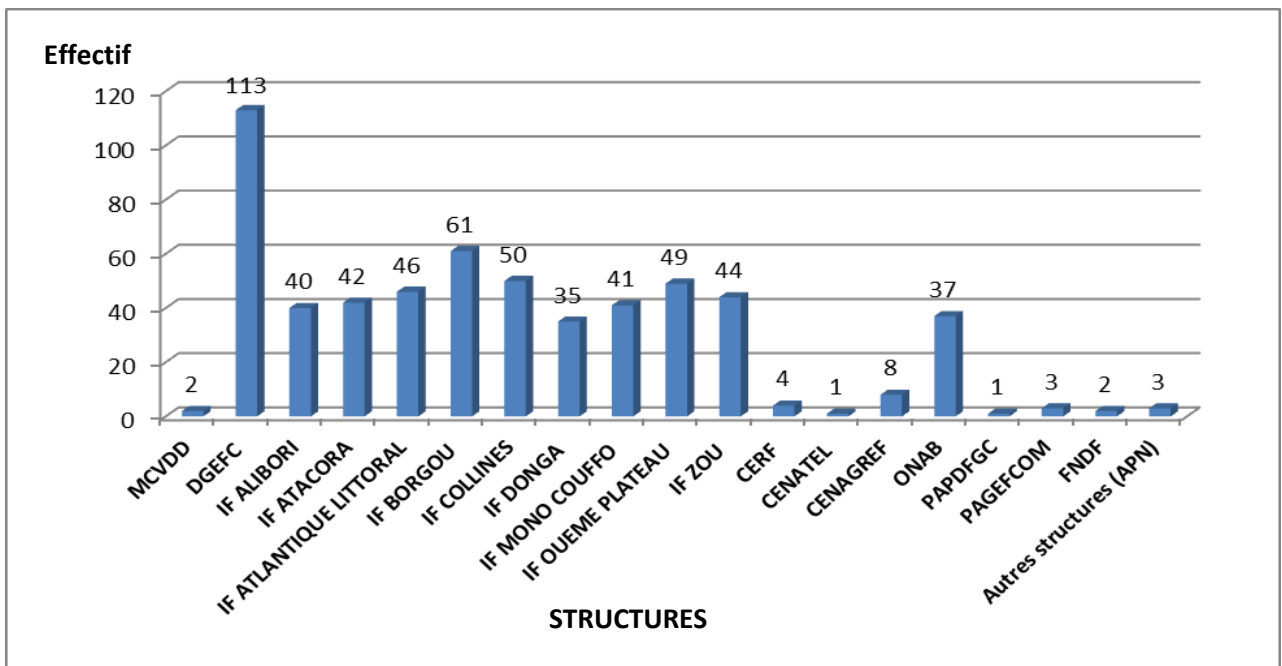


Figure 3 : Point du personnel forestier dans les différentes structures de l'Administration forestière en 2018

A fin décembre 2018, le personnel de l'Administration forestière compte 760 cadres et agents constitués de 582 fonctionnaires des eaux, forêts et chasse (76 %) et 178 fonctionnaires civils qui sont des cadres spécialisés, de Conducteurs de Véhicules Administratifs, de secrétaires, agents de liaison, etc. L'effectif des fonctionnaires des eaux forêts et chasse est composé de 24% d'officiers contre 76% de sous-officier. Le personnel forestier féminin représente environ 5% de l'effectif total des fonctionnaires des eaux, forêts et chasse. Dans le courant de l'année 2018, l'Administration forestière a enregistré 03 départs à la retraite et 03 décès de fonctionnaires des eaux, forêts et chasse faisant passer l'effectif total de 588 à 582.

Le taux de couverture du territoire national est d'un agent forestier pour 253 km². Ce ratio largement inférieur à la norme prescrite par la FAO (un forestier pour 100 km²) ne permet pas à l'Administration forestière d'assurer convenablement ses missions régaliennes.

Pour combler ce déficit criard de personnel, il est impérieux que des recrutements complémentaires soient organisés pour porter l'effectif des agents forestiers à au moins 1150 conformément à la norme.

La gestion de la carrière du personnel forestier a connu une évolution avec l'aboutissement du processus de reversement des fonctionnaires des eaux et forêts dans les nouveaux corps consacrés par la loi 2015-20 du 19 juin 2015 portant statut spécial des personnels des forces de sécurité publique et assimilées et ses décrets d'application.

1.2.3. Infrastructures et matériels de travail

Les moyens matériels de travail utilisés par la DGEFC pour l'exécution de sa mission concernent essentiellement : les bâtiments qui abritent les différentes unités des EFC ; les moyens roulants (Véhicules et motos) ; les équipements informatiques, les matériels techniques forestiers et les mobiliers de bureau.

Il est noté que seulement 39 postes forestiers disposent d'un bâtiment administratif construit ; bon nombre sont délabrés et inhabités. Certains agents sont amenés à ériger leur domicile en postes de travail.

En ce qui concerne le matériel roulant, la DGEFC a acquis cette année sur financement du Budget National à travers les projets PGFTR et PRI, un lot de 23 véhicules pick-up double cabine et 84 motos cross. Cette acquisition porte le parc automobile de la DGEFC à respectivement 49 et 195 le nombre de véhicules et de motos en bon état de fonctionnement (Cf Annexe 2). Ces moyens roulants demeurent encore insuffisants comparés aux besoins des différentes unités qui se trouvent ainsi limitées en termes de mobilité ; toute chose qui affecte leur efficacité dans l'accomplissement des missions à elles assignées.

1.3. Potentiel forestier du Bénin

Le potentiel forestier du Bénin comprend le domaine classé et le domaine protégé de l'Etat.

En se référant aux actes de classement, le domaine classé de l'Etat représente environ 20 % du territoire national et est réparti comme suit :

- deux (02) parcs nationaux (829 320 ha) ;
- trois (03) zones cynégétiques (422 300 ha) ;
- quarante-quatre (46) forêts classées (1 393 113 ha), dont vingt-six (26) sont dotées de plan d'aménagement (soit une superficie de 1 377 047 ha) et comportent quatre (04) plantations domaniales ;
- neuf (09) périmètres de reboisement (4267 ha) ;

Les informations détaillées sur les forêts du domaine classé sont récapitulées dans le tableau 2.

Les forêts du domaine protégé de l'Etat comprennent :

- les forêts sacrées : On dénombre environ trois mille (3000) dont quatre-vingt-treize (93) sont dotées de plans simple de gestion ;
- les forêts communautaires et les forêts communales ;
- les forêts et plantations privées.

Le domaine forestier de l'Etat est globalement sujet à des facteurs de dégradation notamment l'agriculture, la chasse, l'élevage, l'exploitation forestière et diverses formes d'empiètements liés à l'installation des habitations et autres infrastructures. Le taux de conversion des superficies forestières est de 2,3 % par an (FAO, 2002). Selon l'IFN (2007), la couverture forestière totale du Bénin est estimée à 7 813 495 ha et 6 384 828 ha en 2015 par OSFACO (2018).

Tableau 2 : Récapitulatif des forêts du domaine classé du Bénin

N°	Nom de l'Aire Protégée	Communes riveraines	Superficie au classement (ha)	Arrêté et date de classement	PAPF	Projet/ Structure ayant appuyé l'élaboration PAPF	Etat actuel
FORETS CLASSEES							
1	Agoua	Bantè-Savalou	75300	N°8104 de 04 nov 1953	Oui	PAMF	Domaine relativement conservé mais en partie occupé par des hameaux et villages -Vieille plantation d'anacardier de 482 ha, peu productive installée par la SNAFOR
2	Agrimey	Zogbodomey	2302	N°1671 du 12 mars 1941	Oui	ONAB	2.133 ha plantés en teck entre 1950 et 1960. Ces plantations font l'objet d'un plan d'aménagement et de travaux d'éclaircie par l'ONAB
3	Alibori Supérieur	Banikoara, Gogounou, Kandi, Kérou, Péhunco et Sinendé	256000	N°2287 du 20 août 1955	Oui	PGFTR	Domaine maintenu mais forte pression agricole
4	Atchérigbé	Djidja	2864	N°3075 du 5 sept 1942	Oui	ONAB	Forêt en cours d'aménagement par l'ONAB. Plantation d'environ 150 ha de teck très convoité mais bien protégée. Ressources fauniques
5	Atlantique	Cotonou et Sèmè-Kpodji	900	8165 du 4 nov 1933	Non	DGEFC	Disparue, entièrement occupée par des infrastructures
6	Barrage de Natitingou	Natitingou	142	4188 du 5 juillet 1952	Non	DGEFC	Disparue, entièrement occupée par l'agglomération de Natitingou
7	Bassila	Bassila	2250	N°2843 du 5 aout 1943	Oui	ONAB	Empiètement partiel dû à l'extension des agglomérations Réalisation de plantations par l'ONAB
8	Bélléfoungou	Djougou	1300	N°2839 du 5 aout 1943	Non	DGEFC	Domaine relativement bien conserve. Présence de vieilles plantations de teck
9	Birni	Kouandé	3200	N°3661 du 14 oct 1943	Non	DGEFC	Empiètement partiel par l'installation d'infrastructures sociocommunautaires ; Présence de vieilles plantations de teck et anacardier.

10	Collines de Kouandé	Kouandé	4560	479 SE du 28 jan 1950	Oui	PGFTR	Empiètement par installations d'habitations et infrastructures. Abrite la SCEFC Kouandé. Présence de vieilles plantations d'anacardiers.
11	Dan	Djidja	1520	N°3779 du 29 oct 1943	Oui	PAGEFCOM 1	Forte occupation agricole sur environ 633ha. Plantation d'environ 200 ha de teck. Empiètement partiel par infrastructures.
12	Dassa-Zoumé	Dassa	2660	N°3770 du 12 dec 1945	Non	PGFTR	Forte occupation par les champs
13	Djigbé	Zè et Toffo	3017	N°2447 du 16 juillet 1942	Oui	ONAB	Entièrement plantée de tecks âgés de 30 à 40 ans sous gestion de l'ONAB
14	Dogo	Kétou	31850	N°675SE du 22 janvier 1955	Oui	PGFTR	Forte occupation par des villages, hameaux et champs. Installation de plantations de teck et Gmelina par l'ONAB
15	Goungoun	Malanville	73200	N°1914SE du 4 avril 1950	Oui	PGFTR	Domaine conservé mais fortement dégradée par l'installation de champs
16	Guéné	Malanville	1300	2842 du 5 août 1943	Non	PGFTR	Très dégradée
17	Itchède-Toffo	Adja-Ouèrè et Pobè	191	N°3778 SE du 12 décembre 1945	Oui	ONAB	Relativement bien conservée avec présence de peuplements de Ceiba et de Samba. Plantations de teck et bois de feu
18	Kandi	Kandi	1023	N°370 du 30 jan 1942	Non	DGEFC	Presque disparue. Abrite le siège de l'IF Alibori
19	Kétou	Kétou	11000	N°2426 du 2 avril 1955	Oui	PGFTR	Forte occupation par des villages, hameaux et champs
20	Kilir	Djougou	50	N° 2840 du 5 aout 1943	PSG en cours	DGEFC	Fort empiètement par les habitations. Noyau relativement bien conservé
21	Donga	Djougou	250	2838 du 5 août 1943	Non	DGEFC	Domaine conserve mais occupé par endroits par des champs
22	Lama	Zogbodomey et Toffo	16250	5574 du 24 déc 1946	Oui	ONAB	Noyau très bien conservé, site écotouristique. Plantations de tecks et d'espèces autochtones
23	Logozohè	Savalou et Dassa	2248	365 du 30 jan 1940	Oui	PGFTR	Présence de vieilles plantations de teck mal conduites. Empiètement par installations de champs
24	Mékrou	Kouandé et Péhunco	9390	N°478 du 28 janvier 1950	Oui	PGFTR	Présence de vieilles plantations d'anacardiers. Empiètement par installations de champs de coton

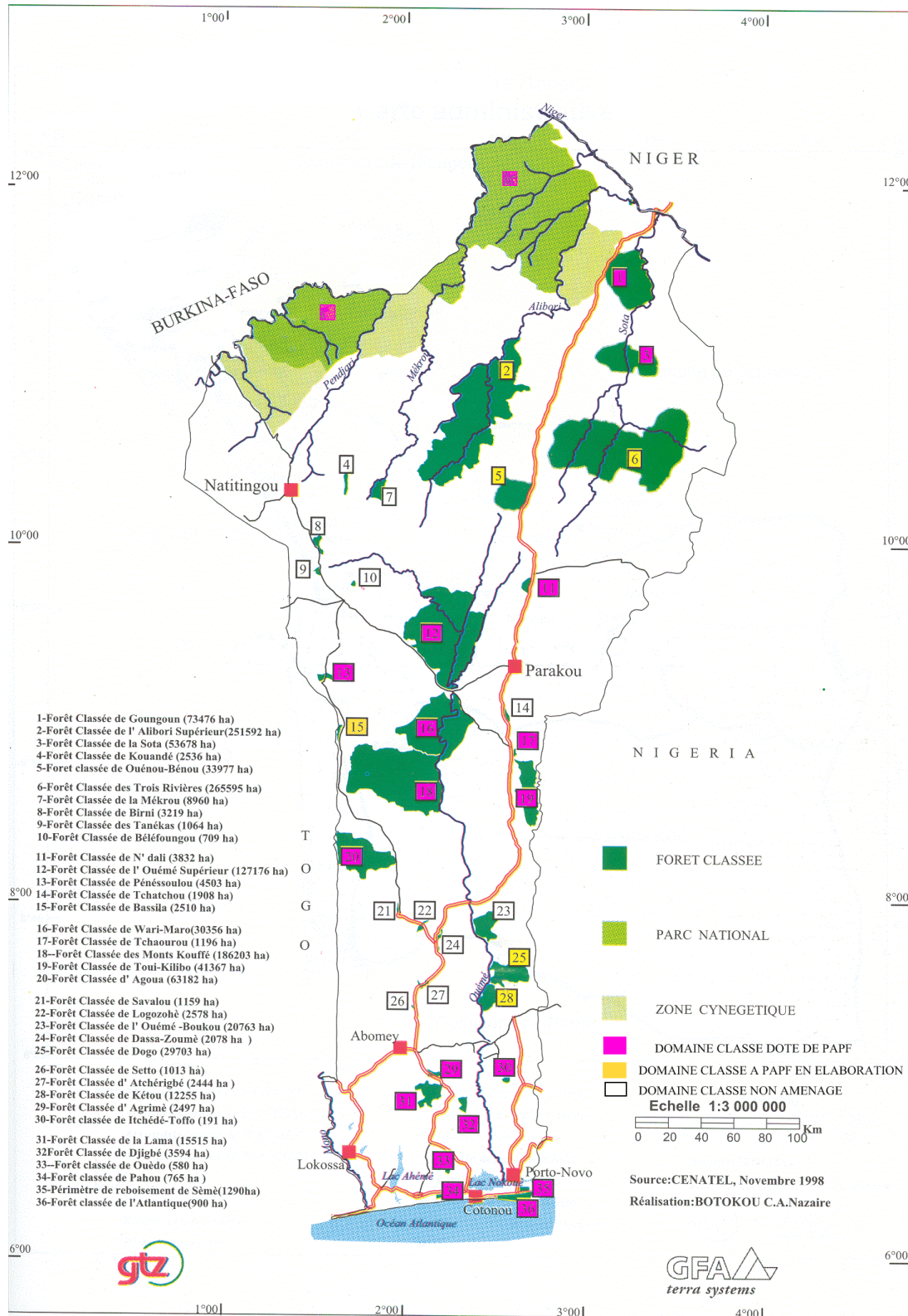
25	Monts Kouffé	Bassila, Bantè et Ouessé	180300	2484 du 14 mars 1957	Oui	PAMF	Domaine conservé mais Installation anarchique des agriculteurs nationaux et togolais. Exploitation frauduleuse de bois d'œuvre. Relativement riche en ressources fauniques
26	N'Dali	N'Dali	4128	366 du 30 jan 1942	Oui	PGFTR	Relativement bien conservée
27	Ouèdo	Abomey-Calavi	580	3518 du 29 Dec 1944	Oui	DGEFC	Portion d'environ 178ha détachée temporairement par arrêté 2003-N°076/MAEP/D-CAB/SGM/DA/CRH/SA au profit des forces armées du Bénin. Plantations de bois de feu.
28	Ouémé-Boukou	Savè	20500	N°5898 du 13 août 1954	Oui	PGFTR	Fort empiètement et occupation par villages, hameaux, infrastructures, champs, etc. Vieilles plantations domaniales d'anacardiers
29	Ouémé-Supérieur	Djougou, N'Dali et Tchaourou	177542	4310 du 10 juillet 1952	Oui	PGFTR	Domaine conservé mais occupé par endroits par des champs ; Exploitations frauduleuses et pâturage
30	Ouénou-Bénu	Bèmbèmrèkè et Sinendé	34683	N°3678SE du 15 octobre 1943	Oui	PGFTR	Empiètement par installations d'infrastructures et habitations en bordure de la RNIE 2. Occupation par des champs par endroits
31	Pénessoulou	Bassila	5470	2394 du 7 juin 1946	Oui	ONAB	Relativement bien conservée
32	Pobè	Pobè	14	3780 du 2 Déc 1945	Non	PGFTR	Ilot de forêt dense semi décidue bien conservée
33	Sakarou	Nikki	240	2821 SE du 10 avril 1954	Non	DGEFC	Fortement dégradée par les champs
34	Sakété	Sakété	60	5193 du 2 Déc 1946	Non	DGEFC	Relativement bien conserve, lieu de cultes traditionnels
35	Savalou	Savalou	1015	1210 du 20 avril 1945	Non	DGEFC	Zone montagneuse et partiellement occupée par des habitations
36	Sérou	Djougou	75	2841 du 5 aout 1943	Non	DGEFC	Relativement bien conservée
37	Sota	Kandi et Ségbana	53000	N°1862SE du 16 mai 1947	Oui	PGFTR	Domaine conservé mais fortement dégradée par l'installation de champs et des campements d'éleveurs
38	Soubroukou	Djougou	84	2415 du 8 juin 1946	Non	DGEFC	Noyau bien conservé. Empiètement de la lisière par des habitations et des champs

39	Tchaourou	Tchaourou	1292	N°367SE du 30janvier 1942	Oui	PGFTR	Empiètement par installation d'habitations et d'infrastructures. Occupations par des champs par endroits
40	Tchatchou-Gokana	Tchaourou	2000	40 SE du 5 jan 1948	Non	DGEFC	Fortement dégradée par installation de champs
41	Toui-Kilibo	Ouessè et Tchaourou	40045	N°.....SE du 30 janvier 1935	Oui	PGFTR	Empiètement par installation d'habitations et d'infrastructures. Occupations par des champs par endroits
42	Touzoun	Allada	-	N°3073.SE du 5 sept 1942	Non	DGEFC	Forêt domaniale classée et réserve botanique, fortement dégradé par les installations humaines
43	Trois Rivières	Bembèmrèké, Gogounou, Kalalé et Ségbana	259300	N°4524SE du 6 sept. 1949	Oui	PGFTR	Domaine conservé mais fortement dégradée par l'installation de champs et des campements d'éleveurs en proie à l'exploitation frauduleuse
44	Wari-Marou	Tchaourou, Ouessè et Bassila	107500	9190 du 25 oct 1955	Oui	PAMF	Domaine conservé mais installation anarchique des agriculteurs et éleveurs. Exploitation frauduleuse de bois d'œuvre. Relativement riche en ressources fauniques
PERIMETRES DE REBOISEMENT							
45	Abomey	Abomey	173	1672 du 12 mai 1941	PSG en cours	DGEFC	Fortement dégradé par l'érosion et l'installation des champs. Vieilles plantations d'anacardiens. Abrite siège IF Zou.
46	Boko	Parakou	300	4520 du 20 juin 1953	Non	DGEFC	Anciennes plantations domaniales d'anacardiens régénérés par un particulier dont les modalités d'occupation restent à clarifier
47	Bonou	Bonou	197	5198 du 2 déc 1946	Non	DGEFC	Anciennes plantations de teck
48	Kouandé	Kouandé	273	N°480SE du 28 janvier 1950	Non	DGEFC	Empiètement par installations d'habitations et champs
49	Natitingou	Natitingou	203	4651 S.E. du 25 octobre 1946	PSG en cours	DGEFC	Empiètement par l'installation d'habitations. Vieilles plantations de teck et d'anacardiens. Abrite siège IF Atacora
50	Pahou	Ouidah	765	833 SE du 18 avril 1940	Oui	DGEFC	Noyau bien conservé, site écotouristique. Reboisement de 513 ha par le Projet Plantation de Bois de Feu dans le Sud-Bénin
51	Parakou	Parakou	256	2079 du 21 avril 1949	PSG en cours	DGEFC	Empiètement par installations d'infrastructures (COTEB, Musée plein air, Entreprise chinoise de construction). Plantations de teck (futaie) et vieilles plantations

							d'anacardiens. Abrite siège IF Borgou.
52	Sèmè	Sèmè	808	2524 du 19 juillet 1943	Oui	DGEFC	Sérieux empiètements : portion détachée, litiges fonciers avec présumés propriétaires terriens. Vieilles plantations de bois de feu. Abrite siège CTAF Sèmè.
53	Tanékas	Copargo	1124	7236 S.E. du 29 déc 1951	Non	DGEFC	Ensemble d'affleurements rocheux à végétation rabougrie. Occupée en partie par des infrastructures et des champs.
PARCS NATIONAUX							
54	Pendjari	Tanguiéta, Matéri, Toucountoun, Banikoara, Kérou et Kouandé	303 920	Décret n° 132 P.R./ M.A.C./E.F. du 06 mai 1961	Oui	African Park Network (APN)	Bien conservé ; Gestion assurée par le CENAGREF avec l'appui de divers projets d'appui.
55	W du Niger	Banikoara, Kandi, Malanville et Karimama	525400	7640 du 3 déc 1952	Oui	CENAGREF	Relativement bien conservé en dépit des pressions des populations riveraines sur les terres agricoles des zones tampons. Gestion assurée par le CENAGREF avec l'appui de divers projets d'appui.
ZONES CYNEGETIQUES							
56	Atacora	Koundé, Kérou, Banikoara	123646	Ordonnance n°8P.C.M./MAP du 19 mars 1959	Oui	CENAGREF	Amodiée depuis 1992
57	Djona	Malanville et Karimama	111845		Oui	CENAGREF	Non amodiée
58	Pendjari	Tanguiéta, Matéri et Toucountouna	173257		Oui	CENAGREF	Amodiée depuis 1992

Source : Arrêtés de classement et niveau d'élaboration des plans d'aménagement des forêts

La Figure 4 indique la localisation des principales forêts du domaine classé du Bénin.



Source: IFN, 2007

Figure 4 : Localisation des principales forêts du domaine classé du Bénin

1.4. Contribution du secteur forestier au développement économique du Bénin

L'importance de l'utilisation des ressources forestières couvre quatre (04) axes à savoir :

- La satisfaction des besoins directs des ménages en produits forestiers (combustible, bois d'œuvre, aliments, plantes médicinales, et autres produits forestiers non ligneux, ...),
- La création d'emplois et de revenus (exploitants, commerçants, transporteurs, éco touristes, transformateurs, ...),
- La fourniture des services écologiques (lutte contre les changements climatiques, préservation des écosystèmes, ...),
- La fourniture de services socioculturels et culturels tels que ceux tirés des forêts sacrées.

L'évaluation de la contribution du secteur forestier à l'économie nationale prenant en compte les axes décrits ci-dessus n'est pas encore une réalité. Toutefois, l'étude sur la contribution du secteur forestier à l'économie nationale réalisée en 2009 avec l'appui du Programme de Conservation et de Gestion des Ressources Naturelles (ProCGRN) a révélé que le secteur forestier contribuerait à hauteur de 6,64 % au PIB (contre moins de 2,8 % souvent indiqué dans les documents officiels), malgré que cette étude n'a pas pris en compte les filières connexes comme l'exploitation de la faune et des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) excepté l'anacarde, de même que le coût des services écosystémiques. Il ressort donc que la contribution du secteur forestier à l'économie nationale reste encore sous-évaluée.

Pour une évaluation plus juste de la contribution du secteur forestier au PIB, il est nécessaire que des enquêtes et des études plus complètes soient organisées. Nous retiendrons que le secteur forestier contribue à l'amélioration des conditions de vie des populations à travers la satisfaction des besoins en produits et services forestiers, l'augmentation des revenus des communautés, la création d'emplois dans les villes comme dans les campagnes et la préservation d'un meilleur cadre de vie.

II. BILAN DES ACTIVITES DE LA DGEFC

2.1. Principaux évènements marquants de la DGEFC en 2018

Les principaux évènements qui ont marqué l'année 2018 à la DGEFC sont résumés dans le tableau 3. Ces évènements ont fait objet de cérémonies officielles.

Tableau 3 : Synthèse des principaux évènements marquants de la DGEFC au cours de 2018

N°	Evènement	Date	Lieu	Thème	Activités majeures
1	Journée Internationale des Forêts (JIF)	21 mars	Site de reboisement PRI à Calavi	Forêts et villes durables	Reboisement, sensibilisation
2	Célébration de la Journée Internationale de la Biodiversité (JIB)	22-mai	DGEFC et site éco touristique d'AKpro Misséréte	Célébrer 25 ans d'actions pour la biodiversité	Sensibilisation de la couche juvénile sur les actions en faveur de la biodiversité et au profit des acteurs politiques et du secteur de la santé, communications sur le thème de la journée seront présentées et seront suivies de la visite du jardin botanique pour la découverte de la biodiversité dont elle regorge.
3	Célébration de la 34ème édition de la Journée Nationale de l'Arbre (JNA)	01-juin	COME: CEG Akodéha, Artères Comè-Akodéha et la place Hongodé	Arbre, Energie et Economie Verte	Reboisement de 5,35 ha et 5000 mètres linéaires avec 12957 plants
4	Journée Mondiale de l'Environnement (JME)/Reboisement Inter- Force (RIF)	05-juin	Plage de Fidjrossè	Lutter contre la pollution au plastique	Au total, 17 302 plants ont été mis en terre sur toute l'étendue du territoire national sur une superficie de 15 ha et 11 650 mètres linéaires
5	Journée Mondiale de la Lutte contre la Désertification et la Sécheresse (JMLDS)	17-juin	Commune de Djidja	la terre a de la valeur investissez-y	Au total, 37 830 plants ont été mis en terre sur toute l'étendue du territoire national sur une superficie de 22ha et 12 415 mètres linéaires.

2.2. Bilan de la campagne de reboisement 2018

L'organisation des Campagnes Nationales de Reboisement (CNR) fait partir des activités courantes exécutées chaque année par l'Administration forestière. Elle regroupe les activités de production de plants forestiers, l'organisation de la Journée Nationale de l'Arbre (JNA) célébrée le 1^{er} Juin et la campagne de reboisement proprement dite. L'organisation de cette campagne de reboisement témoigne de l'importance que notre pays attache à la reconstitution du couvert forestier.

Cette partie fait le point de la production de plants forestiers, de la célébration de la 34^{ème} Journée Nationale de l'Arbre et du bilan de la campagne de reboisement 2018 sur toute l'étendue du territoire national.

2.2.1 Point de la production de plants forestiers

La production de plants forestiers est la première activité rentrant dans le cadre de la campagne de reboisement organisée par la DGEFC. Compte tenu de l'importance attachée à la qualité des semences pour la réussite de la campagne de reboisement, la DGEFC met à la disposition des Inspections Forestières, au profit des pépinières écoles, des semences certifiées (par le CERF) des principales essences forestières ainsi que d'autres intrants et matériels de production (sachets de polyéthylène, arrosoirs, brouettes...). Les pépinières écoles sont les pépinières installées par les unités déconcentrées de la DGEFC (Inspections forestières, Cantonnements forestières, Cellules Techniques d'Aménagement Forestier, Sections Communales des EFC et Postes forestiers) pour des fins expérimentales et didactiques. Ces pépinières écoles suppléent exceptionnellement à la satisfaction des besoins en plants exprimés par les structures publiques. En rapport avec leurs objectifs de reboisement, certains projets et programmes ou structures du secteur forestier, notamment le Programme de Reboisement Intensif, l'Office Nationale du Bois, PANA-Energie, Biomasse Electricité, appuient la production de plants forestiers à travers des groupements spécialisés, des pépiniéristes privés avec l'accompagnement technique des agents forestiers et des pépinières écoles.

Au total il a été produit au titre de la campagne 2018 sur l'ensemble du territoire national, 16 711 349 plants forestiers (Tableau 4). Les pépinières écoles ont contribué à hauteur 14 % à la production totale de plants.

Tableau 4 : Production de plants en 2018

DEPARTEMENT/STRUCTURE	Pépinières écoles	Pépinières privées	Production totale
ATACORA	294608	563470	858078
ATLANTIQUE-LITTORAL	368006	3132531	3500537
ALIBORI	148370	110398	258768
BORGOU	295169	611599	906768
COLLINES	513022	1170988	1684010
DONGA	231685	591882	823567
MONO/COUFFO	103747	1190565	1294312
OUEME/ PLATEAU	141682	1360668	1502350
ZOU	231830	3988184	4220014
ONAB	-	-	1662945
TOTAL NATIONAL	2328119	12720285	16711349

De l'analyse de ce tableau, il ressort que la production de plants au cours de l'année 2018 a nettement accru par rapport à celle réalisée au cours de l'année 2017 (14 028 280 plants). Cette progression est le résultat des actions de sensibilisation et d'encadrement technique des pépiniéristes privés par l'Administration forestière. A cela s'ajoute la dynamisation des pépinières écoles et l'implication ou l'appui de grands projets du secteur forestier ou du secteur de l'énergie dans des actions de reboisement de grandes envergures.

La répartition de cette production de plants forestiers par essences forestières au cours de la campagne 2018 est consignée dans le tableau 5.

Tableau 5 : Principales essences forestières produites au cours de la CNR 2018

STRUCTURE/ DEPARTEMENT	Production totale																																					
		<i>Tectona g.</i>	<i>Gmelina a.</i>	<i>Eucalyptus c.</i>	<i>Acacia a.</i>	<i>Terminalia s.</i>	<i>Terminalia m.</i>	<i>Senna s.</i>	<i>Filao</i>	<i>Khaya s.</i>	<i>Ceiba p.</i>	<i>Bombax c.</i>	<i>Triplochiton s.</i>	<i>Melicia e.</i>	<i>Pterocarpus e.</i>	<i>Azelia a.</i>	<i>Vitellaria p.</i>	<i>Adansonia d.</i>	<i>Parkia b.</i>	<i>Daniellia O.</i>	<i>Antiaris t.</i>	<i>Anacardium O.</i>	<i>Moringa o.</i>	<i>Palmier</i>	<i>Cocos n.</i>	<i>Manguier</i>	<i>Oranger</i>	<i>Citronnier</i>	<i>Avocatier</i>	<i>Irvingia g.</i>	<i>Arbre à pain</i>	<i>Cesalpinia b.</i>	<i>campehcé</i>	<i>Saule pleureur</i>	<i>Gayak</i>	<i>pomme d'eau</i>	<i>Autres espèces</i>	
IF/ALIBORI	258768	13 730	147 431	1 300	4 740	300	110	-	-	10 300	3 700	100	-	-	150	-	160	1 000	-	-	-	57 072	4 750	-	-	-	1 470	100	300	-	-	-	-	-	-	-	755	
IF/ATACORA	858078	63 260	267 575	23 850	47 623	2 666	2 800	3 351	3 750	30 200	12 060	-	-	-	41 888	44 950	10 270	1 065	-	79 042	126 877	4 850	-	4 300	-	12 350	8 360	5 920	-	200	-	-	12 000	13 100	400	100	450	34 662
IF/ATLANT-LITT	3500537	934 397	363 340	226 150	1 017 620	5 975	5 100	-	1 500	62 800	2 650	2 500	-	400	1 460	-	800	-	-	-	1 230	-	536 116	14 000	11 400	52 500	300	880	-	-	14	-	19 150	8 070	6 580	-	223 605	
IF/BORGOU	906768	102 678	378 354	2 500	13 885	2 288	2 250	5 000	-	50 926	20 765	200	-	915	14 248	20	90	1 000	-	-	247 577	11 260	17 700	4	3 175	2 438	10	100	-	25	-	12 810	2 900	-	-	12 650		
IF/COLLINES	1684010	197 820	893 226	10 500	276 320	4 250	1 035	-	-	58 709	5 600	-	49	-	1 925	-	-	-	-	-	196 015	9 000	3 000	-	132	820	-	-	-	-	-	918	-	-	24 691			
IF/DONGA	823567	68 659	386 932	1 400	156 485	10	-	-	300	12 568	3 748	-	-	-	6 192	100	-	800	-	-	176 521	-	-	-	790	340	100	968	-	-	-	1 000	-	-	6 654			
IF/MONO COUFFO	1294312	271 619	39 212	40 194	335 016	13 690	200	1 011	1 400	48 470	6 362	473	1 625	800	-	500	50	-	2 800	3 625	7 800	143 253	11 057	27 055	169 100	63 350	4 600	26 400	30	20	9 000	8 350	5 000	18 000	33 000			

IF/OUEME- PLATEAU	1502350	266 853	40 930	423 520	324 140	7 840	-	50	3 100	78 906	16 750	500	-	-	3 150	8 850	-	660	-	-	21 750	3 407	193 100	250	1 080	5 750	50	4 893	-	5 100	-	16 570	5 660	-	595	68 896	
IF/ ZOU	4220014	2 174 869	526 062	455 350	419 184	23 780	735	400	715	96 649	14 689	-	1 000	-	3 140	9 623	-	146	2 200	-	67 720	9 299	97 990	1 057	80 098	189 256	8 650	5 676	50	-	850	7 025	5 775	-	-	18 026	
ONAB	1662945	1 249 674	235 449	-	-	-	-	-	-	150 522	-	-	-	-	-	27 300	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CAMPAGNE NATIONAL REBOISEME NT 2018	16711349	5 343 559	3 278 511	1 184 764	2 595 013	60 799	12 230	9 812	10 765	600 050	86 324	3 773	2 625	2 164	9 449	112 386	45 570	12 176	5 265	1 300	81 842	898 387	50 366	991 159	30 668	137 550	428 664	78 680	17 117	26 650	5 169	12 870	77 655	33 533	11 680	19 045	422 274

Source : Rapport de la Campagne Nationale de Reboisement 2018 (DRAF, 2018)

De l'analyse de ce tableau, il ressort que les principales essences forestières utilisées dans le reboisement sont : *Tectona grandis* (32 %), le *Gmelina arborea* (19,6 %), l'*Acacia auriculiformis* (15,5%) et *Eucalyptus camaldulensis* (07,1 %) qui représentent environ 74 % de la production totale en raison de leur forte demande dans tous les départements. Il faut noter aussi les efforts produits pour assurer la promotion : **(i) des essences autochtones** dont notamment *Khaya senegalensis* (3,6 %), *Ceiba pentandra* (1,3 %), *Azelia africana* (0,7%), *Pterocarpus erinaceus*, *Triplochiton scleroxylon*, *Adansonia digitata* et **(ii) des essences destinées à assurer la promotion du reboisement urbain et côtier** dont notamment *Coco nucifera* (0,20 %), les saules pleureurs (0,2%), *Moringa oleifera* (0,30%) et les fruitiers (2,53 %).

2.2.2. Point de la 34^{ème} Journée Nationale de l'Arbre (JNA 2018)

La célébration de la Journée Nationale de l'Arbre, le 1er juin 2018 s'est déroulée sur toute l'étendue du territoire national. Le thème de la 34^{ème} JNA et de la CNR 2018-2019 est : «Arbres, Economie verte et Villes durables». Cette célébration a connu la participation active de nombreuses populations de nos villes et campagnes. La cérémonie officielle présidée par le Ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable, s'est déroulée au Collège d'Enseignement Général d'Akodéha, Commune de Comè dans le Département du Mono. Etaient également présents à cette cérémonie, des membres des Corps Constitués de la République, du Corps Diplomatique et Consulaire, le Préfet du Département du Mono et ses collaborateurs, le Maire de la Commune de Comè et son Conseil Communal, des Responsables des services déconcentrés de l'Etat, des élus locaux, des exploitants et commerçants de produits forestiers, des ONG et des populations riveraines.

Dans le cadre de la cérémonie officielle, 12 780 plants d'acacia, d'Eucalyptus, de Khaya, de Fraké, de cocotier et de samba ont été mis en terre : i) sur une superficie d'un seul tenant de 5,35 hectares sur le domaine du CEG d'Akodéha, ii) à la place public Houngodé et iii) une plantation d'alignement de cocotier et de fraké sur l'axe Comè-Akodéha sur 5000 mètres linéaires.

L'entretien des plants mis en terre ainsi que leur protection sont assurés par le Collège d'Akodéha avec l'appui des parents d'élèves, et les riverains des espaces reboisés.

A l'instar de la Commune de Comè qui a abrité la célébration officielle de la 34^{ème} JNA, toutes les Communes des autres départements, par l'entremise des Préfets, des Maires, des Conseillers Communaux, des fonctionnaires des Eaux, Forêts et Chasse, et des populations locales, ont sacrifié à la tradition, en mettant en terre de jeunes plants d'essences forestières et fruitières, le long des principales rues, sur les places publiques et dans différents services et établissements scolaires à la date du 1er juin 2018 . Au total, 195 540 plants, toutes essences confondues, ont été mis en terre au titre de la 34^{ème} JNA sur toute l'étendue du territoire national. Ces mises en terre de plants couvrent une superficie totale de 102,7 hectares et 97 878 mètres linéaires.

Tableau 6 : Point des plants mis en terre au cours de la 34^{ème} JNA

	JNA 2018		
	Nombre de plants	Superficie (ha)	Mètre linéaire
ALIBORI	7 479	7,35	2078
ATACORA	18 847	14,93	6970
ATLANTIQUE-LITT.	23 403	10,64	9059
BORGOU	25 672	9,19	17722
COLLINES	23 320	18,25	12595
DONGA	8 794	5,37	720
MONOCOUFFO	29 049	13,84	14036
OUEMEPLATEAU	40 354	14,49	22744
ZOU	18 622	8,67	11954
TOTAL NATIONAL	195 540	102,73	97878

2.2.3. Point de la Campagne Nationale de Reboisement 2018

Après l'organisation de la JNA, la Campagne Nationale de Reboisement s'est, quant à elle, poursuivie jusqu'au mois de décembre 2018. Le bilan global sur l'ensemble du territoire national s'élève à 6 497 984 plants forestiers mis en terre (soit un accroissement de 19,27% par rapport à l'année 2017) sur une superficie de 5547 ha et 387 911 mètres linéaires.

Tableau 7 : Point des plants mis en terre au cours de la CNR 2018

DEPARTEMENTS/ ONAB	CNR 2018		
	Nombre de plants	Superficie (ha)	Mètre linéaire
ALIBORI	27 179	26,36	350
ATACORA	296 093	752	22 841
ATLANTIQUE-LITT.	1 031 761	1 323,88	35 704
BORGOU	603 389	529	83 421
COLLINES	1 056 062	917,48	57 416
DONGA	284 301	283	8 460
MONO-COUFFO	196 325	137,60	44 299
OUEME-PLATEAU	226 207	167,15	38 750
ZOU	1 113 722	636,03	96 670
ONAB	1 662 945	773,76	-
TOTAL NATIONAL	6 497 984	5 546,76	387 911

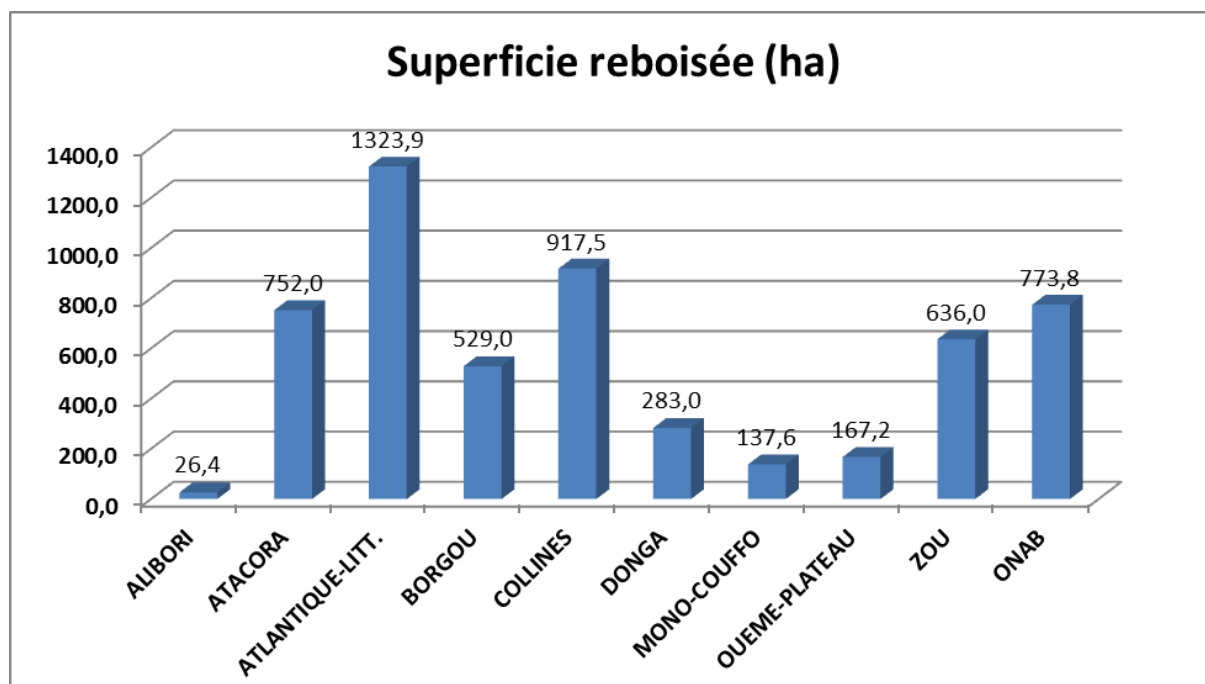


Figure 5 : Superficies reboisées par département au titre de la CNR 2018

Comparés aux réalisations de la CNR 2017 (4967931 plants mis en terre sur 4162,478 ha et 467210 ml), les résultats de la CNR 2018 révèlent une nette amélioration des efforts de reboisement avec un accroissement de près de 33 % des superficies reboisées. En termes de superficie, les départements de l'Atlantique-Littoral (24 %), des Collines (17 %) et l'Atacora (14 %) viennent en tête. L'ONAB contribue pour environ 13 % à l'effort national de reboisement sous forme de plantations industrielles de bois-œuvre.

Le progrès observé dans le reboisement au cours de la Campagne 2018 est le résultat d'une part, des activités de sensibilisation et d'encadrement de l'Administration forestière en direction des populations, et d'autre part, la mise en œuvre du Programme de Reboisement Intensif (PRI), les activités de l'ONAB, la contribution des volets reboisement des projets comme PANA-Energie, Biomasse-Electricité, et enfin l'accompagnement de certaines structures privées comme la SGB, la SOBEBRA et MTN aux actions de reforestation.

L'écart observé entre le nombre de plants produits (16 711 349 plants) et le nombre de plants mis en terre (6 497 984 plants) s'explique par le nombre important de plants restés en pépinière et aussi par le taux élevé de regarnissage des anciennes plantations et celles réalisées au cours de l'année. A cela s'ajoutent la cession d'une partie de la production des pépinières privées notamment, le palmier et l'anacardier, aux planteurs des pays limitrophes (Nigéria et le Togo) ; et enfin, les insuffisances du dispositif de collecte des données sur le reboisement qui font que certains planteurs échappent à l'enregistrement des services forestiers.

2.2.4. Evaluation de la Campagne Nationale de Reboisement (CNR) 2018

L'évaluation de la Campagne Nationale de Reboisement a été faite systématiquement sur tous les sites de la JNA et sur un échantillon des autres plantations réalisées dans le cadre de la

CNR. Le taux de sondage de 20% a été retenu pour l'évaluation de la CNR à tous les niveaux d'intervention de l'administration des Eaux, Forêts et Chasse (Poste Forestier, Section Communale, Cantonnement et Inspection). Le taux de survie des plants mis en terre par Inspection forestière se présente comme indiqué au Tableau 8.

Tableau 8 : Point de l'évaluation de la CNR 2018

INSPECTION FORESTIERE	SITES ECHANTILLONS EVALUES (JNA)				SITES ECHANTILLONS EVALUES (JNA+CNR)			
	Nombre plants	Superficie (ha)	Alignement (ml)	Taux de survie	Nombre plants	Superficie (ha)	Alignement (ml)	Taux de survie
ALIBORI	70 409	68,13	180	67,95%	70 409	68,13	180	67,95%
ATACORA	186 376	182	7 450	71,88%	186 376	182	7 450	71,88%
ATLANTIQUE- LIT.	25 096	11,826	5 620	68,11%	609 949	267,986	9 981	69,85%
BORGOU	17964	7,298	11196	52,44%	74810	73,266	56428	62,72%
COLLINES	23370	18,25	12395	70,76%	1056062	917,48	57416	64,94%
DONGA	8794	5,37	720	69,05%	24241	25	3580	59,71%
MONO -COUFFO	28425	13,055	13571	75,20%	224750	150,659	57870	78,14%
OUEME-PLATEAU	32909	11,155	12667	70,98%	97106	46,43	21061	75,21%
ZOU	15082	7,9211	6010	66,07%	209520	127,21	22771	73,44%
JNA/CNR 2018	408 425	325,01	69 809	68,05%	2 553 223	1 858,16	236 737	69,32%

Source : Rapport Campagne Nationale de Reboisement 2018 (DRAF, 2018)

Le taux global de survie des plants mis en terre au cours de la CNR 2018 est de 69,3 %. Les plus faibles taux de survie sont observés dans les départements de la Donga, du Borgou et des Collines. Des efforts considérables de regarnissage doivent être faits au cours de la campagne de reboisement 2019 pour pallier cette insuffisance. De façon spécifique, l'évaluation des sites de la 33ème JNA au niveau de tous les départements donne un taux de survie de 68%, voisin du taux de survie national des plants sur l'ensemble de la CNR 2018.

2.3. Aménagement et gestion des forêts

La loi n°93-009 du 02 juillet 1993 portant régime des forêts en République du Bénin en ses articles 38 et 40, et la Loi n° 2002-016 du 18 octobre 2004 portant régime de la faune en République du Bénin en son article 46, prescrivent, de doter chaque domaine classé de l'Etat, d'un Plan d'Aménagement participatif avant toute activité d'aménagement ou d'exploitation. Le caractère participatif du plan est traduit par l'implication et la responsabilisation des populations locales, des Collectivités décentralisées et des autres acteurs du secteur privé dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre dudit plan. Il se veut un outil consensuel qui

visé à promouvoir une gestion socialement, techniquement et économiquement viable des ressources naturelles et des terroirs.

C'est ainsi que dans le cadre de la mise en œuvre des projets du secteur forestier, sur les 58 forêts du domaine classé de l'Etat, 34 forêts sont dotées de plan d'aménagement avec l'appui des partenaires techniques et financiers. Le PGFTR a appuyé l'élaboration de 19 PAPF.

Par ailleurs, quelques forêts du domaine protégé ont pu bénéficier de Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifiée (PAGS). Il s'agit des forêts de : Fita-Agbado, Zounzoukan, Téfoungou, Nonsinan-son et Dahandé. Actuellement plusieurs initiatives d'élaboration de PAP et de PGS dans le domaine protégé sont en cours de mise en œuvre notamment celles de la Communauté Forestière du Moyen-Ouémé (CoForMO) et du Projet PANA-Energie.

La mise en œuvre des PAP des forêts est assurée par les populations riveraines organisées en structures de cogestion avec l'encadrement et l'appui technique d'une équipe d'agents forestiers réunis au sein d'une structure dénommée Cellule Techniques d'Aménagement Forestier (CTAF).

L'opérationnalisation de l'approche participative dans la gestion des ressources forestières se traduit par la signature des contrats de gestion avec les populations riveraines de ces forêts. Dans ce cadre, la production des plants, la réalisation et l'entretien des plantations sont exécutés par les populations riveraines de ces forêts sous la supervision des Cellules Techniques d'Aménagement Forestier. Les grands axes de mise en œuvre des PAP s'articulent autour des activités ci-après :

- Les actions de reboisement ;
- Les mesures de surveillance et de protection de la forêt ;
- L'exploitation des ressources forestières et la gestion des MRB ;
- La collecte des contributions au fonds d'aménagement ;
- Les mesures d'accompagnement.

2.3.1. Le reboisement dans les forêts classées dotées de PAPF

Dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'aménagement, des contributions aux fonds d'aménagement sont collectées pour assurer la prise en charge des activités récurrentes d'aménagement des forêts classées. Une partie de ces fonds est utilisée pour appuyer le reboisement à travers la signature des contrats de gestion forestière avec les structures de cogestion des différentes forêts pour la production de plants, la réalisation de plantations et leur entretien. Le tableau 9 présente le point des plantations réalisées et entretenues dans les forêts classées dotées de PAPF au titre de l'année 2018.

Tableau 9 : Plantations réalisées et entretenues dans les forêts classées en 2018

FORETS CLASSEES	PLANTATIONS REALISEES ET ENTRETENUES EN 2018			Anciennes plantations entretenues en 2018 (ha)	Superficie totale reboisée et entretenue
	Superficie (ha)	Nombre plants	Espèces		
<i>TCHAOUROU TOUI KILIBO</i>	40	56000	<i>Gmelina, Anacardier</i>	88,5	128,5
<i>OUEME SUPERIEUR N'DALI</i>	0	-	-	85,5	85,5
<i>KOUANDE</i>	0	-	-	20	20
<i>MEKROU</i>	0			23	23
<i>ALIBORI SUPERIEUR</i>	48	92160	<i>Gmelina, Ceiba, Khaya</i>	80,25	128,25
<i>GOUNGOUN SOTA</i>	0	-	-	80,87	80,87
<i>OUENOU BENOUE</i>	0	-	-	36	36
<i>TROIS RIVIERES</i>	0	-	-	271	271
<i>DOGO KETOU</i>	0	-	-	141	141
<i>OUEME BOUKOU</i>	0	-	-	56,8	56,8
<i>DAN</i>	0	-	-	32,5	32,5
<i>LOGOZOHE</i>	4	10000	<i>Gmelina, Khaya</i>	30	34
<i>WARI MARO</i>	0	-	-	36	36
<i>MONTS KOUFFE</i>	0	-	-	58	58
<i>AGOUA</i>	0	-	-	80,07	80,07
<i>SEME</i>	0	0	-	68	68
<i>ICHEDE TOFFO</i>	11,5	12778	<i>Acacia</i>	11,5	11,5
<i>PAHOU</i>	20,5	22775	<i>Acacia</i>	15	35,5
<i>OUEDO</i>	34,51	15000	<i>Acacia</i>	75,46	109,97
<i>LAMA SUD</i>	13	17000	<i>Acacia</i>	55	68
TOTAL GLOBAL	171,51	225713		1344,45	1504,46

Au total **225 713 plants** forestiers ont été mis en terre sur une superficie de **171,5 ha** dans les forêts sous aménagement au titre de l'année 2018. Les principales essences forestières utilisées pour la réalisation de ces plantations sont *Gmelina arborea* (63 %), *Acacia auriculiformis* (30 %), *Ceiba pentandra* (4%) et *Khaya senegalensis* (3%).

En outre, les anciennes plantations en plein réalisées les années antérieures ont fait l'objet d'entretien en 2018. Au total **1504,5 ha** de plantations ont été entretenus en 2018.

2.3.2. L'exploitation des produits forestiers

L'exploitation des produits forestiers dans les forêts sous aménagement concerne l'exploitation du bois, des zones de cultures, le pâturage, la pêche, les plantations domaniales et les PFNL. Les recettes issues de la mise en œuvre des plans d'aménagement sont de deux ordres : les taxes et redevances collectées au profit du Trésor public et les contributions au fonds d'aménagement des différents utilisateurs des ressources de la forêt.

L'exploitation du bois d'œuvre est interdite en général dans la plupart des PAP des forêts classées. Cependant, il est prévu dans les séries de production de certaines forêts, des parcelles d'exploitation de bois-énergie pour alimenter des marchés ruraux de bois.

La plupart des exploitations de bois d'œuvre constatées en forêts classées sont frauduleuses et font l'objet de contentieux.

2.3.3. Gestion des MRB

Dans le but d'une gestion rationnelle et pérenne des ressources forestières, et pour l'approvisionnement durable en bois-énergie des centres urbains, l'Administration forestière a amorcé via des projets PBF2 et PGFTR, une réorganisation de la filière bois-énergie. Après l'amélioration du cadre législatif, réglementaire et fiscal de la filière bois-énergie, des Marchés Ruraux de Bois (MRB) ont été installés au niveau des forêts sous aménagement et au niveau de certaines forêts communautaires dotées de plan d'aménagement ou de plan simple de gestion. Chaque marché est animé par des Structures Locales de Gestion appuyées par l'Administration forestière.

L'animation des MRB implique la collecte des taxes et redevances conformément à l'arrêté interministériel n°036/MEPN/MEF/DC/SGM/DGFRN/ SA du 16 mai 2008 portant modalités de recouvrement et de répartition des taxes et redevances perçues en matière d'exploitation, de transport, de commerce, d'industrie et de contrôle des produits forestiers en République du Bénin. La Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse reçoit du Trésor Public les différents types de coupons de recouvrement des taxes et redevances sur bois-énergie, qu'elle met à la disposition des Inspections Forestières pour la mise en place au près des gérants des MRB.

Les montants des taxes et redevances collectées au niveau des différents MRB autour des forêts classées, périmètres de reboisement et forêts du domaine protégé dotés de plans d'aménagement sont présentés dans le Tableau 10.

Tableau 10 : Taxes et redevances recouvrées au niveau des MRB en 2018

N°	MARCHES RURAUX DE BOIS	MONTANT (FCFA) (Redevances + taxes) 2017	MONTANT (FCFA) (Redevances + taxes) 2018
1	MRB ADAKPLAME	2 115 000	2 733 000
2	MRB DOGO	4 582 500	7 494 000
3	MRB EFFEOUTE	2 467 500	2 820 000
4	MRB SODJI	4 582 500	8 608 000
5	MRB DE BANAME	3 260 034	9 343 320
6	MRB ALETAN	-	8 096 380
7	MRB GOTCHA	-	8 671 740
8	MRB LOUGBA	-	16 738 530
9	MRB de YEBESSI	3 203 520	10 254 460
10	MRB DE YAOUI	4 943 930	4 882 125
11	MRB DE MALETE	2 640 930	1 354 640
12	MRB DE KILIBO GARE	7 780 450	7 373 650
13	MRB D'EKPA	12 999 735	16 139 400
14	MRB DE PAPANE	26 082 185	40 696 830
16	MRB DE TOUI GARE	9 636 350	26 059 855
17	MRB FITA AGBADO	24 667 160	41 328 830
18	MRB GOBADA	-	14 164 700
19	MRB PAHOU	888 800	767 800
20	MRB OUEDO	773 025	577 500
21	MRB SEME	275 000	293 700
22	MRB LAMA SUD	220 000	697 800
23	MRB ITCHÈDÈ TOFFO	-	220 000
	TOTAL	111 118 619	237 089 355

Au total au niveau des Marchés Ruraux de Bois, **237 089 355 F CFA** ont été collectés au titre de l'année 2018 et répartis entre les différents acteurs conformément aux dispositions de l'arrêté interministérielle N° 036/MEPN/MEF/DC/SGM/DGFRN/SA du 16 mai 2008 portant modalités de recouvrement et de répartition des taxes et redevances perçues en matière d'exploitation, de transport, de commerce, d'industrie et de contrôle des produits forestiers en République du Bénin.

2.3.4. Les mesures de surveillance et de protection des forêts

L'intérêt grandissant des populations riveraines pour les ressources de la forêt nécessite la mise en place de dispositions particulières pour la surveillance et la protection des forêts en dépit des normes de gestion consensuelles prescrites par les PAPF.

La surveillance et la sécurisation des forêts sous-aménagement incombent aux agents des CTAF appuyés des membres des structures de co-gestion. Le système de surveillance des forêts ne repose pas sur un dispositif permanent de surveillance et d'alerte pouvant permettre des interventions promptes et efficaces. Les patrouilles et les ratissages sporadiques constituent les principales approches d'intervention. Ces opérations donnent lieu à des interpellations pour infraction à la législation forestière ou violation des dispositions du plan d'aménagement des forêts. Des contentieux sont alors ouverts et les contrevenants sanctionnés conformément aux textes en vigueur.

Le mécanisme de surveillance et de sécurisation des forêts est peu efficace, en témoignent les occupations anarchiques des forêts et la dégradation continue des ressources forestières. En effet, l'Administration forestière se trouve très limitée en termes d'effectifs de personnel et de moyens matériels et techniques pour une meilleure prise en charge de la surveillance des forêts.

2.3.5. Collecte des contributions au fonds d'aménagement

Dans le cadre de la mise en œuvre des PAP, il est prévu la collecte des contributions des différents utilisateurs de la forêt au fonds d'aménagement. Au cours de l'année 2018, les contributions des utilisateurs au fonds d'aménagement est synthétisée dans le tableau 11.

Tableau 11 : Point des contributions au fonds d'aménagement des forêts dotées de PAP

N°	Forêt classée (doté de PAFP)	Montant collecté en 2017 (FCFA)	Montant collecté en 2018 (FCFA)
1	Alibori Supérieur	52 437 550	56 944 050
2	Dogo Kétou	4 050 000	900 000
3	Ouénou Bénou	9 326 100	5 769 000
4	Ouémé Supérieur N'dali	5 170 250	5 945 225
5	Sota Goungoun Goroubi	8 428 700	10 208 250
6	Trois Rivières	11 711 725	24 423 975
7	Tchaourou Toui Kilibo	10 997 900	20 150 000
8	Kouandé	1 704 075	938 325
9	Mékrou	3 044 600	2 666 925
10	Ouémé Boukou	1 321 800	1 414 000
	TOTAL	108 192 700	129 359 750

Au titre de l'année 2018, au total **129 359 750 FCFA** ont été collectés dans dix (10) forêts classées dotées de PAFP, affichant une progression de 19,56 % par rapport aux collectes de l'année 2017.

2.3.6. La mise en œuvre des mesures d'accompagnement (AaGR)

Pour atteindre efficacement les objectifs assignés à l'aménagement des forêts, il est développé au profit des populations riveraines des Activités alternatives Génératrices de Revenus (AaGR) dont la mise en œuvre contribue à réduire la pression sur les ressources de la forêt tout en améliorant le niveau de revenus desdites populations. Les types d'AaGR financées concernent l'apiculture, l'élevage (ovins, caprins, porcins, volailles, aulacodes, lapins, poissons), les pépinières, les transformations agro-alimentaires (arachides, manioc, noix de karité, ...), et le maraîchage. Les AaGR peuvent être individuelles, en groupements ou peuvent concerner plusieurs activités à la fois (AaGR structurantes).

Le point des AaGR financés jusqu'en 2017 avec l'appui des partenaires notamment la Banque Mondiale indique un total de 447 microprojets financés dans les terroirs riverains des forêts et parcs nationaux.

Au titre de l'année 2018, l'Administration forestière, à travers ses démembrements, s'est consacrée au suivi et à l'encadrement des promoteurs de microprojets d'AaGR mis en place les années antérieures.

2.4. Bilan de l'exploitation forestière.

Conformément aux dispositions de la loi 93-009 du 9 juillet 1993 portant régime des forêts en République du Bénin, l'exploitation des ressources forestières est accordée à des opérateurs agréés qui devront obtenir une autorisation de l'Administration forestière avant toute exploitation dans les limites des ressources disponibles.

2.4.1. Usagers de bois : Point des agréments

Les usagers du bois sont des opérateurs privés qui exercent dans les trois grandes catégories d'activités que sont : l'exploitation forestière, le commerce de produits forestiers et l'industrie du bois. Les usagers du bois constituent des acteurs importants qui impactent significativement la gestion des ressources forestières. Au terme de la loi 93-009 du 2 juillet 1993, l'exercice des professions d'exploitant forestier, de commerçant de produits forestiers et d'industriel du bois, est conditionné à l'obtention d'un agrément délivré annuellement par la DGEFC.

Au titre de l'année 2018, **346 usagers** ont obtenu **616 cartes professionnelles** réparties comme suit : 162 cartes d'exploitants forestiers, 282 cartes de commerçants de produits forestiers et 172 cartes d'industriels du bois. Il convient d'observer que plusieurs usagers exercent à la fois deux ou toutes les trois formes de profession d'usagers de bois, et détiennent par conséquent plus d'une carte professionnelle. A travers les contributions annuelles auxquelles les usagers du bois sont astreints, le renouvellement des agréments et l'attribution de nouveaux agréments ont généré une recette totale de 79 700 000 F CFA dont 60 % sont affectés au Fonds National de Reboisement.

Le nombre total de cartes établies en 2018 a connu, par rapport à 2017, une baisse de 287 cartes. Cette tendance témoigne d'une régression des activités d'exploitation et de commerce de produits forestiers sans doute liée aux nouvelles mesures et réformes introduites.

Les tableaux 12 et 13 présentent les détails relatifs à la délivrance des agréments aux usagers du bois.

Tableau 12 : Point des agréments délivrés

Catégories d'usagers	Nombre de cartes établies en 2017	Nombre de cartes établies en 2018
Exploitants	304	162
Commerçants	398	282
Usinage (industriels)	201	172
Total	903	616

Tableau 13 : Répartition des usagers par type d'agrément détenus

Agréments / Combinaison d'agrément	Nombre d'usagers	Pourcentage (%)
Exploitants (exclusivement)	0	0
Commerçants (exclusivement)	94	27,2
Usinage (exclusivement)	64	18,5
Exploitants et Commerçants	80	23,1
Exploitants et industriels	0	0
Commerçants et industriels	26	7,5
Exploitants, commerçants et industriels	82	23,7
Total	346	100

2.4.2. Point de l'exploitation forestière

L'exploitation des ressources forestières concerne le bois d'œuvre, le bois de service, le bois-énergie et les produits forestiers non ligneux. Elle se fait conformément aux dispositions de la loi 93-009 du 2 juillet 1993 portant régime des Forêts en République du Bénin et ses textes d'application. Le personnel de la DGEFC veille au respect de la réglementation à travers l'établissement des constats d'exploitation, la délivrance de permis de coupe, le suivi des chantiers d'exploitation et la tenue des statistiques d'exploitation.

2.4.2.1. Exploitation du bois d'œuvre

Dans le but d'assurer une gestion rationnelle des ressources forestières, l'Etat béninois a pris, au travers de la loi de finances exercice 2018, de nouvelles mesures conservatoires au profit de quatre (04) essences forestières autochtones menacées à savoir : *Azelia africana*, *Pterocarpus erinaceus*, *Melicia excelsa* et *Pentadesma*. Lesdites espèces sont ainsi formellement interdites d'exploitation.

Au cours de l'année 2018, trente et un (31) permis de coupe ont été délivrés pour autoriser l'exploitation de **455 pieds** d'essences autochtones pour un volume **3007,7 m³** de bois d'œuvre (tableau 14). En volume, l'essence forestière autochtone la plus exploitée est *Daniellia oliveri* (67 %) ; elle est suivie de *Isobertina doka* (10 %) et *Triplochiton scleroxylon* (08 %).

Au titre des essences de plantation, 538822 pieds constitués essentiellement de *Tectona grandis* (96 %) sont exploités sous forme de bois d'œuvre et cumulent un volume de

155066,8 m³. Environ 28 % du volume de bois d'œuvre de plantation sont fournis par les plantations domaniales de l'ONAB.

Tableau 14 : Bilan de l'exploitation autorisée de bois d'œuvre par essence

ESSENCES		Nombre de pieds exploités	Volume fût en m3
ESSENCES AUTOCHTONES	<i>Afzelia africana</i>	0	0
	<i>Anogeissus leiocarpus</i>	5	32,5
	<i>Antiaris africana</i>	3	5,3
	<i>Anthocleista niblis</i>	123	49,9
	<i>Ceiba pentadra</i>	17	173,7
	<i>Cola sp</i>	6	58
	<i>Daniellia oliveri</i>	212	2018
	<i>Diospyros mespiliformis</i>	0	0
	<i>Isobertina doka</i>	37	302
	<i>Melicia excelsa</i>	3	34,1
	<i>Khaya senegalensis</i>	23	130,3
	<i>Pterocarpus erinaceus</i>	0	0
	<i>Triplochiton scleroxylon</i>	26	203,9
	Sous-Total essences autochtones	455	3007,7
ESSENCES DE PLANTATIONS	<i>Tectona grandis</i>	518524	148394,1
	<i>Gmelina arborea</i>	13659	3891,1
	<i>Acacia auriculiformis</i>	5062	1448,7
	<i>Autres (Fraké, Cassia, ...)</i>	1577	1332,8
	Sous-Total essences de plantation	538822	155066,8

Source : Rapports d'activités 2018, IFs et ONAB

2.4.2.2. Exploitation de bois de service

Les bois de service sont des bois ronds de petits diamètres exploités sous forme de perches ou de poteaux. Ce sont en général des bois de plantation. Cependant l'IF Atlantique-Littoral a enregistré un cas d'exploitation de 100 pieds d'une espèce de forêt naturelle, *Bambusa vulgaris*, ayant généré une recette totale de 18 000 FCFA.

Le tableau 15 présente le bilan de l'exploitation du bois de service en 2018.

Tableau 15 : Bilan de l'exploitation du bois de service

INSPECTIONS FORESTIERES/ ONAB	Nombre de permis	Nombre de pieds accordés
ALIBORI	0	0
ATACORA	4	4900
ATLANTIQUE/LITTORAL	140	895373
BORGOU	0	0
COLLINES	7	26 253
DONGA	2	9000
MONO/COUFFO	91	31136
OUEME/ PLATEAU	32	105464
ZOU	57	287790
ONAB	-	94115
TOTAL	333	1454031

Au total, **333** permis de coupe ont été délivrés pour l'exploitation de **1454031 pieds** tant dans les plantations domaniales que dans les plantations privées. Les départements de l'Atlantique-Littoral viennent en tête de l'exploitation de bois de service.

2.4.2.3. Exploitation de bois énergie

Au Bénin, le bois-énergie constitue la principale source d'énergie domestique utilisée par les populations. On distingue deux formes d'utilisation du bois énergie : le bois de feu et le charbon de bois. Les points ci-dessous renseignent sur les volumes de bois-énergie ayant fait objet de trafic commercial et formellement constatés par le recouvrement des taxes sur lesdits produits.

Ces volumes n'intègrent donc pas les prélèvements de bois-énergie opérés par les populations riveraines pour l'autoconsommation et les mouvements de petits volumes de bois-énergie qui sont d'ailleurs difficilement maîtrisables par l'Administration forestière. Les parties ci-après présentent les statistiques en matière de production de bois de feu et de charbon de bois dans tous les départements du Bénin.

La production du bois énergie est issue essentiellement de deux types de zones d'exploitation : Les zones non aménagées dites « zones incontrôlées » et les espaces objets d'aménagement forestier ou « zones contrôlées ». Dans cette deuxième catégorie de zones d'exploitation, les prélèvements sont contrôlés et s'opèrent de manière durable ; les produits issus des zones contrôlées bénéficient d'une taxation différentielle.

 **Exploitation du bois de feu.**

Le tableau 19 présente la synthèse des volumes de bois de feu issus des deux types de zones d'exploitation en 2018, comparés aux volumes enregistrés en 2017.

Tableau 16 : Bilan de l'exploitation du bois de feu

INSPECTIONS FORESTIERES/ ONAB	Volumes de bois de feu exploité (en stères)					
	Zones incontrôlées		Zones contrôlées		TOTAL	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018
ALIBORI	42	86		0	42	86
ATACORA	50	12		0	50	12
ATLANT/LITT.	3191	4462	3 421	5740	6612	10202
BORGOU	170	50794		0	170	50794
COLLINES	2365	2070	ND	6012	2365	8082
DONGA	50	940		0	50	940
MONO/COUFFO	1045	10		0	1045	10
OUEME/ PLAT.	3634	5387		0	3634	5387
ZOU	200	1334		1 645	200	2979
ONAB			28449	48094	28449	48094
TOTAL	10797	65095	31870	61491	42617	126586

Globalement, la production totale de bois de feu enregistrée en 2018 a connu une forte hausse passant de 42 617 stères en 2017 à **126 586 stères** en 2018.

La production de bois de feu enregistrée dans les zones incontrôlées est de 65 095 stères au cours de l'année 2018, ce volume correspond à plus de 5 fois le volume enregistré en 2017. L'Inspection Forestière du Borgou a connu une remontée exceptionnelle en matière de suivi des volumes de bois de feu exploités en zones incontrôlées.

Pour les productions de bois de feu issues des espaces aménagés (zones contrôlées), il est enregistré un total de 61 491 stères soit 48 % de la production totale de bois de feu. L'essentiel de cette production provient des rémanents d'exploitation des plantations domaniales de l'ONAB. Il est à noter des volumes non négligeables enregistrés au niveau de quelques MRB de forêts sous aménagement du domaine protégé notamment au niveau des MRB des forêts de Fita et Gobada dans le département des Collines. Dans le département de l'Atlantique, les plantations domaniales de Pahou, Toffo et Djigbé sont les pôles de production de bois de feu au titre des exploitations en zones contrôlées.

La figure 5 présente les volumes comparés de bois de feu exploité dans les départements pour les années 2017 et 2018.

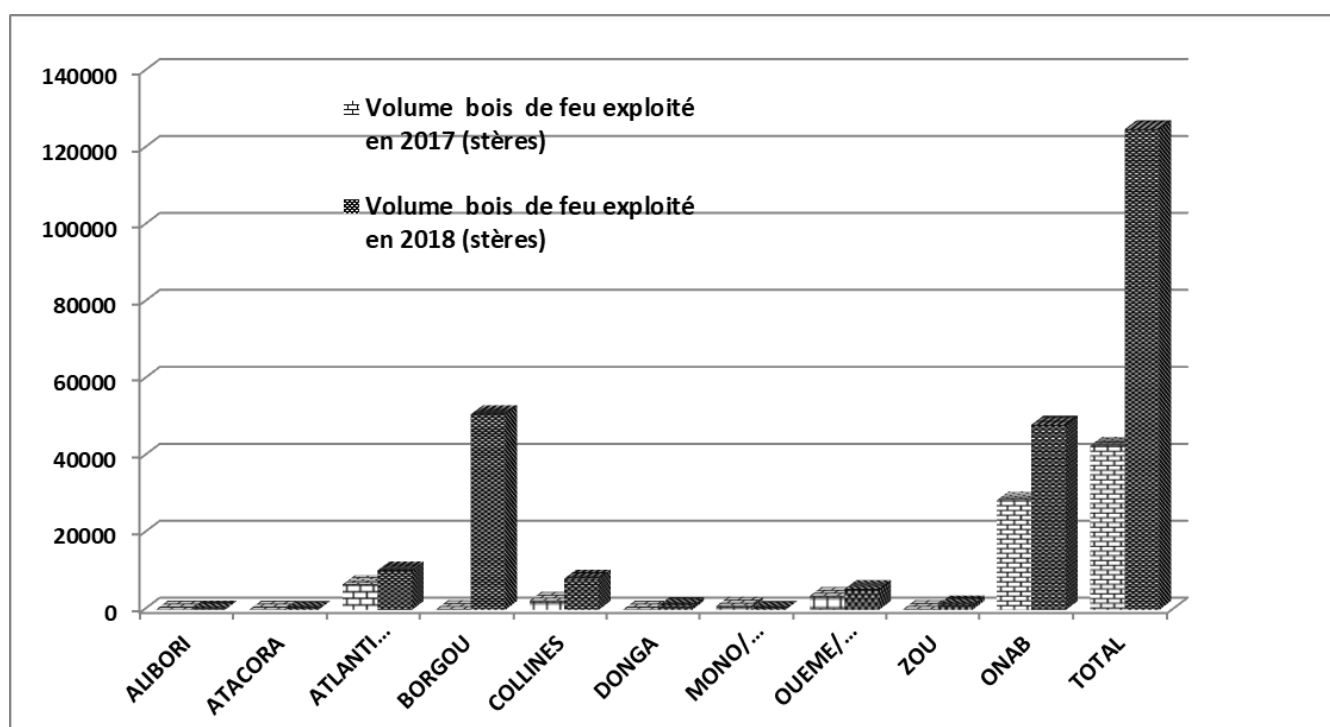


Figure 6 : Volumes comparés exploités de bois de feu 2017 et 2018

Exploitation de charbon de bois.

La production de charbon de bois enregistrée dans les différentes zones d'exploitation (zones contrôlées et zones incontrôlées) au titre de 2018, comparée à celle de 2017 est résumée dans le tableau 17.

Tableau 17 : Bilan de l'exploitation de charbon de bois

INSPECTIONS FORESTIERES/ ONAB	Volumes de charbon exploité (en sacs dits de « 50 kg »)					
	Zones incontrôlées		Zones contrôlées		TOTAL	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018
ALIBORI	2399	1224	0	0	2 399	1224
ATACORA	1436	1856	0	0	1 436	1856
ATLANT/LITT.	5153	1447	0	400	5 153	1847
BORGOU	91075	146180	13621	98788	91 075	244968
COLLINES	1068565	797174	267631	344809	1 068 565	1141983
DONGA	75673	51 361	11	500	75 673	51861
MONO/COUFFO	1591	530	0	0	1 591	530
OUEME/ PLAT.	229268	138959	9184	0	229268	138959
ZOU	344950	217114	13872	23778	344950	240892
ONAB	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1820110	1355845	304 319	468275	1820110	1824120

La production totale de charbon de bois enregistrée au cours de l'année 2018 est de **1 824 120 sacs**, sensiblement égale à celle de l'année 2017. Les tendances de production sont globalement maintenues au sein des départements : Le département des Collines vient en tête avec plus de 60 % de la production totale suivi du département du Borgou qui a enregistré une nette progression (13 %) par rapport à son niveau de production enregistré en 2017.

Le volume de charbon issu des zones contrôlées représente 25 % de la production totale de charbon de bois contre 14 % en 2017. Cela témoigne d'une amélioration dans les efforts de rationalisation du prélèvement du bois-énergie pour la production du charbon. Toutefois, ces efforts devront être soutenus afin que la production de bois-énergie de manière générale provienne des zones sous aménagement ou zones contrôlées.

La figure 7 présente les volumes comparés de charbon de bois exploité dans les départements pour les années 2017 et 2018, dans l'ensemble des zones d'exploitation (contrôlées et incontrôlées).

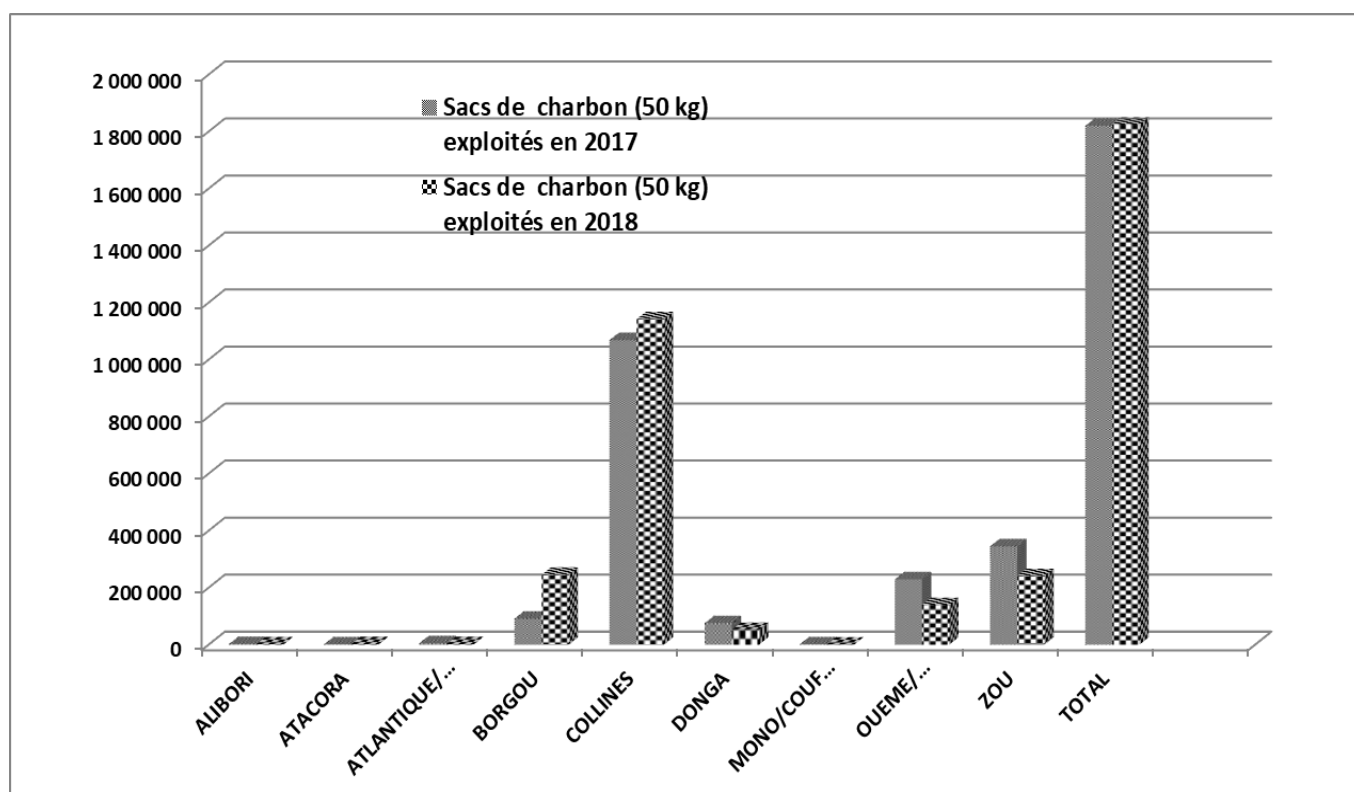


Figure 7 : Volumes comparés de charbon de bois exploité par IF en 2017 et 2018

Le bilan des exploitations forestières au niveau des départements au cours de l'année 2018 est résumé dans le tableau 18.

Tableau 18 : Récapitulatif des données d'exploitation forestière

Type de produit	Unité	INSPECTIONS FORESTIERES									ONAB	TOTAL	
		Alibori	Atacora	Atlantique/ Littoral	Borgou	Collines	Donga	Mono/ Couffo	Ouémé / Plateau	Zou			
Bois d'œuvre essences autochtones	m^3	0	49	73,4	762	1175,0	465,3	222,8	113	147,5	0	3008	
Bois d'œuvre essences de plantation (Teck, Gmelina et autres)	m^3	0	0	44521,6	0	32044,1	2362,8	12133,9	326,4	20631	43046,9	155066,7	
Bois de service (Perches/ Poteaux)	Nbre de pieds	0	4900	895373	0	26253	9000	31136	105464	287790	94115	1454031	
Bois- énergie	Bois de feu	Stères	86	12	10202	50794	8082	940	10	5387	2979	48094	126586
	Charbon	Sacs de '50 Kg'	1224	1856	1847	146180	1240771	51861	530	138959	240892	0	1824120

Source : Rapports d'activités 2018 IFs et ONAB

2.4.2.4. Exploitation des PFNL

Les produits forestiers non ligneux (PFNL) concernent toutes les ressources tirées de la forêt autres que le bois. Il s'agit des plantes médicinales, des fruits, des noix, des amandes, les racines, les écorces, les gommes, les résines, les pailles, le miel et autres produits de ruche, ... Au Bénin, l'exploitation des PFNL est relativement peu développée et s'observe à travers des prélèvements artisanaux opérés par les populations riveraines aux forêts. Il est prévu à l'instar des produits forestiers ligneux, la perception des taxes liées à l'exploitation et la commercialisation des PFNL. Ces taxes sont collectées sur la base des documents d'autorisation d'exploitation et de commercialisation. Le caractère traditionnel et artisanal des prélèvements de PFNL et la mauvaise organisation des filières ne favorisent pas jusque-là une bonne maîtrise du secteur par l'Administration forestière. Par ailleurs, les recettes générées par la commercialisation de certains PFNL de grande valeur économique (noix de karité, noix d'anacarde, graine de néré, ...) sont comptabilisées dans la catégorie des recettes issues des produits agricoles ; toute chose qui minimise la contribution du sous-secteur forestier au PIB. Pour une bonne maîtrise de l'exploitation et de la commercialisation des PFNL, des séances de concertation ont été organisées avec les autres acteurs concernés en vue de clarifier les considérations antérieures et de préciser les rôles et les responsabilités de chaque acteur.

2.5. Gestion et bilan des feux de végétation.

La stratégie de gestion des feux de végétation au Bénin repose sur l'allumage des feux de végétation précoce. A cet effet, un arrêté est pris tous les ans par le Ministre en charge des forêts pour fixer les modalités d'allumage de feux précoces de végétation par région. L'arrêté ministériel n° 144/MCVDD/DC/SGM/DGEFC/SA/-049SGG18 du 30 octobre 2018 (*Cf Annexe 4*) est pris à cet effet au titre de la campagne 2018. Dans le cadre de la mise en œuvre dudit arrêté, plusieurs activités ont été menées par l'Administration forestière notamment : i) la diffusion du contenu de l'arrêté auprès des autorités locales et communautés à la base ; ii) l'animation de séances d'IEC avec utilisation des canaux des radios locales sur des thématiques relatives à la bonne gestion des feux de végétation, iii) l'appui-conseil et l'encadrement technique des planteurs pour l'ouverture des pare-feux et l'entretien des plantations ainsi que l'allumage des feux de renvoi pour mieux protéger les plantations et les forêts contre les incendies.

Cette année n'a pas connu de lancement officiel de l'allumage des feux précoces au plan national, toutefois les Inspections Forestières, chacune en ce qui la concerne, ont procédé au

lancement de la campagne de mise à feu précoce dans les départements conformément aux dispositions de l'arrêté.

Les données sur les superficies brûlées ont été fournies par le CENATEL. Elles sont obtenues non pas par mesures directes sur le terrain, mais par enregistrement et traitement d'informations satellitaires générées par la Station de suivi environnemental. Suivant les périodes d'enregistrement des foyers de feu au cours de l'année et les observations sur l'occupation des sols, les informations recueillies sont traitées pour déduire les superficies brûlées en feu précoce et celles brûlées en feu tardif.

En dépit des diverses mesures prises pour l'allumage des feux précoces, des feux de végétation dits tardifs sont enregistrés tant dans les forêts du domaine protégé que dans les forêts classées. Ces feux tardifs qui surviennent de janvier jusqu'à l'installation de la saison pluvieuse suivante, sont en général des feux violents préjudiciables aux écosystèmes. Ils occasionnent des incendies de plantations et d'habitations, des pertes de récoltes et autres formes de dégâts.

Le tableau 19 présente l'ampleur des superficies brûlées en feu tardif de janvier à mai 2018. Cette année est marquée par un regain des feux de végétation tardifs avec environ **486514 ha de forêts brûlés en feu tardif** contre 341731 ha en 2017.

Tableau 19 : Bilan des superficies brûlées en feu tardif en 2018

Départements	Superficies brûlées en feu tardif (ha)					
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	TOTAL
Alibori	112292	102740	31210	283	0	246525
Atacora	33898	23161	13423	1464	443	72389
Atlantique	3389	662	71	0	0	4122
Borgou	24237	21760	2466	0	0	48463
Collines	12640	2540	1176	0	0	16356
Couffo	4635	386	165	0	0	5186
Donga	58426	4954	117	0	0	63497
Mono	190	236	307	0	0	733
Ouémé	2567	745		0	0	3312
Plateau	5658	3088	872	0	0	9618
Zou	15323	990		0	0	16313
TOTAL	273255	161262	49807	1747	443	486514

Source : CENATEL, 2018

2.6. Gestion de la faune

La gestion de la faune au Bénin est régie par la loi n° 2002-16 du 18 octobre 2004 portant régime de la faune et ses décrets d'application. Elle est déléguée au Centre National de Gestion des Réserves de Faunes (CENAGREF) dans les zones cynégétiques et parcs nationaux. Signalons que, dans une logique de partenariat public-privé, African Parks Network a obtenu la délégation de gestion du Parc National de la Pendjari en 2017. Dans le domaine classé et protégé, la faune est gérée par la DGEFC. Cette activité est centrée sur le suivi des ranch et la gestion du commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction (CITES) et la délivrance des différents permis de chasse ou de capture.

La saison cynégétique est ouverte chaque année, en République du Bénin, du 15 décembre au 15 mai de l'année suivante. Au titre de la saison cynégétique 2018-2019, au total 242 mammifères ont été abattus conformément au plan de tir défini par l'Arrêté N° 033/MCVDD/DC/SGM/CENAGREF/SA004SGG18 du 14/02/2018, soit une réalisation de 57 %. Le tableau 20 présente le point de l'exécution du plan de tir par zone de chasse.

Tableau 20 : Bilan de l'exécution du plan de tir dans les zones cynégétiques

Zones de chasse	Zone cynégétique de la Pendjari						Zone cynégétique de la Atacora						Zone cynégétique de la Djona			Point général	
	Porga			Batia			Konkombri			Mékrou			Djona				
Espèces	Quot	Réal	Taux (%)	Quot	Réal	Taux (%)	Quot	Réal	Taux (%)	Quot	Réal	Taux (%)	Quot	Réal	Taux (%)	R/Q	%
Buffle	17	10	58,8	16	15	93,7	17	17	100	17	17	0	8	0	8	59/75	79%
Hippotrague	15	11	73,3	12	5	41,6	12	11	91,6	10	10	0	6	0	6	37/55	67%
Bubale	10	5	50	10	7	70	10	6	60	8	6	2	4	0	4	24/42	57%
Lion	1	0	0	1	0	0	1	1	100	1	1	0	1	0	1	2/5	40%
Cob de buffon	6	6	100	0	0	0	7	7	100	2	1	1	0	0	0	14/15	93%
Cob de Fassa	3	2	66,7	3	1	33,3	3	3	100	2	1	1	0	0	0	7/11	64%
Guib Harnaché	10	7	70	10	6	60	10	8	80	8	6	2	6	0	6	27/44	61%
Redunca	6	5	83,3	6	1	16,7	9	3	33,3	4	2	2	2	0	2	11/27	41%
Phacochère	8	4	50	8	4	50	8	8	100	8	5	3	4	0	4	21/36	58%
Ceph. de Grimm	8	1	12,5	8	1	12,5	8	5	62,5	4	4	0	8	0	8	11/36	31%
Céphalophe à fl. Roux	4	1	25	4	1	25	4	3	75	2	0	2	1	0	1	5/15	33%
Ourébi	8	0	0	8	2	25	8	4	50	4	4	0	3	0	3	10/31	32%
Hippopotame	3	0	0	0	0	0	3	2	100	1	0	1	0	0	0	2/7	29%
Cynocéphale	5	2	40	5	1	20	5	5	100	5	4	1	5	0	5	12/15	48%
TOTAL	104	54	51,9	91	44	48,3	105	83	79,0	76	61	80,3	48	0	0	242/424	57%

Source : Rapports Saison cynégétique 2018-2019 Parc National de la Pendjari et Parc W

Quant au commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction, les spécimens ayant fait l'objet de transaction au Bénin durant l'année 2018 sont pour la plupart des espèces de l'annexe II de la convention CITES, espèces élevées en ranch par des exploitants des fermes d'élevage agréées par l'Etat. Des quinze (15) espèces de spécimens accordées au Bénin, onze (11) ont fait l'objet d'exportation (Cf Tableau 21). Il s'agit de : *Geochelone sulcata*, *Kinixys belliana*, *Kinixys erosa*, *Varanus exanthematicus*, *Varanus niloticus*, *Calabaria reinhardtii*, *Python regius* et *Python sebae*.

Tableau 21 : Quotas accordées au Bénin en 2018 et taux d'exportation des espèces CITES

Espèces	Provenance	Quota 2018	Nombre spécimens exportés	% exportation
<i>Python regius</i>	<i>ranché</i>	22000	2470	11,22
<i>Python sebae</i>	<i>ranché</i>	50	50	100
<i>Varanus exanthematicus</i>	<i>ranché</i>	5000	3543	70,86
<i>Varanus niloticus</i>	<i>ranché</i>	4000	2320	58
<i>Varanus ornatus</i>	<i>ranché</i>	500	500	100
<i>Calabaria reinhardtii</i>	<i>Wild-taken</i>	100	20	20
<i>Cyclanorbis senegalensis</i>	<i>Wild-taken</i>	200	30	15
<i>Kinixys belliana</i>	<i>Wild-taken</i>	200	200	100
<i>Kinixys erosa</i>	<i>Wild-taken</i>	100	50	50
<i>Python regius</i>	<i>Wild-taken</i>	500	80	16
<i>Python sebae</i>	<i>Wild-taken</i>	50	25	50
<i>Varanus exanthematicus</i>	<i>Wild-taken</i>	500	00	0
<i>Varanus niloticus</i>	<i>Wild-taken</i>	500	00	0
<i>Varanus exanthematicus</i>	<i>Skins</i>	1000	00	0
<i>Varanus niloticus</i>	<i>Skins</i>	500	00	0
TOTAL	-	35200	9288	26,37 %

Source : Statistiques CITES/BENIN 2018

Le Bénin a exporté au cours de l'année 2018, au total **9288** spécimens toutes espèces confondues, sur un total de 35200 spécimens accordés, soit 26,37%. Les quotas des espèces *Varanus ornatus*, *Kinixys belliana*, *Python sebae* ont été entièrement épuisés.

En plus des espèces élevées en ranch par des exploitants des fermes d'élevage agréés par l'Etat, quelques cas d'exportation de trophées et des cas de réexportation de spécimens ont

été également enregistrés. Les espèces réexportées proviennent généralement du Niger, du Togo et du Ghana. Les animaux ayant fait l'objet de réexportation sont : *Carcharchinus falciformis*, *Suhyrna makarran*, *Unkn own*, *Geochelone sulcata*, *Kinixys homeana*, *Balaeniceps rex*, *Ehiphiophynchis senegalensis*, *Balearica pavonina*, *Ptilopsis leucotis*, *Varanus exantheticus*.

Le classement des pays de destination (Cf. Tableau 22) place les Etats Unis d'Amérique en première position avec 54,5 % des espèces exportées, suivi du Ghana 10,7 %. Les espèces les plus exportées vers ces pays sont *Python regius*, *Varanus exantheticus* et *Varanus niloticus* élevés en ranch.

Tableau 22 : Pays destinataires des spécimens exportés du Bénin en 2018

PAYS	Nombre de spécimens	Taux
Etats-Unis	6360	54,54
Ghana	1250	10,72
Chine	696	5,97
Thaïland	669	5,74
Togo	525	4,5
Italie	485	4,16
Espagne	451	3,87
Japon	450	3,86
Hollande	280	2,4
Corée	200	1,71
Oman	90	0,77
Allemagne	65	0,56
France	50	0,43
Arménie	30	0,26
Pologne	25	0,21
Suisse	19	0,16
Canada	13	0,11
Afrique du sud	4	0,03

Source: Statistiques CITES/BENIN 2018.

NB : Ces données prennent en compte aussi bien les trophées que les spécimens vivants contenus ou non dans les quotas CITES 2018.

2.7. Exportation et importation de bois d'œuvre

2.7.1. Exportations du bois d'œuvre

La mise en œuvre des mesures entrant dans le cadre des opérations d'exportation s'est traduite par diverses actions allant de la sensibilisation des usagers au suivi des empotages et à la délivrance des avis technique sur tout produit forestier destiné à l'exportation contre perception de taxes et redevances à l'exportation. Le tableau 23 renseigne sur le volume de bois exporté par essence forestière au cours de l'année 2018.

Tableau 23 : Volumes de bois exporté par essence forestière

ESSENCES FORESTIERES	VOLUME EXPORTE (m ³)	Pourcentage
<i>Tectona grandis</i>	101291,14	99,14
<i>Gmelina arborea</i>	875,97	0,86
TOTAL	102167,11	100%

Le tableau 24 présente les différents types de produits exportés en 2018.

Tableau 24 : Volumes et types de produits forestiers exportés par essence

ESSENCES	TYPE DE PRODUIT (en m ³)				TOTAL
	Catégorie1 (Grume et bille)	Catégorie2 (Equarris)	Catégorie3 (Planches, chevrons, basting)	Catégorie4 (Parquet, frise)	
<i>Gmelina arborea</i>	559	-	54,12	262,85	875,97
<i>Tectona grandis</i>	29038	33040	24142,35	15070,78	101291,14
TOTAL	29597	33040	24196,47	15333,64	102167,11

Au total **102167,11 m³** de bois sont exportés au cours de l'année 2018 dont 99,14% de *Tectona grandis*. Le bois exporté est issu uniquement des plantations. Il n'y a pas eu d'exportation de bois d'essences de forêt naturelle. Ceci résulte de l'application du Décret 2017-200 du 29 mars 2017 portant nouvelles mesures d'exploitation, de commercialisation et d'exportation du bois et des produits de bois en République du Bénin, décret qui interdit toute exportation de bois d'essences autochtones non préalablement transformés en produits finis. Comparé au volume total de bois exporté en 2017 (88 373 m³), année marquée par une période de suspension des exportations de bois, le volume total de bois exporté a connu

toutefois une nette augmentation en 2018 en dépit de l'interdiction de l'exportation des bois de forêts naturelles.

Les produits forestiers sont exportés sous formes de grumes, de billes, d'équarris, de planches, de chevrons, de basting, de parquets et de frises. Les produits transformés au second degré (parquets et frises) représentent 15,1 % des exportations alors que plus de 61 % de produits sont exportés sous forme brute (grumes, billes et équarris).

En admettant un taux moyen de conversion de 70 % pour les volumes de grumes de teck transformées en bois de catégories 3 et 4 (Planches, parquets, frises, ...), le volume de bois brut transformé correspondant est de 56018,7 m³. On en déduit que le volume total de bois brut (volume fût) de teck exporté est de 118096,7 m³ contre une production totale de 148394,1 m³ (Cf Tableau 14). On retiendra donc qu'environ 80 % de la production totale de bois de teck est exporté du territoire national.

Le point des recettes forestières liées au paiement des taxes et redevances pour l'exportation des produits forestiers destinés à l'exportation se présente comme indiqué au Tableau 25.

Tableau 25 : Recettes forestières sur l'exportation du bois

Essences	Taxes forestières	Redevance forestière spéciale	Total
<i>Tectona grandis</i>	501 305 168	173 624 002	674 929 168
<i>Gmelina arborea</i>	1 365 950	161000	1 526 950
Total	502 671 118	173 785 002	676 456 120

Un montant total de 676 456 120 FCFA a été versé au Trésor public au titre des recettes forestières sur l'exportation du bois.

2.7.2. Importation du bois d'œuvre

L'importation du bois d'œuvre en République du Bénin est autorisée conformément à la loi 93-009 du 2 juillet 1993 portant régime des forêts et ses textes d'application. Tout bois provenant d'un pays étranger doit être accompagné des pièces justificatives (permis de coupe du pays d'origine, le certificat CITES si nécessaire, le certificat phytosanitaire, toute autre pièce pouvant justifier la provenance légale du bois) et doit porter les empreintes du marteau forestier ou autres marques du pays d'origine.

La DGEFC, sur la base d'une demande accompagnée des pièces justificatives sus énumérées, délivre aux requérants une autorisation d'importation. Le requérant se fait délivrer un laissez-

passer spécial onéreux par le Chef d'Inspection territorialement compétent sur chaque chargement de bois importés.

En général, il est observé que les usagers de bois peinent à respecter les conditions d'importation décrites ci-dessus. Des cas d'importation irrégulière de bois sont alors enregistrés et font objet de contentieux forestiers gérés conformément aux textes en vigueur.

Cette année, il est enregistré seulement 80,5 m³ de *Afzelia africana* importés du Nigéria par l'entrée de Kétou.

Tableau 26 : Volumes de bois importé par pays de provenance et département d'entrée

Département	Communes d'entrée	Pays de provenance	Espèces	Volume m ³
Atacora	Cobly, Boukoubé	Togo		0
Donga	Bassila,	Togo		0
Alibori	Ségbana	Nigéria		0
Borgou	Tchaourou	Nigéria		0
	Nikki			
	Kalalé			
Ouémé-Plateau	Kétou	Nigéria	<i>Afzelia africana</i>	80,5
Collines	Savè	Nigéria		0
	Bantè	Togo		
TOTAL				80,5

2.8. Contentieux forestiers

Les contentieux forestiers résultent de la gestion des cas d'infractions à la législation forestière. Les infractions en matière forestière sont recherchées, constatées et réprimées par le personnel forestier dans l'accomplissement de ses activités régaliennes de contrôle, de l'exploitation et de la circulation des produits forestiers (patrouilles, ratissages en forêt, brigades mobiles, poste de contrôle mixte, etc.). Les actions de poursuites sont exercées directement par l'Administration forestière devant les juridictions compétentes suivant les règles générales de la procédure pénale, sans préjudice du droit reconnu au Ministère public par la législation en vigueur. Deux issues s'offrent pour le règlement des contentieux forestiers : le règlement par voie judiciaire (devant les tribunaux) et le règlement par voie de transaction proposée par l'Administration forestière (Article 75 de la loi 93-009 du 2 Juillet 1993 portant régime des forêts en République du Bénin). Au total **1841** infractions ont été

enregistrées contre 703 en 2017 (Cf Tableau 27). Les infractions relatives à l'exploitation, l'importation, la transformation et la commercialisation de produits forestiers sont les plus courantes. L'augmentation enregistrée sur le nombre d'infractions en 2018 résulte de l'application des nouvelles mesures et dispositions prises dans le secteur forestier notamment le décret 2017-200 du 29 mars 2017 portant nouvelles mesures d'exploitation, de commercialisation et d'exportation du bois et des produits de bois en République du Bénin et la loi de finances 2018.

Tableau 27 : Point des infractions enregistrées et recettes réalisées

Types d'infractions	Exploitation/ commerce/ Transformation illégal(e) de produits forestiers	Pâturage non autorisée et Elagage abusif d'essences protégées	Incendie/ destruction de plantation	Pollution de plans d'eau	Autres infractions	Nombre total d'infractions 2018	RECETTES REALISEES			
							Amende	Rétrocession/ Vente produits saisis	Fourrières	Total
Alibori	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Atacora	83	2	4	0	78	166	21 455 000	58 912 500	30 000	80 367 500
Atlantique/ Litt.	43	0	0	0	0	43	3 173 000	2 003 000	0	5 176 000
Borgou	616	16	7	4	0	643	21 695 000	153 344 721	0	175 039 721
Collines	671	0	0	1	0	672	35 550 000	155 556 500	0	191 106 500
Donga	30	9	0	0	1	40	5 868 000	100 228 500	0	106 096 500
Mono/ Couffo	9	0	0	0	0	9	600 000	230 000	0	830 000
Ouémé/ Plateau	63	0	0	0	7	70	8 247 500	2 183 500	0	10 431 000
Zou	93	0	38	0	1	132	4 075 000	1 320 000	0	5 395 000
DGEFC (DPCEFC)	66	0	0	0	0	66	8 360 000	10 638 000	390 000	19 388 000
TOTAL	1674	27	49	5	87	1841	109 023 500	484 416 721	420 000	593830221

Source : Rapport d'activités 2018 des IFs et Brigades DGEFC

2.9. Bilan des recettes forestières.

Au titre de l'année 2018, le total des recettes issues des activités forestières de la DGEFC s'élève à **2 433 883 727 FCFA** contre 3 379 390 059 CFA en 2017. La baisse des recettes enregistrées est imputable à la mise en œuvre des nouvelles mesures prises dans le secteur forestier notamment l'interdiction de l'exploitation de certaines essences menacées (Loi de finances 2018) et surtout la suspension de l'exportation des bois d'essences autochtones sous forme brute ou sommairement transformée (Décret 2017-200 du 29 mars 2017 portant nouvelles mesures d'exploitation, de commercialisation et d'exportation du bois et des produits de bois en République du Bénin). Le tableau 28 fait le récapitulatif des recettes réalisées par Inspection forestière et à la DGEFC et par nature de recette.

Le graphe de la figure 8 indique le poids de chaque nature de recette forestière dans la recette totale réalisée pour le compte de l'année 2018. Il se dégage que la DGEFC au niveau central vient en tête avec 32 % des recettes totales, suivie des Inspections Forestières des Collines (31 %) et du Borgou (15 %).

L'exploitation du charbon de bois (37 %), l'exportation de bois (28 %) et les contentieux forestiers (24 %) sont les trois premières rubriques qui tiennent une grande part dans la constitution des recettes forestières réalisées au titre de 2018.

Le montant total des recettes versé au Trésor Public s'élève à **2 091 402 777 FCFA**. Les recettes collectées au titre des contributions au fonds d'aménagement des forêts ne sont pas versées au Trésor Public mais réparties conformément aux prescriptions des plans d'aménagement pour servir principalement au financement des activités d'aménagement forestier. En revanche, les recettes réalisées au niveau des Marchés Ruraux de Bois de type contrôlé et celles perçues au titre des contributions des usagers au reboisement sont partiellement versées au Trésor Public conformément aux textes réglementaires en vigueur.

Les données comparatives des recettes réalisées par Inspection forestière et au niveau de la DGEFC au cours des deux dernières années (Cf figure 9) révèlent qu'en dépit de la baisse globale du niveau des recettes en 2018, que les IFs ont gardé les mêmes tendances ; la plus forte baisse de recettes est observée au niveau des services centraux de la DGEFC.

Tableau 28 : Récapitulatif des recettes forestières de la DGEFC au titre de 2018

Inspections forestières/ DGEFC	Alibori	Atacora	Atlantique/ Littoral	Borgou	Collines	Donga	Mono/ Couffo	Ouémé/ Plateau	Zou	DGEFC	RECETTES TOTALES	Recettes totales versées au Trésor Public
Bois d'œuvre		152171	156808	673888	1458009	788590	344596	533560	162754		4270376	4270376
Bois de service			18000								18000	18000
Bois de feu	Zones contrôlées	0	0	2827000	0	1732440	0	0	945125		5504565	550456,5*
	Zones incontrôlées	0	8820	3261220	33773670	1516725	690900	7350	3959445	946680	44164810	44164810
Charbon de bois	Zones contrôlées	0	0	188000	43986830	123804135	235000	0	0	9949470	178163435	17816343,5*
	Zones incontrôlées	771120	1076670	584740	65139050	414833065	30691080	166950	72031440	137122335	722416450	722416450
Recettes sur Contentieux/ Vente de produits saisis		80367500	5176000	175039721	191106500	106096500	830000	10431000	5395000	19388000	593830221	593830221
Exportation de bois (Taxes et redevances sur exportation)										676456120	676456120	676456120
Permis de chasse (Taxes sur Permis de petite chasse)												
Contributions au fonds d'aménagement forestier	67152300	3605250		36138200	21564000			900000			129359750	-
Contribution des usagers au reboisement										79700000	79700000	31880000*
TOTAL	67923420	85210411	12211768	354751359	756014874	138502070	1348896	87855445	154521364	775544120	2433883727	2091402777
Taux de Contribution en %	3%	4%	1%	15%	31%	6%	0%	4%	6%	32%	100%	

* 10 % des taxes et redevances perçues sur le bois-énergie au niveau des zones contrôlées et 40 % des contributions des usagers au reboisement sont versés au Trésor Public.

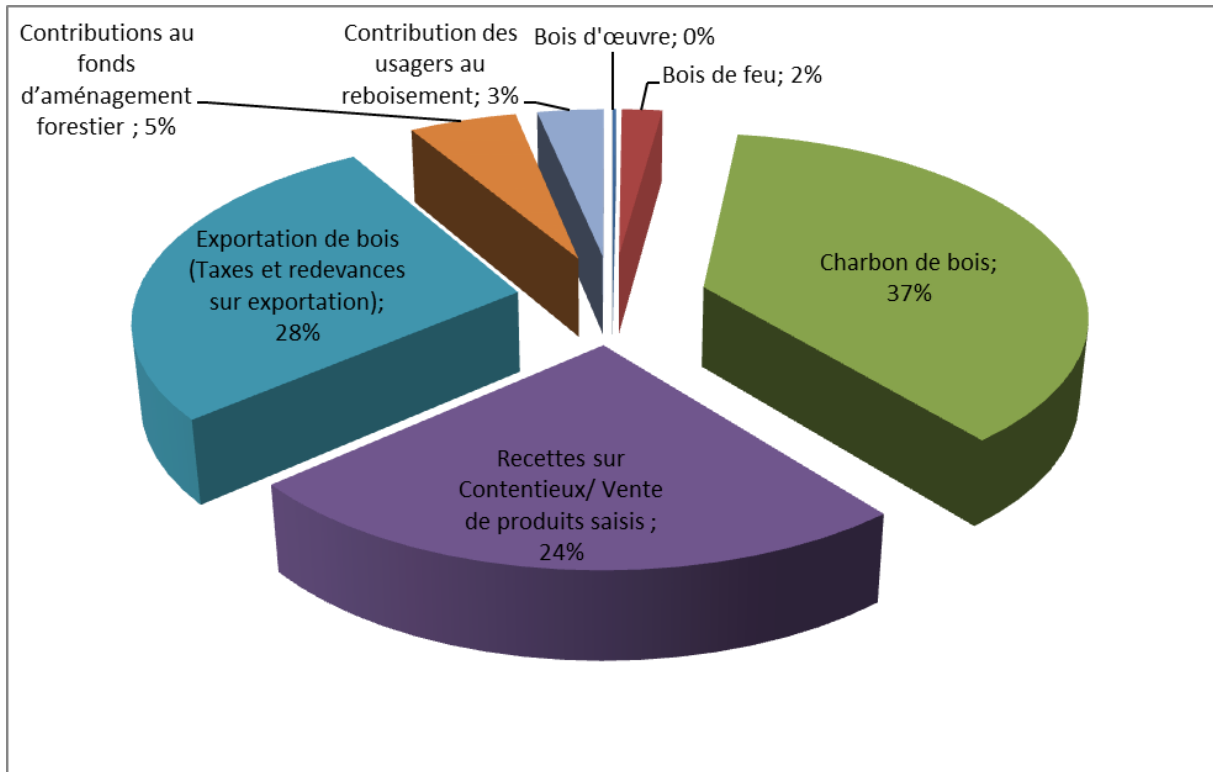


Figure 8 : Contribution de chaque type de recette à la recette globale de 2018

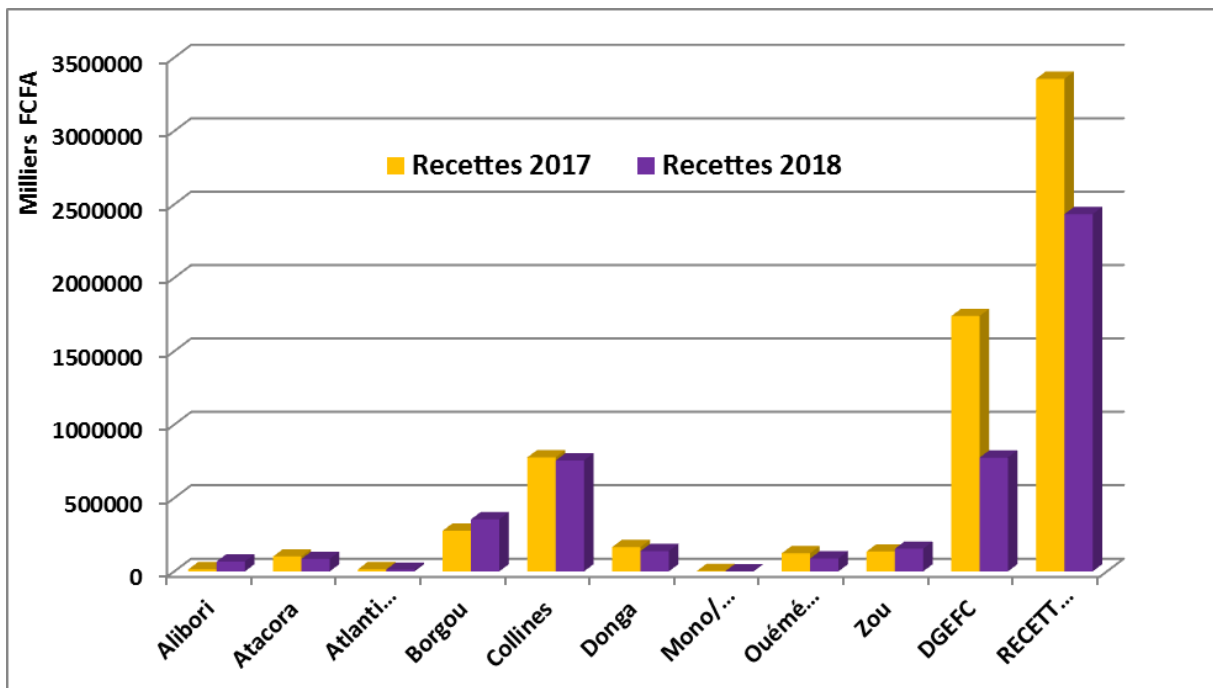


Figure 9 : Statistiques comparatives des recettes forestières des IFs et DGEFC entre 2017 et 2018

III. BILAN DU SUIVI DES ACTIVITES DES PROJETS/ PROGRAMMES, CENTRES /OFFICES DU SECTEUR FORESTIER

La Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse (DGEFC) est chargée de la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière des forêts et des ressources naturelles. Elle coordonne en tant que chef de file du Programme Eaux, Forêts et Chasse (PEFC), les actions des Centres, Offices, Projets et Programmes intervenant dans le secteur forestier.

Au titre des structures techniques (Centres et Offices), on distingue :

- ✓ l'Office National du Bois (ONAB) ;
- ✓ le Centre National de Télédétection et de suivi Ecologique (CENATEL) ;
- ✓ le Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) ;
- ✓ le Centre d'Etude, de Recherche et de formation Forestières (CERF) ;
- ✓ le Fonds National de Développement Forestier (FNDF).

Le PEFC a été appuyé en 2018 par six (6) projets et programme sous tutelle à savoir :

- le Programme de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains (PGFTR) ;
- le Programme de Reboisement Intensif du territoire national par des mesures incitatives (PRI) ;
- le Projet d'Appui à la Gestion des Forêts Communales, phase II (PAGEFCOM 2) ;
- le Projet d'Appui à la Préservation et au Développement des Forêts Galeries et production de Cartographie de base numérique (PAPDFGC) ;
- le Projet de Substitution du Bois-Energie par le Gaz Domestique (PSBE-GAZ) ;
- le Projet de Réserve de Biosphère Transfrontalière du Delta du Mono (PRBTDM).

3.1- Bilan de l'exécution physique et financière des structures et projets de l'Administration forestière au titre de l'exercice 2018.

Selon le cadrage budgétaire du MCVDD, le PEFC a reçu pour le compte de son Programme d'Investissement Public (PIP) au titre de l'année 2018, une dotation de **six milliards neuf cent cinquante-deux millions neuf cent cinquante mille (6 952 950 000) francs CFA** contre **neuf milliards neuf cent cinquante-cinq millions deux cent vingt-neuf mille (9 955 229 000) francs CFA** en 2017, soit une diminution de 30,16% par rapport à l'année 2017. En dehors du PIP, les autres ressources de financement du programme sont respectivement de **sept milliards cinq cent trente-quatre millions dix-sept mille (7 534 017 000) francs CFA** pour les ressources propres de l'ONAB et de **trois cent quatre-vingt-six millions deux cent**

quatre-vingt-dix-sept mille (386 297 000) francs CFA pour les ressources des subventions d'exploitation de l'Etat aux autres structures techniques à l'exception de l'ONAB.

Les taux globaux d'exécution physique et financière du PEFC sont respectivement de **77,31%** et **80,79%** contre **77,81%** et **73,58%** en 2017.

Le point des financements et des niveaux de consommation par structure et projet du PEFC en 2018 est consigné dans le tableau 29.

Tableau 29 : Bilan de l'exécution physique et financière au 31 décembre 2018 des structures et projets du PEFC

N°	Projets Structures ou	Taux d'exécution physique (%)	Sources de financement	Montant programmé (en milliers FCFA)	Engagement		Ordonnancement		Observations
					Montant (en milliers FCFA)	Taux (%)	Montant (en milliers FCFA)	Taux (%)	
STRUCTURES DU PEFC									
1.	DGEFC	90	BN	1 700	845	49,71	845	49,71	
2.	FNDF	57,45	BN	22 137	16 602,750	75	16 602,750	75	
3.	ONAB	89,32	FP/ONAB	7 534 017	6 587 744,9	87,44	5 349 152,43	71,00	
4.	CERF	47,04	BN	64 000	64 000	100	64 000	100	
			FP/CERF	4 825	0	0	0		
			TOTAL	68 825	64 000	92,99	64 000	92,99	
5.	CENATEL	67,52	BN	106 000	106 000	100	106 000	100	
			FP/CENATEL	58 468	4 135	7,07	4 135	7,07	
			TOTAL	164 468	110 140	66,96	110 140	66,96	
6.	CENAGREF	86,54	BN	189 341	189 341	100	189 341	100	
			FP/CENAGREF	64 500	57 874	90,00	57 874	90,00	
			TOTAL	253 841	247 215	97	247 215	97	
PROJETS ET PROGRAMMES DU PEFC									
7.	PGFTR	96,02	BN	1 822 338	1 820 534,453	99,90	1 505 022,585	82,59	
8.	PRI	73,27	BN	600 000	354 059,611	59,00	257 583,111	42,93	
9.	PAPDFGC	83,23	BN	50 000	15 175	30,35	15 175	30,35	

			UE	2 329 712	1 593 526,000	68,40	1 494 270,000	64,14	
			TOTAL	2 379 712	1 608 701,000	67,60	1 509 445,000	63,43	
10.	PAGEFCOM2	32,50	BN	83 000	26 232,37	31,61	15 358,000	18,50	
			FAD (Prêt)	950 000	196 814,69	20,72	196 814,69	20,72	
			FAD (Don)	139 300	24 883,07	17,86	24 883,07	17,86	
			FEM	348 600	17 853,59	5,12	17 853,59	5,12	
			TOTAL	1 520 900	265 783,72	17,48	254 909,40	16,76	
11.	PRBTDM	95	BN	100 000	100 000	100,00	100 000	100,00	
			GIZ	500 000	969 400	194,00	969 400	194,00	
			TOTAL	600 000	1 069 400	178,00	1 069 400	178,00	
12.	PSBE-GAZ	80,78	BN	30 000	10 950	36,50	0,000	0,00	
13.	PEFC	77,31	BN	3 073 379	2 703 740,180	87,97	2 269 927,450	73,86	
			RE	4 267 612	2 802 477,350	65,67	2 703 221,350	63,34	
			FP/ONAB	7 534 017	6 587 744,9	87,44	5 349 152,43	71,00	
			FP/CERF	48 250	0,000	0,00	0,000	0,00	
			FP/CENATEL	58 468	4 135,000	7,07	4 135,000	7,07	
			FP/CENAGREF	64 500	57 874,000	90,00	57 874,000	90,00	
			TOTAL	15 046 226	12 155 971,430	80,79	10 384 309,88	69,02	

Source : Document technique-Revue à fin décembre 2018 du MCVDD

3.2. Réalisations physiques des structures techniques

Les principales réalisations enregistrées par les différentes structures techniques du PEFC sont résumées dans le tableau 30.

Tableau 30 : Point d'exécution physique des structures du PEFC au titre de 2018

N°	Structures	Réalisations physiques majeures
01	Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse (DGEFC)	<ul style="list-style-type: none"> • Appui-conseils à la mise en œuvre des plans d'aménagement forestier ; • Célébration de la Journée Internationale des Forêts par la sensibilisation des populations au reboisement et la mise en terre de 1404 plants toutes essences confondues sur 2ha et 2186 ml ; • Célébration de la 34^{ème} édition de la Journée Nationale de l'Arbre au Bénin par la mise en terre de 195 540 plants sur 88,89 ha et 83842 mètres linéaires ; • Célébration de la Journée Mondiale de Lutte contre la Désertification et la Sécheresse à Djidja par la mise en terre de 5000 plants sur 2ha ; • Participation à la célébration de la Journée Mondiale de l'Environnement à la Plage de Fidjrossè par la mise en terre de 1300 cocotiers (Reboisement Inter Forces) ; • Elaboration et validation du document de politique forestière du Bénin ; • Reversement du personnel forestier suivant la loi 2015-20 portant statut particulier des personnels de sécurité publique et assimilés ; • Formation en cours de 26 fonctionnaires des Eaux, Forêts et Chasse à l'Ecole Nationale des Officiers de Toffo; • Participation du personnel forestier au défilé militaire du 1^{er} août 2018 ; • Suivi de l'exécution de la décision de justice relative au conflit domanial sur le Périmètre de Reboisement de Sèmè; • Suivi de la mise en œuvre des Accords et Conventions signés par le Bénin dans le domaine de l'environnement et sous tutelle de la DGEFC ; • Elaboration de l'avant-projet de la loi CITES ; • Validation des Directives et procédures d'importation et d'exportation des produits forestiers au Bénin en collaboration avec la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) • Suivi du contrôle de la circulation des produits forestiers et appui à la collecte des recettes forestières au profit du Trésor Public ; • Elaboration et transmission à l'UPS des bilans hebdomadaires de suivi des projets prioritaires du PAG relevant du PEFC.
02	Office National du Bois (ONAB)	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration et certification des états financiers 2018 de l'ONAB ; • Organisation de 02 sessions extraordinaires et de 02 sessions ordinaires du Conseil d'Administration de l'ONAB ; • Suivi des dossiers de délits forestiers et chasse • Organisation des formations au profit du personnel de l'ONAB au titre de 2018 ; • Construction d'un bâtiment administratif et de résidences à Dogo-Kétou ; • Construction et entretien de pistes forestières ; • Equipement des postes de surveillance en matériel et mobilier de

N°	Structures	Réalizations physiques majeures
		<p>logement ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acquisition de 8 pick up et de 32 motos au profit des unités de gestion de l'ONAB ; • Réception de matériels roulants lourds acquis en 2017 (Niveleuse, compacteurs, bulldozer) ; • Renforcement des capacités des populations et des collectivités dans la protection des plantations et forêts contre les feux de végétation et les coupes frauduleuses ; • Appui-conseils aux COGEPAF; • Accompagnement des Maires pour la préparation des dossiers de soumission pour la réalisation des infrastructures ; • Réception d'un module de 3 classes à Pénéssoulou ; d'un bâtiment à usage de laboratoire de plantes médicinales au profit de la commune de Bonou et remise officielle de 165 tables-bancs aux établissements scolaires de la commune de Zè (ONAB) ; • Assistance technique à l'élaboration des micro-projets au profit des populations riveraines ; • Réalisation des micro-projets au profit des populations riveraines ; • Mise à disposition de 2 288 200 FCFA au profit de 104 femmes dans le cadre des d'AaGRs (ONAB); • Financement des microprojets de recherche en Foresterie ; • Matérialisation des limites des forêts sous gestion de l'ONAB ; • Production de 1 784 282 plants forestiers pour la production des plants forestiers de la campagne 2019 ; • Réalisation de 545,45 ha de plantations forestières ; • Organisation des opérations de protection des plantations : 420 patrouilles, 04 des ratissages et 24 perquisitions ; • Mise en œuvre de la procédure de traçabilité des produits exploités ; • Elaboration du rapport d'auto-évaluation et du rapport d'activités de l'ONAB au titre de 2017.
03	<p>Centre National de Télédétection et de Suivi Ecologique (CENATEL)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'une session extraordinaire du Conseil d'Administration du CENATEL ; • Elaboration et certification des états financiers 2017 du CENATEL ; • Reddition des comptes de gestion 2016-2017 à la Cour Suprême ; • Réalisation des travaux d'inventaire au 31 Décembre 2017 du CENATEL ; • Réalisation des travaux de terrain pour l'élaboration de la dynamique des occupations du sol ; • Rédaction du rapport de la dynamique des occupations du sol et des ressources forestière 2017 au Bénin ; • Réalisation des travaux de laboratoire et de terrains dans le cadre du suivi de la campagne des feux de végétation ; • Elaboration du rapport d'auto-évaluation 2017 du CENATEL ;
04	<p>Centre National de Gestion de Réserve de Faune (CENAGREF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de l'audit organisationnel du centre ; • Organisation des opérations de sécurisation des parcs nationaux ; • Formation et installation des équipes de rangers pour la surveillance dans le Parc Pendjari (APN) ;

N°	Structures	Réalizations physiques majeures
		<ul style="list-style-type: none"> • Appui au renforcement des capacités des AVIGREF ; • Actualisation de la base de données sur les éleveurs et pêcheurs locaux au niveau des parcs ; • Implication mensuelle des auxiliaires dans la surveillance ; • Organisation de 02 missions de suivi de la saison cynégétique 2018 ; • Elaboration du rapport d'auto-évaluation 2017 du CENAGREF.
05	Centre d'Etudes, de Recherche et de Formations Forestières (CERF)	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration et certification des états financiers 2017 du CERF ; • Réalisation de l'inventaire au 31 Décembre 2017 du patrimoine ; • Approvisionnement en semences forestières au niveau des différents peuplements semenciers identifiés avec les producteurs paysans ; • Réalisation des essais de germination des semences approvisionnées ; • Réalisation d'une enquête préliminaire sur les deux (02) espèces de produits forestiers non ligneux ; • Organisation d'une semaine sur la recherche forestière et l'utilisation des ressources de la biodiversité ; • Elaboration du rapport d'auto-évaluation 2017 du CERF.
06	Fonds National de Développement Forestier (FNDF)	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'une session ordinaire et d'une session extraordinaire du Conseil d'Administration du FNDF ; • Elaboration de la version provisoire de l'accord d'établissement du FNDF ; • Organisation de séances départementales d'internalisation des objectifs du FNDF ; • Elaboration du rapport d'auto-évaluation 2017 du FNDF.

Source : Document technique-Revue à fin décembre 2018 du MCVDD

3.3. Réalisations physiques des projets du PEFC

Le point des grandes réalisations physiques enregistrées par les projets et programmes du PEFC au titre de la gestion de 2018 est présenté dans le tableau 31.

Tableau 31 : Point d'exécution physique et technique des projets du PEFC au titre de 2018

N°	Intitulé Programmes/ projets	Principales réalisations
01	Programme de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains (PGFTR)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réception provisoire des travaux de raccordement du Centre de Formation Forestière de Toffo au réseau électrique ; ▪ Appui à la participation du personnel forestier au défilé militaire du 1er août 2018 ; ▪ Réception et mise à disposition de 23 véhicules et 84 motos au profit du personnel forestier ; ▪ Paiement des dettes relatives à l'acquisition du matériel roulant acquis en 2017 au profit du personnel forestier sur le PGFTR ; ▪ Appui à la célébration de la 34ème JNA et de la Journée Mondiale de Lutte Contre la Désertification ; ▪ Suivi de la campagne nationale de reboisement 2018 ; ▪ Réalisation d'opérations de contrôle et d'inspection au sein des postes forestiers et IF ; ▪ Sensibilisations des populations sur le processus de retour vers les séries agricoles ; ▪ Suivi de la collecte des contributions aux fonds d'aménagement ; ▪ Réalisation de missions de ratissage dans les forêts classées de l'Alibori Supérieur, de Trois Rivières et de Ouémé-Boukou ; ▪ Réalisation de missions de patrouilles dans les forêts classées ; ▪ Organisation de la campagne d'allumage des feux précoces au niveau national et régional ; ▪ Suivi et appui-conseils aux promoteurs des AaGRs par le Service AaGR et les CTAF ; ▪ Déclinaison du PTA 2018 aux structures déconcentrées de l'Administration forestière ; ▪ Validation du rapport d'achèvement-pays du PGFTR-FA ; ▪ Elaboration et validation du rapport d'activités 2017 du secteur forestier et de l'annuaire des statistiques forestières édition 2017. ▪ Elaboration du rapport d'auto-évaluation 2017 du PGFTR-FA ;
02	Programme de Reboisement Intensif du territoire national par des mesures incitatives (PRI)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Paiement des dettes relatives à l'acquisition du matériel roulant au profit du personnel forestier sur le PRI ; ▪ Réfection du bâtiment abritant la section communale des Eaux, Forêts et Chasse de Sème-Kpodji ; ▪ Réalisation des travaux d'entretien des plants mis en terre en 2017 ; ▪ Réalisation sur les ressources des fonds d'aménagement de 299 ha de plantation dans 18 forêts classées sous aménagement ; ▪ Elaboration du rapport d'activités 2017 du projet et du rapport d'auto-évaluation 2017.
03	Projet d'Appui à La Préservation et au Développement des Forêts Galeries et Production de Cartographie de Base Numerique (PAPDFGC)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation d'une session de comité de pilotage des projets supervisés par le PNUD ; ▪ Réalisation et diffusion de (02) documentaires sur les acquis du projet ; ▪ Appui à l'intégration des problématiques de l'environnement et des changements climatiques par l'organisation de la relecture des documents de planification et de budgétisation des communes ; ▪ Renforcement des capacités techniques et organisationnelles des acteurs des instances de protection et de gestion des berges et forêts galeries ; ▪ Réception définitive des 3 barques motorisées acquises en 2017 au profit des communes de Sô-Ava, Dangbo et Aguégus bénéficiaires du projet ; ▪ Accompagnement des maires dans la prise des arrêtés de reconnaissance des forêts galeries dotées de PAGS et des sites reboisés ;

N°	Intitulé Programmes/ projets	Principales réalisations
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réception provisoire des infrastructures socio-communautaires (ponceaux, latrines, ...) réalisées au profit des populations riveraines aux forêts galeries ; ▪ Réalisation des travaux de stéréopréparation et d'aérotriangulation ; ▪ Validation (contrôle qualité) des ortho-photos couvrant l'ensemble du territoire ; ▪ Réalisation du Modèle Numérique de Terrain (MNT) ; ▪ Réalisation d'un géoïde pour le Bénin ; ▪ Réalisation des cartes topographiques au 1/50.000 et 1/200.000 pour l'ensemble du territoire ; ▪ Réalisation de 03 plateformes multifonctionnelles dans les villages: Awanou (Commune de Sèmè-Kpodji), Loko-Alankpé (Commune de Zagnanado) et Dolivi (Commune de Ouinhi); ▪ Alevinage de cages flottantes dans les communes des Aguégus et de Dangbo ; ▪ Elaboration du rapport d'activités 2017 du projet et du rapport d'auto-évaluation 2017.
04	<p>Projet d'Appui à la Gestion des Forêts Communales Phase II (PAGEFCOM 2)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration des documents de planification stratégique et opérationnelle du projet ; ▪ Organisation d'une session ordinaire du Conseil d'Orientation et de Suivi (COS) du PAGEFCOM2 ; ▪ Elaboration et transmission au MEF, des conventions de partenariat à signer entre le PAGEFCOM2 et les structures partenaires du projet ; ▪ Elaboration d'un tableau de bord pour le suivi des contrats et conventions ; ▪ Organisation de séances de sensibilisation pour l'identification des groupements ou des bénéficiaires des microprojets de transformation de miel et de karité dans la zone d'intervention du projet ; ▪ Réalisation de 100 ha de plantations communales (50 ha à Bassila et 50 ha à Allada) avec l'appui de la DGEFC. ▪ Identification et formalisation des groupements de transformation de miel et de karité ; ▪ Identification de 10 écoles à reboiser et choix des sites de reboisement ; ▪ Organisation des séances d'informations et de sensibilisation sur le PAGEFCOM2 ; ▪ Elaboration du rapport d'activités 2017 du projet et du rapport d'auto-évaluation 2017.
06	<p>Projet de Réserve de Biosphère Transfrontalière du Delta du Mono (PRBTDM)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi de la mise en œuvre des contrats entre le projet et les associations communales de conservation de la biodiversité ; ▪ Elaboration des Plans d'Aménagement des sites de Dèvè, Togbadji et Avédji ; ▪ Mise en place de 02 nouvelles ACCB (Dèvè et Togbadji); ▪ Remise de matériel d'AaGR à 04 ACCB (sites Toho et Naglanou); ▪ Réalisation d'un plubli reportage avec l'ORTB et de trois émissions télévisées sur les sites de la RB Mono ; ▪ Elaboration du rapport d'activités 2017 du projet et du rapport d'auto-évaluation 2017.
07	<p>Projet de Substitution du Bois-Energie par le Gaz Domestique (PSBE-GAZ)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Validation et finalisation du rapport de l'étude de faisabilité du PSBE-GAZ ; ▪ Organisation de séances de concertations avec les sociétés distributrices de gaz domestique au Bénin et les acteurs étatiques pour l'identification des nouvelles mesures et réformes à introduire dans le secteur du gaz domestique ; ▪ Organisation d'un voyage d'échange d'expériences en Côte d'Ivoire en matière de substitution du gaz au Bois-Energie ; ▪ Elaboration du support synthèse des propositions des nouvelles mesures et réformes du secteur du gaz au Bénin.

Source : Document technique-Revue à fin décembre 2018 du MCVDD

IV- SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACCORDS ET CONVENTIONS

Notre pays a adhéré à plusieurs accords, protocoles et conventions internationaux relatifs à la préservation de la flore et de la faune. Dans sa mission de suivi de la mise en œuvre desdits accords et conventions, la DGEFC a désigné des cadres de l'Administration forestière pour servir de point focal. Le tableau 32 présente la synthèse du suivi de la mise en œuvre des accords et conventions au titre de 2018.

Tableau 32 : Bilan du suivi de la mise en œuvre des accords et conventions au titre de 2018

ACCORDS ET CONVENTIONS	SYNTHESE DE LA MISE ŒUVRE DES ACCORDS ET CONVENTIONS EN 2018			
	Participation aux réunions statutaires	Soumission de rapports au Secrétariat de la Convention	Paiement des contributions du Bénin	Activités réalisées
Convention sur la Diversité Biologique	-Participation du PF CDB à la COP 14 du 17 au 29 Novembre 2018 en Egypte	La CDB soumet un rapport tous les 4 ou 5 ans. Le dernier rapport sera soumis en 2019.	Arriérés au 31 Décembre 2018 3280\$ (Dollars US)	-Soumission d'une requête de financement pour l'élaboration du rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la CDB -Organisation d'un atelier sur la prise en compte de la biodiversité dans la définition des stratégies et des planifications par les acteurs des ministères sectoriels au Bénin. - Atelier de formation des ONG sur législation en vigueur sur la gestion de la faune au Bénin. - Mise en œuvre du Micro-projet de Renforcement de la conservation durable des ressources génétiques pour la mobilisation des données de la biodiversité dans les forêts classées du Sud et du Centre Bénin financé par le GBIF 2016-2018 -Soumission d'une requête de financement pour le projet de conservation du Lion et puits de Carbone.
Accès aux ressources génétiques et partage des avantages résultants de leur utilisation (Protocole de Nagoya)	COP-MOP-3. (17-29 Novembre 2018) Non participation faute de financement	Rapport national intérimaire sur la mise en œuvre du Protocole de Nagoya.	Impayé au 31/12/2018 : 3230 \$EU	- Renforcement des capacités des juristes (magistrats et avocats) sur le PN/APA, le TIRPAA et les problématiques des CT/DPI - Renforcement des capacités des gestionnaires APA sur l'enregistrement des contrats et informations nationales APA sur le centre d'échanges - Impression, multiplication et diffusion des Directives nationales APA et son décret d'application. -Rédaction, impression, multiplication et diffusion d'un

ACCORDS ET CONVENTIONS	SYNTHESE DE LA MISE ŒUVRE DES ACCORDS ET CONVENTIONS EN 2018			
	Participation aux réunions statutaires	Soumission de rapports au Secrétariat de la Convention	Paiement des contributions du Bénin	Activités réalisées
Accès aux ressources génétiques et partage des avantages résultants de leur utilisation (Protocole de Nagoya)				<p>document synthèse (mémento/guide de l'APA du Bénin) à l'intention des utilisateurs et des fournisseurs de ressources génétiques</p> <ul style="list-style-type: none"> -Analyse et validation de l'espace juridique/scientifique existant pour la documentation des RG/CTA - Organisation des sessions d'étude des demandes d'accès aux ressources génétiques de l'autorité nationale compétente. - Rédaction, validation et traduction des PCB des communautés des AGUIN-NINNOU à Bonou - Elaboration et validation des statuts et règlements intérieurs des structures représentatives des Communautés locales pour l'APA. -Elaboration d'un modèle national de document de certification/approbation de la communauté à l'accès de ses RG et CTA -renforcement de capacités des chercheurs du Laboratoire d'Ecologie Appliquée et du GBIOS sur les procédures nationales d'accès aux RG
Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et centre d'échanges sur la prévention des risques	COP-MOP9 à Charm El-Cheick, Egypte du 17 au 29 novembre 2018	Quatrième rapport national attendu pour le 1 ^{er} Octobre 2019	Montant dû au 1 ^{er} juillet 2018 (pour compter du 1 ^{er} janvier 2016 : 552 dollars	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation du 4^{ème} rapport national de mise en œuvre qui est déjà soumis - Soumission de demande de financement d'élaboration du 4^{ème} rapport (réponse des pays toujours attendue) - Participation à l'élaboration du projet de règlement communautaire UEMOA de biosécurité et soumission de toutes les informations sollicitées par le secrétariat sur le Bénin à travers le BCH - Soutien de la candidature des cadres Béninois (MAEP,

ACCORDS ET CONVENTIONS	SYNTHESE DE LA MISE ŒUVRE DES ACCORDS ET CONVENTIONS EN 2018			
	Participation aux réunions statutaires	Soumission de rapports au Secrétariat de la Convention	Paiement des contributions du Bénin	Activités réalisées
biotechnologiques				<p>MS et MCVDD) impliqués dans la mise en œuvre du programme de lutte intégrée contre les vecteurs de maladies en Afrique de l'Ouest.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités de deux étudiants UAC à l'indentification des OVM ; - Animateur du module biologie moléculaire et séquençage et biosécurité à l'EPAC/UAC (Master 2 en Radiobiologie) - Soumission de besoin en renforcement des capacités du Laboratoire de Génétique et d'horticulture de la FSA en détection des OVMs
Accord sur la conservation des oiseaux d'eau Migrateurs d'Afrique Eurasie	Néant	RAS	Arriérés de contribution : 11,991 Euro	<ul style="list-style-type: none"> - Dénombrement des oiseaux d'eau migrateurs - Célébration de la journée mondiale des oiseaux d'eau migrateurs
Convention de Bonn sur les espèces migratrices appartenant à la faune sauvage	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à la 1^{ère} réunion des Etats de l'aire de répartition de l'Initiative conjointe CMS-CITES pour les carnivores africains (ACI) du 5 au 8 novembre 2018 à Bonn, en Allemagne - Participation à la 	Rapport soumis au secrétariat et disponible en ligne	Les contributions de la période 2018-2020 en instance	<ul style="list-style-type: none"> - Actions de sensibilisation, de conscientisation des communautés locales et formation d'Eco gardes pour la conservation des tortues marines, et le lamantin d'Afrique, - Développement de l'écotourisme baleinier proche de la côte béninoise pour la sauvegarde et la conservation des cétacés.

ACCORDS ET CONVENTIONS	SYNTHESE DE LA MISE ŒUVRE DES ACCORDS ET CONVENTIONS EN 2018			
	Participation aux réunions statutaires	Soumission de rapports au Secrétariat de la Convention	Paiement des contributions du Bénin	Activités réalisées
	troisième Réunion des Signataires du Memorandum d'Entente sur la conservation des requins migrateurs (MdE Requins) du 09 au 16 décembre 2018 à Monaco.			
Coalition pour l'Éléphant d'Afrique	Participation à l'atelier regroupant tous les pays membres de la CEA à Addis-Abeba en Ethiopie du 1er au 3 Juin 2018	RAS	Pas de contribution	Activité préparatoire projet intitulé "Sensibilisation et renforcement des capacités des Corps de Contrôle pour la lutte contre le trafic de l'ivoire au Bénin, Burkina Faso, Niger et au Togo"
Accord International de 2006 sur les Bois Tropicaux	Participation du Bénin à la 54ème Session du Conseil International des Bois Tropicaux et les sessions associées des Comités à Yokohama (Japon) du 5-10 Novembre 2018,	Soumission du Questionnaire OIBT_BENIN	Arriérés de contribution \$93,774.12	Elaboration et soumission d'un projet pour le renforcement des capacités du système national d'information et de gestion des statistiques forestières du Bénin
Convention sur le Commerce International des	Participation du Bénin aux réunions préparatoires de la COP 18 à Abuja, Dakar,	Rapport annuel 2018 soumis au secrétariat de la Convention	Arriérés des Contributions du Bénin : 544	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de 3 ateliers de validation de l'avant-projet de loi CITES, - Organisations d'une mission de lâcher des spécimens CITES

ACCORDS ET CONVENTIONS	SYNTHESE DE LA MISE ŒUVRE DES ACCORDS ET CONVENTIONS EN 2018			
	Participation aux réunions statutaires	Soumission de rapports au Secrétariat de la Convention	Paiement des contributions du Bénin	Activités réalisées
Espèces de Faune et de Flore Sauvages menacées d'extinction (CITES) (Convention de Washington)	Casablanca		dollars US	<ul style="list-style-type: none"> - Edition du guide d'identification des espèces inscrites aux annexes de la CITES au Bénin - Obtention d'un accord de financement pour la mise en œuvre d'un projet régional (Bénin, Nigéria et Togo) sur le <i>Pterocarpus erinaceus</i> - Participation à l'atelier de synergie CMS et CITES sur l'Initiative pour les Carnivores d'Afrique à Bonn en Allemagne - Participation à l'atelier de synergie CMS-CITES et Partenariat Aquatique d'Abidjan à Abidjan
Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques	Participation du Bénin à la 6 ^{ème} session plénière de l'IPBES du 17 au 24 mars 2018, à Medellin en Colombie.	RAS	RAS	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à l'atelier de consultation et de renforcement des capacités des points focaux de l'IPBES du 04 au 06 juin 2018, à Bonn en Allemagne. - Participation à l'atelier d'experts de l'Afrique de l'ouest sur la biodiversité et les services écosystémiques, dans le cadre du projet WABES qui s'est tenu du 18 au 22 juin 2018 à Accra (Ghana) - Vulgarisation de trois appels à candidatures ou manifestation d'intérêts (EM 20018/06 ; EM 2018/20 et EM 2018/31) pour la sélection des experts dans le cadres de la réalisation de certaines évaluations thématiques de l'IPBES et recommandation des candidats béninois ayant participé auxdits appels à candidature ou manifestation d'intérêts. - Lecture et amendement du projet de résumé à l'intention des décideurs de l'évaluation globale de la biodiversité

ACCORDS ET CONVENTIONS	SYNTHESE DE LA MISE ŒUVRE DES ACCORDS ET CONVENTIONS EN 2018			
	Participation aux réunions statutaires	Soumission de rapports au Secrétariat de la Convention	Paiement des contributions du Bénin	Activités réalisées
				et des services écosystémiques
Mécanisme Mondial d'information sur la diversité biologique	Néant	(Contribution à l'élaboration du 6ème rapport national sur la biodiversité)	Néant	<p>Poursuite de l'amélioration du contenu du CHM-Bénin (poste des données et informations par les contributeurs, étudiants sur le CHM) : Publication des données sur le site-web (http://bj.chm-cbd.net) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'activités annuelles 2017 de la DGEFC - Publications, mémoires et autres rapports en vue de la compilation des informations nécessaires pour l'élaboration du 6^{ème} rapport national sur la biodiversité - Actualités, événements, célébrations des journées statutaires, ateliers et séminaires importants du secteur.
Réduction des Émissions dues à la Dégradation et à la Déforestation (REDD+)	Néant	néant	néant	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place cadre institutionnelle de mise en œuvre de la REDD+ - Phase pilote cartographie occupation du sol et renforcement de capacités des CTAF en cartographie de base avec financement OSFACO ;

Source : Rapports 2018 des points focaux des accords et conventions

Conclusion et recommandations

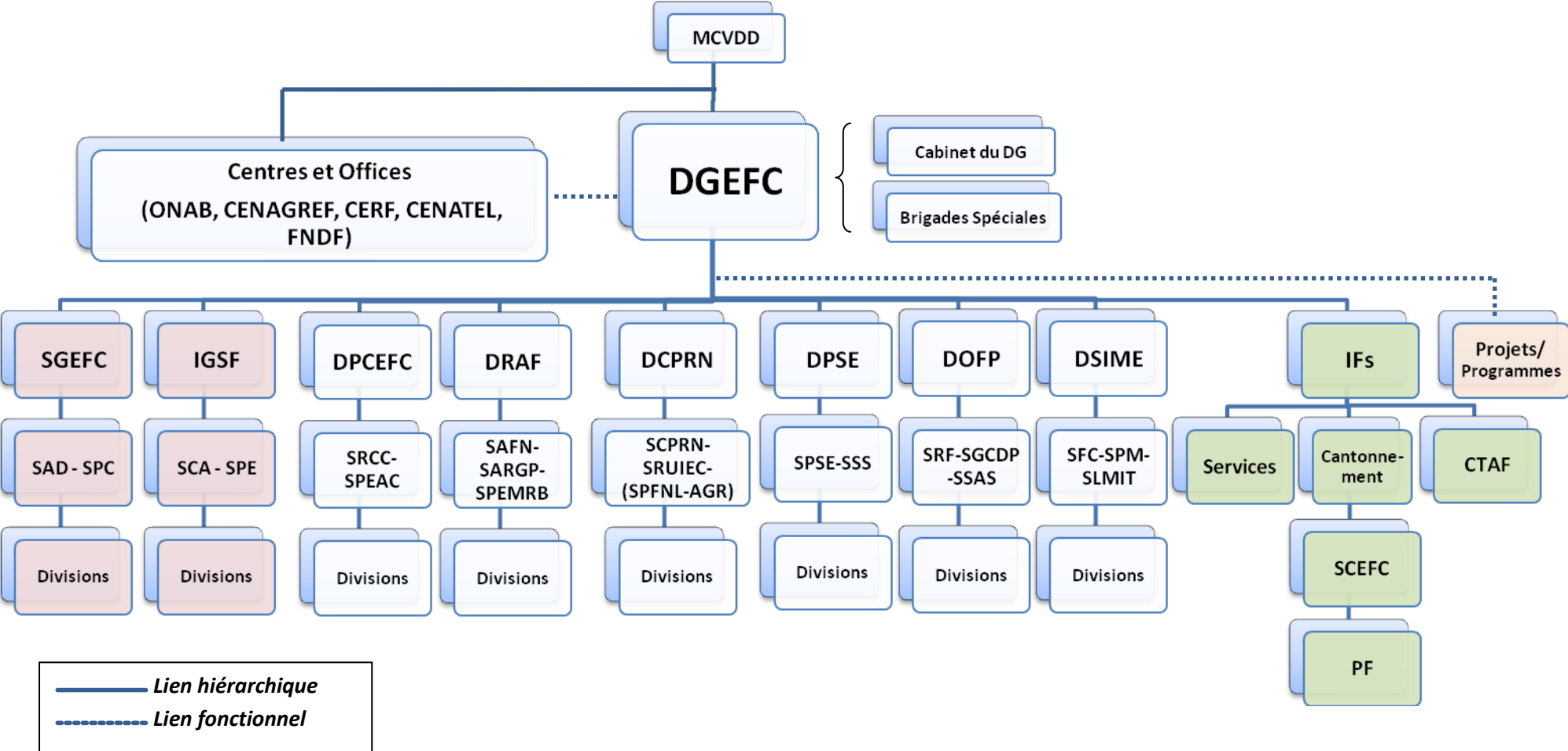
Le présent rapport présente l'essentiel des données et des informations sur la gestion des ressources forestières au titre de l'année 2018. Des informations plus détaillées sont accessibles dans les rapports spécifiques des structures et des projets/programmes de l'Administration forestière.

Au regard des résultats obtenus au terme de l'exercice 2018, de l'analyse du dispositif organisationnel mis en place et des moyens opérationnels déployés, l'amélioration des performances de l'Administration forestière requiert la prise de certaines mesures urgentes et la levée de plusieurs contraintes dont les plus importantes sont :

- Le renforcement de l'effectif du personnel forestier par de nouveaux recrutements ;
- Le renforcement des capacités techniques du personnel forestier par des formations et des recyclages ;
- Le renforcement de la dotation de l'Administration forestière en moyens et équipements de travail ;
- L'amélioration des crédits délégués alloués aux Inspections Forestières ;
- La poursuite et le renforcement du processus d'élaboration et de mise en œuvre des Plans d'Aménagement Participatif des forêts de manière à réduire la dégradation de ces dernières ;
- La dynamisation du système de suivi-évaluation et de rapportage à travers la mise à disposition, par les différents démembrements et structures de l'Administration forestière, et dans le respect des délais établis, des données nécessaires à l'élaboration du rapport d'activités de la DGEFC, gage d'une bonne visibilité des efforts menés dans le sous-secteur forestier.

ANNEXES

Annexe 1 : Organigramme de la DGEFC



N.B : Se référer à la liste des acronymes pour la définition des sigles et abréviations

Annexe 2 : Point du matériel roulant de la DGEFC au titre de 2018

N°	DATE DE MISE EN SERVICE	DESIGNATION	UTILISATEURS	QTE	IMMATRICULATION	ORIGINE	Année de dotation	OBSERVATIONS
VEHICULES A 2 ROUES								
1		MOTO YAMAHA YBR 125 G2	MAISON DE TROUPE	8	0249 EF	PGFTR	19 /04/2013	RESERVE DEFILE
					0251EF		19 /04/2013	
					0250EF		19 /04/2013	
					0248EF		19 /04/2013	
					0242EF		19 /04/2013	
					0246EF		19 /04/2013	
					0247EF		19 /04/2013	
					0245EF		19 /04/2013	
2		MOTO YAMAHA FZ 16	MAISON DE TROUPE	3	0253 EF	PGFTR	19/05/2013	RESERVE DEFILE
					0254 EF		19/05/2013	
					0255 EF		19/05/2013	
3	16/12/2016	MOTO YAMAHA CROSS XTZ 125	CTAF AGOUA	1	0332 EF	PARCSF	12/05/2015	
4	19/12/2016	MOTO YAMAHA CROSS XTZ 125	Cantonement Aplahoué	1	0335 EF	PARCSF	12/05/2015	
5	09/01/2017	MOTO YAMAHA CROSS XTZ 125	SCEFC LOKOSSA	1	0334 EF	PARCSF	12/05/2015	
6	02/02/2017	MOTO YAMAHA CROSS XTZ 125	DRAF	1	0333 EF	PARCSF	12/05/2015	
7	11/09/2015	MOTO YAMAHA CROSS XTZ 125	Bureau C/Magasinier	1	0307 EF	PGFTR	12/05/2015	
8	11/09/2015	MOTO YAMAHA CROSS XTZ 125	Bureau Fourrier	1	0308 EF	PGFTR	12/05/2015	
9	11/09/2015	MOTO YAMAHA CROSS XTZ 125	C/Division Carrières	1	0304 EF	PGFTR	12/05/2015	
10	11/09/2015	MOTO YAMAHA CROSS XTZ 125	C/Division Passation Marchés	1	0305 EF	PGFTR	12/05/2015	
11	11/09/2015	MOTO YAMAHA CROSS XTZ 125	Bureau DCPRN	1	0306 EF	PGFTR	12/05/2015	
12	11/09/2015	MOTO YAMAHA CROSS XTZ 125	CTAF Monts-WM et Agoua / TAOP	1	0299 EF	PGFTR	12/05/2015	
13	11/09/2015	MOTO YAMAHA CROSS XTZ 125	CTAF OuéméSupérieur N'dali/ TAOP	1	0292 EF	PGFTR	12/05/2015	
14	11/09/2015	MOTO YAMAHA CROSS XTZ 125	CTAF Alibori-Supérieur / TAOP	1	0300 EF	PGFTR	12/05/2015	

N°	DATE DE MISE EN SERVICE	DESIGNATION	UTILISATEURS	QTE	IMMATRICULATION	ORIGINE	Année de dotation	OBSERVATIONS
15	14/09/2015	MOTO YAMAHA CROSS XTZ 125	CTAF Ouénou-Bénou /TAOP	1	0302 EF	PGFTR	12/05/2015	
16	14/09/2015	MOTO YAMAHA CROSS XTZ 125	CTAF Monts-Wari-Marou / TAOP	1	0303 EF	PGFTR	12/05/2015	
17	14/09/2015	MOTO YAMAHA CROSS XTZ 125	CTAF Sota-Goungou- / TAOP	1	0297 EF	PGFTR	12/05/2015	
18	14/09/2015	MOTO YAMAHA CROSS XTZ 125	CTAF Trois Rivières /TAOP	1	0295 EF	PGFTR	12/05/2015	
19	14/09/2015	MOTO YAMAHA CROSS XTZ 125	CTAF Tchaourou-Toui-Kilibo /TAOP	1	0301 EF	PGFTR	12/05/2015	
20	14/09/2015	MOTO YAMAHA CROSS XTZ 125	CTAF Sota-Goungou-G / TAOP	1	0294 EF	PGFTR	12/05/2015	
21	21/09/2015	MOTO YAMAHA CROSS XTZ 125	CTAF Ouénou-Bénou / TAOP	1	0298 EF	PGFTR	12/05/2015	
22	21/09/2015	MOTO YAMAHA CROSS XTZ 125	CTAF Kétou-Dogo / TAOP	1	0289 EF	PGFTR	12/05/2015	
23	21/09/2015	MOTO YAMAHA CROSS XTZ 125	CTAF Monts-WM et Agoua / TAOP	1	0296 EF	PGFTR	12/05/2015	
24	21/09/2015	MOTO YAMAHA CROSS XTZ 125	Bureau C/SAGR TAOP	1	0293 EF	PGFTR	12/05/2015	
25	28/09/2015	MOTO YAMAHA CROSS XTZ 125	Bureau C/SAGR TAOP	1	0290 EF	PGFTR	12/05/2015	
26	28/09/2015	MOTO YAMAHA CROSS XTZ 125	CTAF Tchaourou-Toui-Kilibo / TAOP	1	0284 EF	PGFTR	12/05/2015	
27	28/09/2015	MOTO YAMAHA CROSS XTZ 125	Bureau du Chef -Parc DGEFC	1	0309 EF	PGFTR	12/05/2015	
28	29/09/2015	MOTO YAMAHA CROSS XTZ 125	CTAF MEKROU	1	0286 EF	PGFTR	12/05/2015	
29	29/09/2015	MOTO YAMAHA CROSS XTZ 125	CTAF Monts-Wari-Marou et Agoua	3	0276 EF	PGFTR	12/05/2015	
					0277 EF		12/05/2015	
					0278 EF		12/05/2015	
30	29/09/2015	MOTO YAMAHA CROSS XTZ 125	CTAF Ouénou-Bénou	2	0267 EF	PGFTR	12/05/2015	
					0268 EF		12/05/2015	
31	29/09/2015	MOTO YAMAHA CROSS XTZ 125	CTAF Sota-Goungou G.	3	0271 EF	PGFTR	12/05/2015	
					0272 EF		12/05/2015	
					0273 EF		12/05/2015	
32	29/09/2015	MOTO YAMAHA CROSS XTZ 125	CTAF Ouémé Supérieur N'dali	2	0265 EF	PGFTR	12/05/2015	
					0266 EF		12/05/2015	
33	29/09/2015	MOTO YAMAHA CROSS XTZ 125	CTAF Trois Rivières	2	0269 EF	PGFTR	12/05/2015	

N°	DATE DE MISE EN SERVICE	DESIGNATION	UTILISATEURS	QTE	IMMATRICULATION	ORIGINE	Année de dotation	OBSERVATIONS
					0270 EF		12/05/2015	
34	29/09/2015	MOTO YAMAHA CROSS XTZ 125	CTAF Alibori-Supérieur	2	0274 EF	PGFTR	12/05/2015	
					0275 EF		12/05/2015	
35	29/09/2015	MOTO YAMAHA CROSS XTZ 125	CTAF Tchaourou-Toui-Kilibo	2	0263 EF	PGFTR	12/05/2015	
					0264 EF		12/05/2015	
36	29/09/2015	MOTO YAMAHA CROSS XTZ 125	CTAF OUEME BOUKOU	1	0285 EF	PGFTR	12/05/2015	
38	29/09/2015	MOTO YAMAHA CROSS XTZ 125	CTAF Kétou-Dogo	1	0287 EF	PGFTR	12/05/2015	
37	29/09/2015	MOTO YAMAHA CROSS XTZ 125	CTAF LOGOZOHE	1	0288 EF	PGFTR	12/05/2015	
39	29/09/2015	MOTO YAMAHA CROSS XTZ 125	CTAF Kétou-Dogo	2	0261 EF	PGFTR	12/05/2015	
					0262 EF		12/05/2015	
40	13/10/2015	MOTO YAMAHA CROSS XTZ 125	CTAF Itchède-Toffo	1	0281 EF	PGFTR	12/05/2015	
41	20/10/2015	MOTO YAMAHA CROSS XTZ 125	CTAF Sota-Goungou-G	1	0326 EF	PGFTR	12/05/2015	
42	02/11/2015	MOTO YAMAHA CROSS XTZ 125	CTAF Monts K-Wari-Marou	1	0313 EF	PGFTR	12/05/2015	
43	02/11/2015	MOTO YAMAHA CROSS XTZ 125	CTAF Monts K-Wari-Marou	1	0311 EF	PGFTR	12/05/2015	
44	02/11/2015	MOTO YAMAHA CROSS XTZ 125	CTAF Monts K-Wari-Marou	1	0312 EF	PGFTR	12/05/2015	
45	04/11/2015	MOTO YAMAHA CROSS XTZ 125	Bureau DPEMF	1	0314 EF	PGFTR	12/05/2015	
46	28/12/2015	MOTO YAMAHA CROSS XTZ 125	Bureau C/Service Financier	1	0320 EF	PGFTR	12/05/2015	
47	19/01/2016	MOTO YAMAHA CROSS XTZ 125	C/Division des Politiques	1	0321 EF	PGFTR	12/05/2015	
48	19/01/2016	MOTO YAMAHA CROSS XTZ 125	Bureau DPEMF	1	0318 EF	PGFTR	12/05/2015	
49	22/01/2016	MOTO YAMAHA CROSS XTZ 125	Bureau DPCEFC	1	0315 EF	PGFTR	12/05/2015	
50	29/01/2016	MOTO YAMAHA CROSS XTZ 125	CTAF Sota-Goungou-G	1	0323 EF	PGFTR	12/05/2015	
51	29/01/2016	MOTO YAMAHA CROSS XTZ 125	CTAF Alibori-Supérieur	1	0324 EF	PGFTR	12/05/2015	
52	12/02/2016	MOTO YAMAHA CROSS XTZ 125	10 MAA	1	0330 EF	PGFTR	12/05/2015	
53	16/02/2016	MOTO YAMAHA CROSS XTZ 125	Bureau DRAF	1	0316 EF	PGFTR	12/05/2015	
54	16/03/2016	MOTO YAMAHA CROSS XTZ 125	Bureau CERF	1	0325 EF	PGFTR	12/05/2015	

N°	DATE DE MISE EN SERVICE	DESIGNATION	UTILISATEURS	QTE	IMMATRICULATION	ORIGINE	Année de dotation	OBSERVATIONS
55	17/03/2016	MOTO YAMAHA CROSS XTZ 125	Bureau C/Service Formation et RH	1	0329 EF	PGFTR	12/05/2015	
56	29/03/2016	MOTO YAMAHA CROSS XTZ 125	CTAF Monts K-Wari-Marô	1	0327 EF	PGFTR	12/05/2015	
57	14/04/2016	MOTO YAMAHA CROSS XTZ 125	C/DRU	1	0317 EF	PGFTR	12/05/2015	
58	09/05/2016	MOTO YAMAHA CROSS XTZ 125	CTAF Lama	1	0328 EF	PGFTR	12/05/2015	
59	04/07/2016	MOTO YAMAHA CROSS XTZ 125	CENATEL	1	0279 EF	PGFTR	12/05/2015	
60	18/08/2016	MOTO YAMAHA CROSS XTZ 125	CVA Directeur Général	1	0322 EF	PGFTR	12/05/2015	
61	19/08/2016	MOTO YAMAHA CROSS XTZ 125	IF Zou Collines	1	0280 EF	PGFTR	12/05/2015	
62	23/08/2016	MOTO YAMAHA CROSS XTZ 125	Bureau C/Service Réglementation	1	0282 EF	PGFTR	12/05/2015	
63	29/08/2016	MOTO YAMAHA CROSS XTZ 125	IF Mono Couffo	1	0283 EF	PGFTR	12/05/2015	
64	13/09/2016	MOTO YAMAHA CROSS XTZ 125	CTAF Pahou-Ouèdo	1	0310 EF	PGFTR	12/05/2015	
65	19/09/2016	MOTO YAMAHA CROSS XTZ 125	CTAF Pahou-Ouèdo	1	0291 EF	PGFTR	12/05/2015	
66	16/12/2016	MOTO YAMAHA CROSS XTZ 126	Cantonnement PEHUNCO	1	0319 EF	PGFTR	12/05/2015	
67	09/03/2017	MOTO YAMAHA YBR 125G2	Bureau Chef Brigade OCBN	1	0357 EF	PARCSF	2016	
68	10/03/2017	MOTO YAMAHA YBR 125G2	IFAtlantique-Littoral	1	0351 EF	PARCSF	2016	
69	10/03/2017	MOTO YAMAHA YBR 125G2	Bureau C/Division Gestion de Stock	1	0358 EF	PARCSF	2016	
70	10/03/2017	MOTO YAMAHA YBR 125G2	CTAF Ouémé Supérieur N	1	0356 EF	PARCSF	2016	
71	13/03/2017	MOTO YAMAHA YBR 125G2	Bureau DPCEFC	1	0359 EF	PARCSF	2016	
72	15/03/2017	MOTO YAMAHA YBR 125G2	Cantonnement PEHUNCO	1	0350 EF	PARCSF	2016	
73	16/03/2017	MOTO YAMAHA YBR 125G2	IF Borgou	1	0352 EF	PARCSF	2016	
74	17/03/2017	MOTO YAMAHA YBR 125G2	Cantonnement Kétou	1	0354 EF	PARCSF	2016	
75	27/03/2017	MOTO YAMAHA YBR 125G2	Cantonnement Savè	1	0353 EF	PARCSF	2016	
76	30/03/2017	MOTO YAMAHA YBR 125G2	IF Alibori	1	0349 EF	PARCSF	2016	
77	31/03/2017	MOTO YAMAHA YBR 125G2	Cantonnement de Djidja	1	0355 EF	PARCSF	2016	
78	17/05/2017	MOTO DAME HONDA WAVE 110	C/Division Mobilisation Ressources	1	0360 EF	PARCSF	20016	
79	17/05/2017	MOTO DAME HONDA WAVE 110	Bureau Secrétariat particulier PGFTR	1	0361 EF	PARCSF	2016	

N°	DATE DE MISE EN SERVICE	DESIGNATION	UTILISATEURS	QTE	IMMATRI-CULATION	ORIGINE	Année de dotation	OBSERVATIONS
80	16/10/2017	MOTO YAMAHA YBR 125G2	CTAF Sèmè Itch. Toffo	1	0377 EF	FONDS CTAF	05/09/2017	
81	16/10/2017	MOTO YAMAHA YBR 125G2	CTAF SEME	1	0378 EF	FONDS CTAF	05/09/2017	
82	17/10/2017	MOTO YAMAHA YBR 125G2	CTAF OSN	1	0374 EF	FONDS CTAF	05/09/2017	
83	18/10/2017	MOTO YAMAHA YBR 125G2	CTAF PAHOU	1	0371 EF	FONDS CTAF	05/09/2017	
84	30/10/2017	MOTO YAMAHA YBR 125G2	CTAF TR	1	0372 EF	FONDS CTAF	05/09/2017	
85	30/10/2017	MOTO CROSS YAMAHA XTZ 125	CTAF TR	1	0368 EF	FONDS CTAF	05/09/2017	
86	30/10/2017	MOTO YAMAHA YBR 125G2	CTAF –AS	1	0366 EF	FONDS CTAF	05/09/2017	
87	30/10/2017	MOTO CROSS YAMAHA XTZ 125	CTAF –AS	1	0369 EF	FONDS CTAF	05/09/2017	
88	30/10/2017	MOTO YAMAHA YBR 125G2	CTAF OUEME BOUKOU	1	0375 EF	FONDS CTAF	05/09/2017	
89	30/10/2017	MOTO YAMAHA YBR 125G2	CTAF OUENOU BENOU	1	0373 EF	FONDS CTAF	05/09/2017	
90	30/10/2017	MOTO CROSS YAMAHA XTZ 125	CTAF SGG	1	0367 EF	FONDS CTAF	05/09/2017	
91	03/11/2017	MOTO YAMAHA YBR 125G2	CTAF-OUEDO	1	0370 EF	FONDS CTAF	05/09/2017	
92	20/11/2017	MOTO YAMAHA YBR 125G2	CTAF TTK	1	0376 EF	FONDS CTAF	05/09/2017	
93		MOTO DAME SANYA SY 110	SP-PGFTR	1	0202 EF	PGFTR	2012	A REFORMER
94		MOTO CROSS JIANLING 125	Sous-officier TAM	1		PAMF	2000	A REFORMER
95		MOTO JIANLING JL 100		1		PAMF	2000	A REFORMER
96		MOTO JIANLING JL 100		1		PAMF	2000	A REFORMER
97		MOTO JIANLING JL 100		1		PAMF	2000	A REFORMER
98	29/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC Allada	1	0397 EF	PGFTR	2018	Neuve
99	29/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC Kpomassè	1	0399 EF	PGFTR	2018	Neuve
100	29/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC Ouidah	1	0400 EF	PGFTR	2018	Neuve
101	29/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC Sô-Ava	1	0401 EF	PGFTR	2018	Neuve
102	29/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC Toffo	1	0402 EF	PGFTR	2018	Neuve
103	29/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC Tori-Bossito	1	0403 EF	PGFTR	2018	Neuve
104	29/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC Zè	1	0404 EF	PGFTR	2018	Neuve

N°	DATE DE MISE EN SERVICE	DESIGNATION	UTILISATEURS	QTE	IMMATRICULATION	ORIGINE	Année de dotation	OBSERVATIONS
105	23/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC Adjarra	1	0442 EF	PGFTR	2018	Neuve
106	23/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC Adjohoun	1	0443 EF	PGFTR	2018	Neuve
107	23/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC Aguegues	1	0444 EF	PGFTR	2018	Neuve
108	23/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC Akpro-Misséréte	1	0445 EF	PGFTR	2018	Neuve
109	23/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC Avrankou	1	0446 EF	PGFTR	2018	Neuve
110	23/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC Bonou	1	0447 EF	PGFTR	2018	Neuve
111	23/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC Dangbo	1	0448 EF	PGFTR	2018	Neuve
112	23/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC Sémé-Kpodji	1	0449 EF	PGFTR	2018	Neuve
113	23/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC Adja-Ouèrè	1	0450 EF	PGFTR	2018	Neuve
114	23/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC Ifangni	1	0451 EF	PGFTR	2018	Neuve
115	23/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC Kétou	1	0452 EF	PGFTR	2018	Neuve
116	23/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC Pobé	1	0453 EF	PGFTR	2018	Neuve
117	23/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC Sakété	1	0454 EF	PGFTR	2018	Neuve
118	23/06/2018	MOTO CROSS HONDA	CTAF DogoKétou	1	0455 EF	PGFTR	2018	Neuve
119	28/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC Bassila	1	0424 EF	PGFTR	2018	Neuve
120	28/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC Copargo	1	0425 EF	PGFTR	2018	Neuve
121	28/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC Djougou	1	0426 EF	PGFTR	2018	Neuve
122	28/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC Ouakè	1	0427 EF	PGFTR	2018	Neuve
123	28/06/2018	MOTO CROSS HONDA	CTAF WariMaroMontsKouffè	1	0428 EF	PGFTR	2018	Neuve
124	28/06/2018	MOTO CROSS HONDA	CTAF WariMaroMontsKouffè	1	0429 EF	PGFTR	2018	Neuve
125	28/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFCBoukoumbé	1	0389 EF	PGFTR	2018	Neuve
126	28/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC Coby	1	0390 EF	PGFTR	2018	Neuve
127	28/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC Kérou	1	0391 EF	PGFTR	2018	Neuve
128	28/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC Kouandé	1	0392 EF	PGFTR	2018	Neuve
129	28/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC Matéri	1	0393 EF	PGFTR	2018	Neuve
130	28/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC Natitingou	1	0394 EF	PGFTR	2018	Neuve

N°	DATE DE MISE EN SERVICE	DESIGNATION	UTILISATEURS	QTE	IMMATRICULATION	ORIGINE	Année de dotation	OBSERVATIONS
131	28/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC Pehunco	1	0398 EF	PGFTR	2018	Neuve
132	28/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC Tanguiéta	1	0395 EF	PGFTR	2018	Neuve
133	28/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC Toucountouna	1	0396 EF	PGFTR	2018	Neuve
134	26/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC Banikoara	1	0379 EF	PGFTR	2018	Neuve
135	26/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC Gogounou	1	0380 EF	PGFTR	2018	Neuve
136	26/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC Kandi	1	0381 EF	PGFTR	2018	Neuve
137	26/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC Karimama	1	0382 EF	PGFTR	2018	Neuve
138	26/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC Malanville	1	0383 EF	PGFTR	2018	Neuve
139	26/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC Ségbana	1	0384 EF	PGFTR	2018	Neuve
140	26/06/2018	MOTO CROSS HONDA	CTAF Alibori Supérieur	1	0385 EF	PGFTR	2018	Neuve
141	26/06/2018	MOTO CROSS HONDA	CTAF Alibori Supérieur	1	0386 EF	PGFTR	2018	Neuve
142	26/06/2018	MOTO CROSS HONDA	CTAF Sota Goungoun Goroubi	1	0387 EF	PGFTR	2018	Neuve
143	26/06/2018	MOTO CROSS HONDA	CTAF Sota Goungoun Goroubi	1	0388 EF	PGFTR	2018	Neuve
144	26/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC Bembereké	1	0405 EF	PGFTR	2018	Neuve
145	26/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC Kalalé	1	0406 EF	PGFTR	2018	Neuve
146	26/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC N'Dali	1	0407 EF	PGFTR	2018	Neuve
147	26/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC Nikki	1	0408 EF	PGFTR	2018	Neuve
148	26/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC Perère	1	0409 EF	PGFTR	2018	Neuve
149	26/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC Sinendé	1	0410 EF	PGFTR	2018	Neuve
150	26/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC Tchaourou	1	0411 EF	PGFTR	2018	Neuve
151	26/06/2018	MOTO CROSS HONDA	CTAF Ouémé Supérieur N'Dali	1	0412 EF	PGFTR	2018	Neuve
152	26/06/2018	MOTO CROSS HONDA	CTAF Ouémé Supérieur N'Dali	1	0413 EF	PGFTR	2018	Neuve
153	26/06/2018	MOTO CROSS HONDA	CTAF TroisRivières	1	0414 EF	PGFTR	2018	Neuve
154	26/06/2018	MOTO CROSS HONDA	CTAF TroisRivières	1	0415 EF	PGFTR	2018	Neuve
155	21/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC Bantè	1	0416 EF	PGFTR	2018	Neuve
156	21/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC Dassa-Zoumè	1	0417 EF	PGFTR	2018	Neuve

N°	DATE DE MISE EN SERVICE	DESIGNATION	UTILISATEURS	QTE	IMMATRICULATION	ORIGINE	Année de dotation	OBSERVATIONS
157	21/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC Glazoué	1	0418 EF	PGFTR	2018	Neuve
158	21/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC Ouéssé	1	0419 EF	PGFTR	2018	Neuve
159	21/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC Savalou	1	0420 EF	PGFTR	2018	Neuve
160	21/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC Savè	1	0421 EF	PGFTR	2018	Neuve
161	21/06/2018	MOTO CROSS HONDA	CTAF OuéméBoukou	1	0422 EF	PGFTR	2018	Neuve
162	21/06/2018	MOTO CROSS HONDA	CTAFTchaourouTouiKilibo	1	0423 EF	PGFTR	2018	Neuve
163	21/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC Agbagnizoun	1	0456 EF	PGFTR	2018	Neuve
164	21/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC Covè	1	0457 EF	PGFTR	2018	Neuve
165	21/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC Djidja	1	0458 EF	PGFTR	2018	Neuve
166	21/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC Ouinhi	1	0459 EF	PGFTR	2018	Neuve
167	21/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC Zagnanado	1	0460 EF	PGFTR	2018	Neuve
168	21/06/2018	MOTO CROSS HONDA	/SCEFC Za-Kpota	1	0461 EF	PGFTR	2018	Neuve
169	21/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC Zogbodomey	1	0462 EF	PGFTR	2018	Neuve
170	21/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC Athiéme	1	0430 EF	PGFTR	2018	Neuve
171	21/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC Bopa	1	0431 EF	PGFTR	2018	Neuve
172	21/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC Comè	1	0432 EF	PGFTR	2018	Neuve
173	21/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC Grand-Popo	1	0433 EF	PGFTR	2018	Neuve
174	21/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC Houéyogbè	1	0434 EF	PGFTR	2018	Neuve
175	21/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC Lokossa	1	0435 EF	PGFTR	2018	Neuve
176	21/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC Aplahouè	1	0436 EF	PGFTR	2018	Neuve
177	21/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC Djakotomè	1	0437 EF	PGFTR	2018	Neuve
178	21/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC Dogbo	1	0438 EF	PGFTR	2018	Neuve
179	21/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC Klouèkamè	1	0439 EF	PGFTR	2018	Neuve
180	21/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC Lalo	1	0440 EF	PGFTR	2018	Neuve
181	21/06/2018	MOTO CROSS HONDA	SCEFC Toviklin	1	0441 EF	PGFTR	2018	Neuve
TOTAL 02 ROUES : 200 motos dont 05 à réformer								

N°	DATE DE MISE EN SERVICE	DESIGNATION	UTILISATEURS	QTE	IMMATRI-CULATION	ORIGINE	Année de dotation	OBSERVATIONS
VEHICULES 03 ROUES (TRICYCLE)								
1		MOTO TRICYCLE PABLO ZH 250	DRAF	1	0342 EF	10 MAA	2016	
2		MOTO TRICYCLE PABLO ZH 250	IF ALIBORI	1	0343 EF	10 MAA	2016	
3		MOTO TRICYCLE PABLO ZH 251	IF ATACORA	1	0338 EF	10 MAA	2016	
4		MOTO TRICYCLE PABLO ZH 252	IF ATLANTIQUE-LITTORAL	1	0336 EF	10 MAA	2016	
5		MOTO TRICYCLE PABLO ZH 253	IF BORGOU	1	0337 EF	10 MAA	2016	
6		MOTO TRICYCLE PABLO ZH 254	IF COLLINES	1	0339 EF	10 MAA	2016	
7		MOTO TRICYCLE PABLO ZH 255	IF DONGA	1	0340EF	10 MAA	2016	
8		MOTO TRICYCLE PABLO ZH 256	IF MONO COUFO	1	0344 EF	10 MAA	2016	
9		MOTO TRICYCLE PABLO ZH 257	IF OUEME-PLATEAU	1	0345 EF	10 MAA	2016	
10		MOTO TRICYCLE PABLO ZH 258	IF ZOU	1	0346 EF	10 MAA	2016	
11		MOTO TRICYCLE PABLO ZH 259	CANT APLAHOUE	1	0347 EF	10 MAA	2016	
12		MOTO TRICYCLE PABLO ZH 260	CANT KETOU	1	0348 EF	10 MAA	2016	
13		MOTO TRICYCLE PABLO ZH 261	CANT PEHUNCO	1	0341 EF	10 MAA	2016	
TOTAL TRICYCLES : 13								
VEHICULES 04 ROUES								
1	14/07/2018	ISUZU	MCVDD	1	0222EF	PGFTR/PRI	2018	Neuf
2	14/07/2018	ISUZU	DGA/EFC	1	0223EF	PGFTR/PRI	2018	Neuf
3	14/07/2018	ISUZU	DCPRN	1	0224EF	PGFTR/PRI	2018	Neuf
4	14/07/2018	ISUZU	DOFP	1	0225EF	PGFTR/PRI	2018	Neuf
5	14/07/2018	ISUZU	DPCEFC	1	0226EF	PGFTR/PRI	2018	Neuf
6	14/07/2018	ISUZU	DPSE	1	0227EF	PGFTR/PRI	2018	Neuf
7	14/07/2018	ISUZU	DRAF	1	0228EF	PGFTR/PRI	2018	Neuf
8	14/07/2018	ISUZU	DSIME	1	0229EF	PGFTR/PRI	2018	Neuf
9	14/07/2018	ISUZU	DSIME	1	0230EF	PGFTR/PRI	2018	Neuf
10	14/07/2018	ISUZU	IGSF	1	0231EF	PGFTR/PRI	2018	Neuf

N°	DATE DE MISE EN SERVICE	DESIGNATION	UTILISATEURS	QTE	IMMATRI-CULATION	ORIGINE	Année de dotation	OBSERVATIONS
11	14/07/2018	ISUZU	SGEFC	1	0232EF	PGFTR/PRI	2018	Neuf
12	14/07/2018	ISUZU	BRIGADE MOBILE NATIONALE	1	0233EF	PGFTR/PRI	2018	Neuf
13	14/07/2018	ISUZU	CIF ALIBORI	1	0234EF	PGFTR/PRI	2018	Neuf
14	14/07/2018	ISUZU	CIF ATACORA	1	0235EF	PGFTR/PRI	2018	Neuf
15	14/07/2018	ISUZU	CIF ATL-LITTORAL	1	0236EF	PGFTR/PRI	2018	Neuf
16	14/07/2018	ISUZU	CIF BORGOU	1	0237EF	PGFTR/PRI	2018	Neuf
17	14/07/2018	ISUZU	CIF COLLINES	1	0238EF	PGFTR/PRI	2018	Neuf
18	14/07/2018	ISUZU	CIF DONGA	1	0239EF	PGFTR/PRI	2018	Neuf
19	14/07/2018	ISUZU	CIF MONO-COUFFO	1	0240EF	PGFTR/PRI	2018	Neuf
20	14/07/2018	ISUZU	CIF OUEME-PLATEAU	1	0241EF	PGFTR/PRI	2018	Neuf
21	14/07/2018	ISUZU	CIF ZOU	1	0242EF	PGFTR/PRI	2018	Neuf
22	14/07/2018	ISUZU	C/CANT SAVE	1	0243EF	PGFTR/PRI	2018	Neuf
23	14/07/2018	ISUZU	C/CANT BASSILA	1	0244EF	PGFTR/PRI	2018	Neuf
24	14/07/2018	FORD RANGER	C/CANT NIKKI	1	0209EF	PGFTR	2014	Bon
25	14/07/2018	TOYOTA HILUX	C/CANT PEHUNCO	1	0190EF	PGFTR	2013	Bon
26	14/07/2018	FORD RANGER	C/CANT DJIDJA	1	0208EF	PGFTR	2014	Bon
27	14/07/2018	FORD RANGER	C/CANT KETOU	1	0207EF	PGFTR	2014	Bon
28	14/07/2018	TOYOTA HILUX	C/CANT APLAHOUE	1	0214EF	PGFTR	2013	Bon
29	14/07/2018	TOYOTA HILUX	CTAF DK	1	0194EF	PGFTR	2013	Bon
30	14/07/2018	TOYOTA HILUX	CTAF OSN	1	0186EF	PGFTR	2013	En panne
31	14/07/2018	TOYOTA HILUX	CTAF TR	1	0185EF	PGFTR	2013	Bon
32	14/07/2018	TOYOTA HILUX	CTAF MKWM	1	0184EF	PGFTR	2013	Bon
33	14/07/2018	TOYOTA HILUX	CTAF SGG	1	0191EF	PGFTR	2013	Bon
34	14/07/2018	TOYOTA HILUX	CTAF OBé	1	0193EF	PGFTR	2013	Bon
35	14/07/2018	TOYOTA HILUX	CTAF AS	1	0205EF	PGFTR	2014	Bon
36	14/07/2018	TOYOTA HILUX	CTAF SGG	1	0191EF	PGFTR	2013	Bon

N°	DATE DE MISE EN SERVICE	DESIGNATION	UTILISATEURS	QTE	IMMATRICULATION	ORIGINE	Année de dotation	OBSERVATIONS
37	14/07/2018	TOYOTA HILUX	CTAF OB	1	0193EF	PGFTR	2013	Bon
38	14/07/2018	TOYOTA LAND CRUISER	CTAF SEME ITCHEDE	1	0166EF	PGFTR	2006	Mauvais
39		TOYOTA HILUX	CTAF PAHOU	1	0211EF	PGFTR	2013	En panne
40		NISSAN HARBODY	CTAF Lama Sud	1	0126EF	PGFTR	2010	Mauvais
41		TOYOTA HILUX	DCPRN (S/AGR)	1	0189EF	PGFTR	2013	Bon
42		MITSUBISHI Pick up	C/SRCC	1	0202EF	PGFTR	2013	Bon
43	14/07/2018	TOYOTA HILUX	DRAF	1	0204EF	PGFTR	2014	Bon
44		TOYOTA COASTER Bus	POOL	1	0201EF	PGFTR	2013	Bon
45	14/07/2018	TOYOTA PICK UP	CB PORT	1	0182EF	PGFTR	2011	Bon
46		TOYOTA HILUX	C/SIGSTAFOR	1	0199EF	PGFTR	2013	Bon
47		TOYOTA PRADO	DGEFC	1	0213EF	10MAA	2015	Bon
48		DUTCH AVENGER	DGEFC	1	0176EF	DGEFC	2011	Bon
49		PARATI	DG/FNDF	1	0142EF	PGFTR	2010	Passable
50		TOYOTA HILUX	IGM/MCVDD	1	0187EF	PGFTR	2011	Passable
51		TOYOTA PRADO	GAL KAKPO	1	0181EF	PGFTR	2011	Bon
52		FORD RANGER	DGEFC (Véhicules en panne ou hors d'usage, immobilisés sur la cour de la DGEFc ou dans des garages)	1	0206EF	PGFTR	2013	En panne
53		RENAULD-KOLEOS		1	0215EF	PARCSF	2014	En panne
54		MITSUBISHI PAJERO		1	0138EF	PGFTR	2010	Hors d'usage
55		MITSUBISHI		1	0162EF	PGFTR	2010	Hors d'usage
56		MINI BUS URVAN		1	0161EF	PGFTR	2010	En panne
57		TOYOTA HILUX		1	0192EF	PGFTR	2013	En panne
58		TOYOTA HILUX		1	0188EF	PGFTR	2013	En panne
59		TOYOTA HILUX		1	0210EF	PGFTR	2014	En panne
60		NISSAN PATROL		1	0155EF	PGFTR	2006	En panne
TOTAL VEHICULES 04 ROUES : 60 véhicules dont 51 en état de marche								

